

Etat de l'art : La nouvelle place de la victime au sein du procès pénal

Hélène Duffuler-Vialle

▶ **To cite this version:**

Hélène Duffuler-Vialle. Etat de l'art : La nouvelle place de la victime au sein du procès pénal . [Rapport de recherche] Mission de recherche Droit et Justice. 2016. halshs-01480974

HAL Id: halshs-01480974
https://shs.hal.science/halshs-01480974

Submitted on 2 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GIP - Mission de recherche Droit et Justice - novembre 2016

La nouvelle place de la victime au sein du procès pénal

Etat de l'art des publications depuis les années 2000

Hélène Duffuler-Vialle

Le débat sur la place des victimes au sein du procès pénal, dans le droit et plus généralement dans l'ensemble de la société, occupe une telle place dans le débat public et universitaire, qu'un état des lieux sur ce thème est à la fois nécessaire et malaisé, tant le nombre de publications est important. Les praticien.ne.s et les théoricien.ne.s du droit ne cessent de s'interroger sur cette évolution lourde de conséquences pour le procès et la procédure pénale, et plus généralement sur le sens de la Justice institutionnelle et de ses paradigmes. De manière symptomatique, le 23 juin 2011, le sujet du concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature était « la victime dans le procès pénal »

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce rapport s'est appuyé sur presque sept cents publications parues depuis 2000 (thèses, mémoires, articles, ouvrages etc…). Le recensement s'est porté hors du champ disciplinaire du droit, de la sociologie et de la science politique du fait de la mobilisation permanente, au sein même desdites disciplines, de la philosophie, de la psychologie et de la psychanalyse.

Principaux textes juridiques

- La Déclaration des droits de l'homme de 1789
- L'arrêt du Conseil d'Etat Laurent-Atthalin du 8 décembre 1906 donne à la victime l'initiative du procès pénal à égalité avec le ministère public
- La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949) des Nations Unies, ratifiée par la France en 1960
- La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales en 1950, entrée en vigueur en 1953
- La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956) de l'ONU.
- La loi du 11 juillet 1975 reconnaît juridiquement pour la première fois le *face-à-face* coupable-victime en mentionnant la réparation du dommage comme donnée pouvant être prise en compte par le juge pour dispenser de peine le prévenu coupable ou en ajourner le prononcé (art. 469-1-3 du CPP, art. 132.59 et s. CP)
- La loi du 8 juillet 1983 renforce les droits des victimes en facilitant leur accès au procès pénal et leur indemnisation, soit par l'auteur condamné pénalement et

civilement, soit par les assureurs, soit par l'Etat grâce à la possibilité élargie de saisir une commission d'indemnisation des victimes ou CIVI.

- La loi du 5 juillet 1985 sur les victimes d'accidents de la circulation
- La loi du 19 septembre 1986 qui crée le Fonds de garantie des victimes de terrorisme
- La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) de l'ONU et son Protocole facultatif
- La loi du 23 janvier 1990 qui crée un statut de victime civile de guerre
- La loi du 6 juillet 1990 qui crée un Fonds de garantie des victimes d'infractions
- La Loi du 11 juin 1994, relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie
- La loi du 17 juin 1998, relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs
- La circulaire du 13 juillet 1998 relative à la politique pénale d'aide aux victimes d'infractions pénales
- La loi du 23 juin 1999 qui consacre la pratique judiciaire du parquet, dans le cadre de son pouvoir d'opportunité des poursuites, préalablement à sa décision sur l'action publique, de demander à l'auteur des faits de réparer le dommage.
- Le décret du 3 août 1999 relatif au Conseil National de l'Aide aux victimes.
- La circulaire du 29 septembre 1999 relative à la politique publique d'aide aux victimes d'infractions pénales
- La circulaire du 27 janvier 2000 relative au bilan d'application de la Circulaire du 13 juillet 1998 relative à la politique pénale d'aide aux victimes d'infractions pénales
- **La loi du 15 juin 2000 consacre les nouveaux droits des victimes. Elle rappelle les principes : « la procédure pénale doit être équitable et contradictoire [et] préserver l'équilibre des parties », « l'autorité judiciaire veille à l'information et à la garantie des droits des victimes au cours de toute procédure pénale » (nouvel article préliminaire du CPP).**
- La loi du 10 juillet 2000 instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "justes" de France
- La Convention des Nations Unies contre la Criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en

particulier des femmes et des enfants, signés à Palerme en décembre 2000, ratifiés par la France en 2004

- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 18 décembre 2000
- La loi du 30 janvier 2001 autorisant l'adhésion au protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I)
- La circulaire du 22 octobre 2001 relative à l'accueil en urgence dans les établissements de santé des personnes victimes de violences ainsi que de toute personne en situation de détresse psychologique
- La loi du 4 mars 2002 renforce les droits des victimes en matière d'information et d'aide juridictionnelle
- La loi du 9 mars 2002 sur les victimes d'accidents médicaux
- La loi du 9 septembre 2002, dite Perben 1, dissocie l'enfance maltraitée de l'enfance délinquante. Elle consacre la pratique judiciaire du parquet, dans le cadre de son pouvoir d'opportunité des poursuites, préalablement à sa décision sur l'action publique, soit de demander à l'auteur des faits de réparer le dommage, soit de faire procéder, avec l'accord des parties, à une mission de médiation entre l'auteur et la victime (art. 41-1 et 2, CPP).
- La loi du 9 mars 2004, dite Perben II, crée un Secrétariat d'Etat aux droits des victimes (disparu en 2005) et prévoit la prise en compte des intérêts des victimes dans les procédures d'aménagement de peine.
- La loi du 5 mars 2007 améliore les procédures d'information et celles relatives aux mineurs victimes d'infractions sexuelles
- Le décret du 13 novembre 2007 institue un juge délégué aux victimes
- La loi du 1er juillet 2008 a créé le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions et a mis en œuvre le Bureau des Victimes auprès des Tribunaux de Grande Instance
- La loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français
- La loi du 8 février 2010 inscrit l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à vise à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux
- La loi du 9 février 2010 crée l'Administrateur Ad Hoc pour les mineurs victimes d'infractions sexuelles

- La loi du 9 juillet 2010 reconnaît la violence psychologique au sein des couples
- La directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes (en vigueur depuis le 6 avril 2013)
- La loi du 14 avril 2011 instaure le droit pour la victime d'être assistée d'un avocat lors d'une confrontation
- La loi du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- La loi du 5 août 2013. Cette loi transpose la directive 2011/36/UE et adapte également le droit français à la Convention de Varsovie., sur la définition de la traite des êtres humains
- La loi du 23 juillet 2015 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France, non couvertes par des programmes français

Introduction : La bibliographie

L'intérêt très vif pour la place des victimes dans la sphère judiciaire des chercheur.e.s, des praticien.ne.s qui œuvrent auprès des personnes concernées, des politiques et de la société toute entière apparaît évident à la lumière du nombre de publications sur le sujet. Depuis les années 2000 au moins 70 thèses sur les victimes ont été écrites, dont 45 en sciences juridiques, une centaine d'ouvrages scientifiques leur sont consacrés, et plus de 500 articles[1].

L'organisation de colloques montre également l'actualité du sujet au sein des disciplines de sciences humaines et sociales et hors du champ académique. Ainsi un important colloque a été organisé, le 6 décembre 2007, à l'Assemblée Nationale sur la Justice transitionnelle et les enjeux entre l'amnistie et l'impunité à l'initiative des député.e.s d'Europe Ecologie Les verts Noël Mamère, Hélène Flautre, et Alain Lipietz. Les intervenant.e.s étaient pour la plupart des praticien.ne.s et des acteurs et actrices des processus de justice transitionnelle, ainsi que des

[1] Voir la bibliographie.

universitaires. Les actes de ce colloque ont été publiés dans le n°53 de la revue *Mouvements*[2] de janvier 2008[3].

En outre, les associations, organismes et institutions en charge des victimes, à quelque niveau que ce soit de leur prise en charge, organisent leur propre colloque sur le sujet. Ainsi, SOS attentat[4] a organisé un colloque international à Paris le 5 février 2002, dans la lignée de son *Livre noir*[5] publié la même année. Lors de ce colloque, quarante intervenant.e.s ont proposé des contributions sur le droit face au terrorisme, sur la place du terrorisme et des victimes dans les législations pénales des états européens et dans la justice pénale internationale et sur la responsabilité pénale internationale pour terrorisme. L'ouvrage issu de ce colloque a été dirigé par Ghislaine Doucet, chercheure en droit et conseillère juridique à la Croix Rouge[6].

Le président de l'Association des Parents d'Enfants Victimes (APEV), Alain Boulay, a organisé un colloque à Issy-les-Moulineaux sur le thème des victimes dans le cadre des dix ans de l'Association. Ce colloque a fait l'objet d'une publication chez L'Harmattan en 2003. Cet ouvrage intitulé *Victimes… de l'image à la réalité* réunit des témoignages de parents, de réflexions de magistrat.e.s, d'avocat.e.s, d'enquêteurs et enquêtrices, de psychiatres, d'universitaires et de journalistes[7].

L'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation[8] a organisé un colloque le 7 mars 2007 intitulé « Quel avenir pour l'aide aux victimes généraliste et professionnelle » et se préoccupe ainsi vingt ans après sa fondation de sa pérennité face à l'interventionnisme de l'Etat dans le domaine des victimes. Les actes de ce colloque ont été publiés chez l'Harmattan en 2008, sous le titre *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*. Les contributeurs et contributrices sont des femmes et des hommes politiques, des universitaires et des praticien.ne.s[9].

---

[2] Cette revue a été fondée en 1998 par Gilbert Wasserman, elle alimente le débat social culturel et politique dans une perspective résolument ancrée à gauche

[3] https://www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1.htm

[4] Il s'agit d'une Organisation Non Gouvernementale, fondée en 1986 par Françoise Rudetzki, elle-même victime d'un attentat en 1983, dont l'objectif était de placer les victimes au cœur des procès du terrorisme. Cette ONG a été dissoute en 2008.

[5] *Livre noir*, SOS Attentats, Paris, 2002.

[6] Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

[7] Boulay Alain (dir.), *Victimes…De l'image à la réalité*, Paris, L'Harmattan, 2003.

[8] Cet Institut a été créé en 1986 du fait d'une fédération d'associations locales d'aide aux victimes au sein d'une instance nationale.

[9] Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions ou FGTI[10] a organisé un important colloque le 20 janvier 2012, à l'occasion de ses 20 ans, en Grande Chambre de la Cour de cassation sur le thème de l'indemnisation des victimes d'infractions. Sont intervenus des Expert.e.s, des magistrat.e.s, des avocat.e.s, des universitaires et des membres d'associations. Les actes de ce colloque ont été publiés chez L'Harmattan en 2013[11].

La plupart des colloques universitaires sur le sujet ont été organisés sous l'égide de la victimologie, nouvelle discipline venue des pays anglo-saxons, dont l'intense production scientifique actuelle montre le succès actuel en France. On peut citer, par exemple, ceux de l'association THYMA[12]. Avec l'Association paloise d'Aide aux victimes et de médiation, l'Association régionale de criminologie d'Aquitaine, l'unité Jean Pinatel de Sciences criminelles comparées de l'Université de Pau et de l'Université de l'Adour, THYMA a organisé un colloque en 2002 autour de l'œuvre de Micheline Baril[13], pour faire un bilan sur les 20 ans de l'aide aux victimes. Les actes de ce colloque ont été publiés chez l'Harmattan en 2003, sous la direction de Robert Cario et d'Arlène Gaudreault, sous le titre *L'aide aux victimes : 20 ans après*[14]. L'année suivante, un autre pionnier de la victimologie avait été choisi, il s'agissait d'Ezzat Abdel Fattah[15], dont les actes ont été publiés sous la direction de Robert Cario et Paul Mbanzoulou chez L'Harmattan en 2004 sous le titre « la victime est-elle

[10] Créé en 1986 pour indemniser les victimes du terrorisme, le FGTI a vu ses missions étendues, en 1990, à l'indemnisation des victimes de droit commun. En 2008, il s'est vu également confier l'aide au recouvrement des dommages et intérêts, grâce à la création du SARVI. Le FGTI remplit aujourd'hui trois missions : indemniser les victimes d'actes de terrorisme, les victimes d'infractions et aider les victimes à recouvrer les dommages et intérêts obtenus par décision de justice. Par ailleurs, et comme pendant de l'indemnisation des victimes, le FGTI exerce une activité de recours contre les auteurs d'infractions. Ce recours du FGTI répond à plusieurs objectifs : responsabiliser les auteurs face aux conséquences financières de leurs actes, prévenir la récidive et générer des ressources pour indemniser les victimes auxquelles il démontre aussi que les infractions ne restent pas pécuniairement impunies.

[11] Holleaux Georges, Rudetzki Françoise, Mazars Jean, et al., *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

[12] Cette association a été créée en 2000 par les étudiants du DESS droit des victimes, devenu depuis le Master 2 de criminologie et de Droit(s) des victimes.

[13] Micheline Baril est une des pionnières de la victimologie au Québec. Sa thèse a été rééditée en France en 2002 : Baril Micheline*, L'envers du crime*, Paris, L'Harmattan, 2002.

[14] Cario Robert, Gaudreault Arlène, *L'aide aux victimes: 20 ans après, autour de l'œuvre de Micheline Baril*, Paris, L'Harmattan, 2003.

[15] Sa production scientifique contribue à alimenter les débats autour de la victimologie en France. Il a récemment publié : Fattah Ezzat Abdel, « Gearing Justice Action to Victim Satisfaction – Contrasting Two Justice Philosophies : Retribution and Redress », dans Kaptein Hendrik, Malsch Marijke (dir.), *Crime, Victims and Justice : Essays of Principles and Practice*, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Ashgate Publishing, 2004, p 16 à 30 et « Victimology : Past, Present and Future », Criminologie, printemps 2000, volume 33, n° 1 ; p 17 à 46.

coupable ? »[16]. D'autres colloques ont été organisés : on peut citer « Maladie mentale et justice pénale » en 2008, « La criminalité au féminin en 2009 », « La justice restaurative, réponse aux attentes des justiciables » en 2010 , « l'enfant exposé aux violences familiales » en 2011 et « La place de la victime dans l'exécution des peines » en 2012, dont les actes ont été publiés sous la direction de Robert Cario chez l'Harmattan.

L'Institut méditerranéen de Victimologie clinique a organisé plusieurs colloques qui ont donné lieu à la publication d'une série d'ouvrages avec pour fil conducteur le face à face victime/agresseur, sous la direction d'Eric Baccino, professeur de médecine légale, et de Philippe Bessoles, chercheur en psychopathologie. Le premier tome porte sur le traumatisme sexuel et ses devenirs, et fait suite au colloque de Montpellier de juin 2000[17]. Le tome 2, après le colloque de Montpellier de juin 2001, propose une réflexion sur les problématiques et la prise en charge de l'agresseur sexuel[18]. Le tome 3, suite au colloque de septembre 2002 organisé à Montpellier, porte sur le traumatisme et la résilience[19]. Le tome 4, fruit des contributions d'un colloque à Grenoble en mai 2003, a porté sur la récidive, la réitération, la répétition, le lien d'emprise et la loi des séries[20]. La pluridisciplinarité se fait ici entre les sciences médico-psychologiques : la psychopathologie, médecine légale, psychologie, psychiatrie et de manière très accessoire avec le droit pénal.

Le Centre de Criminologie et Sciences humaines de Midi-Pyrénées et le Laboratoire Clinique Psychopathologique et Interculturelles (LCPI, Université de Toulouse le Mirail) a organisé une journée d'étude intitulée « Et si la victime n'existait pas ? Regards croisés et articulations des savoirs » en mêlant des praticien.ne.s et des chercheur.e.s afin de débattre de la conception de victime et de sa portée heuristique. Cette journée a donné lieu à une publication dirigée par la psychologue Sonia Harrati chez l'Harmattan en 2013 avec une approche clairement victimologique[21].

---

[16] Cario Robert, Mbanzoulou Paul, *La victime est-elle coupable?, Autour de l'œuvre d'Ezzat Abdel Fattah*, Paris, L'Harmattan, 2004.

[17] Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 1, Le traumatisme sexuel et ses devenirs*, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2005

[18] Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 2, L'agresseur sexuel, problématiques et prises en charge*, Actes du colloque de victimologie clinique de Montpellier, Faculté de Médecine, Juin 2001, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2002.

[19] Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 3, Traumatisme et résilience, Lien psychique-lien social*, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2013.

[20] Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 4, Récidive, réitération, répétition Lien d'emprise et loi des séries*, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2004.

[21] Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Un important colloque a été organisé le 2 mars 2015 par l'Association Mémoire traumatique et victimologie[22], au Palais du Luxembourg sur l'Enquête de reconnaissance : victimes de violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte. Enquête auprès des victimes.

L'Institut de victimologie[23] propose régulièrement des colloques. En 2016, du 11 au 15 janvier, un séminaire a été organisé sur le thème « la vérité sort-elle de la bouche des enfants ? ». Les 2 et 3 juin avec l'Association Internationale des Victimes d'Inceste (AIVI), un colloque a été organisé sur La parole de l'enfant victime d'inceste et des agressions sexuelles. Le 7 juillet, en partenariat avec le laboratoire d'Ethique Médicale et de Médecine Légale et l'AIVI, un colloque sur la place pour les maltraitances faites aux Enfants dans la stratégie nationale de Santé.

L'Université Rennes 2 propose une formation spécialisée en psycho-criminologie et victimologie. Des journées internationales d'Etudes sont animées par les jeunes chercheurs et les jeunes praticiens en psycho-criminologie et en victimologie.

L'Association française pour l'Histoire de la Justice a organisé ses journées régionales les 11 et 12 avril 2013 sur le thème de l'avènement juridique de la victime. Lors de la publication de ses actes, sous la direction de l'historien du droit Boris Bernabé, elle a écarté les contributions des historien.ne.s et des historien.ne.s du droit pour laisser la place aux juristes en interrogeant la place des victimes au regard des différentes disciplines juridiques. Ces contributions montrent que si elle n'a pas été oubliée dans le passé, la victime est aujourd'hui institutionnalisée. Son omniprésence, sa toute puissance au sein du procès empêche le rétablissement de la paix sociale, par son refus de l'oubli[24].

Les historiens du droit, du Centre d'Anthropologie Juridique de Limoges, ont organisé deux colloques sur le thème de la victime. Le premier du 3 au 5 octobre 2007 sur la définition et le statut de la victime et le second du 1er au 3 octobre 2008 sur la réparation du dommage de la victime. Au sein de ces colloques sont intervenus des juristes, des anthropologues, des historiens et des spécialistes de littérature. Ils confirment que la victime n'a pas été « oubliée » par l'histoire mais que sa prise en compte par le droit était différente de celle

[22] Cette association, créée en 2009 par la psychiatre Muriel Salmona, a pour objet la formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences. L'Association avait organisé un premier colloque en 2013 et le deuxième en 2015 pour produire les résultats de leur enquête.

[23] L'Institut de victimologie a été créé en 1994. Il comporte un pôle santé « le centre de psychotrauma » et un pôle formation et recherche. Il est présidé par le Docteur Gérard Lopez et travaille régulièrement en partenariat avec Mireille Cyr, chercheure à Montréal.

[24] Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1.htm

d'aujourd'hui. Ces colloques ont donné lieu à deux publications au PULIM. La première en 2008[25] et la seconde en 2009[26].

Certains colloques internationaux ont eu un retentissement en France. Ainsi le centre international de criminologie comparée à Montréal et le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec ont organisé le premier séminaire international sur la justice réparatrice et la médiation où Robert Cario est intervenu. Les actes de ce colloque ont été publiés sous la direction de Myléne Jaccoud, criminologue québécoise, en 2003[27]. En Belgique la commission Université-Palais a organisé un temps de réflexion sur le droit des victimes. L'ouvrage *Le droit des victimes*, fruit de ce travail, a été dirigé par Ann Jacobs et Katrien Lauwaert[28].

Par ailleurs, du 3 au 28 juillet 2006, l'Institut International des Droits de l'Homme[29] a organisé sa 37e session d'enseignement annuel sur le thème « Protection internationale des droits de l'homme et droits des victimes ». Cette formation s'adresse à des universitaires, à des étudiant.e.s en droit de niveau avancé, à des praticien.ne.s des droits de l'homme, à des fonctionnaires et à des membres d'ONG, sous la direction de spécialistes internationaux de la matière. Ces enseignements ont donné lieu à une publication aux Editions Bruylant de Bruxelles en 2010[30].

Les ouvrages consacrés au sujet sont très nombreux. La tendance à l'interdisciplinarité est marquée. Cette tendance est consacrée au sein de la production victimologique mais pas seulement. Les liens entre auteur.e.s au sein d'une même production scientifique sortent du carcan disciplinaire et transcendent même les postures idéologiques. En effet, les partis pris ne sont pas toujours figés, sans doute du fait des incertitudes quant aux conséquences de cette nouvelle place de la victime. L'évolution de la pensée de certains auteurs montre une réflexion qui se construit, qui se nourrit. Ainsi Denis Salas co-dirige d'abord un ouvrage avec

---

[25] Hoareau-Dodinau Jacqueline, Métairie Guillaume, Texier Pascal (dir.), *La Victime : I. – Définitions et statut*, 3-5 octobre 2007, Université de Limoges, Limoges, PULIM, 2008.

[26] Hoareau-Dodinau Jacqueline, Métairie Guillaume, Texier Pascal (dir.), *La Victime : II. – La réparation du dommage*, 1-3 octobre 2008, Université de Limoges, Limoges, PULIM, 2009.

[27] Jaccoud Mylène (dir.), *Justice réparatrice et médiation pénale, Convergences ou divergences*, France, L'Harmattan, Sciences Criminelles, 2003.

[28] Jacobs Ann, Lauwaert Katrien, (dir.), *Le droit des victimes*, Liège, Anthemis, commission Université-Palais, 2010.

[29] Cet institut a été fondé en 1969 par René Cassin à Strasbourg

[30] INSTITUT RENÉ CASSIN de STRASBOURG, *La protection internationale des droits de l'Homme et les droits des victimes*, Belgique : Bruylant, 2010.

Robert Cario, chef de file de la victimologie française[31] , et plusieurs années après produit, au côté de Boris Bernabé, un ouvrage qui s'affiche comme une dénonciation de la « toute puissance de la victime »[32].

De même le magistrat et chercheur Antoine Garapon a publié des ouvrages sur la question en 2001 et 2002, juste après l'entrée en vigueur de la loi de 2000. Il se méfie du populisme pénal, de la défiance du politique pour les juges et du libéralisme paradoxal de l'Etat vis-à-vis du juge[33]. Quelques années plus tard, avec l'anthropologue du droit Raymond Verdier il conclut à la nécessité d'une nouvelle justice réparatrice et vindicatoire. Cet ouvrage de 2004, intitulé la *vengeance, le face-à-face victime/agresseur*, est subdivisé en trois parties : la première « entre passion et raison », la deuxième « les cercles de violence, la dette d'offense et la ritualisation » et la troisième « la vengeance et la justice » (vindicte publique, justice privée, justice d'Etat d'un côté et la justice vindicatoire : une justice citoyenne de l'autre)[34].

La réflexion historique nourrit le débat sur cette nouvelle place de la victime. Ainsi l'historien Benoit Garnot[35] a dirigé un ouvrage très conséquent en 2000 sur « Les victimes : des oubliées de l'histoire », suite à un colloque organisé les 7 et 8 octobre 1999 par le Centre d'études historiques sur la criminalité et les déviances (CEH) de l'université de Bourgogne. Cet ouvrage est séparé en quatre parties. La première sur le regard de la société (définitions juridiques, la « frontière » victime-coupable, le problème des sources), la deuxième sur le thème Identité, recours et mythes, la troisième sur « Typologie…en fonction des instances créatrices de victimes » (la famille, le milieu, l'administration, la justice) et la dernière sur « Typologie…en fonction des préjudices subis » (victimes dans leur corps et victimes dans leurs biens). Il regroupe quarante-sept auteur.e.s : une linguiste, une sociologue, deux historiens du droit et, pour la très grande majorité, des historien.ne.s des lettres, dont de nombreux spécialistes de l'histoire de la justice. Les débats riches des sessions sont reproduits et une conclusion à quatre voix est proposée (Michel Porret, Bernard Garnot, Louis Devance et Claude Gauvard)[36].

---

[31] Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001.
[32] Bernabé Boris, *L'avènement juridique…, op. cit.*
[33] Garapon Antoine, *Bien Juger : Essai sur le Rituel judiciaire*, 2ème édition, Paris, Odile Jacob, 2001 ; *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner : pour une justice internationale*, Paris, Odile Jacob, 2002. Avec Gros Frédéric, Pech Thierry, *Et ce sera Justice : Punir en Démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001.
[34] Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004
[35] Benoit Garnot est spécialiste de l'histoire de la justice et de la criminalité. Il propose une lecture originale de l'institution judiciaire en tant que « justice négociée » entre les justiciables et l'Etat.
[36] Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Plusieurs tendances se dégagent parmi les chercheur.e.s en droit. Certain.e.s semblent très en faveur des victimes sans pour autant se revendiquer chercheur.e.s en victimologie. Ainsi Christine Lazergue, professeure de droit et femme politique socialiste, rapporteure du projet de loi sur les victimes de 2000 et présidente de la commission nationale consultative des droits de l'homme, résolument inscrite dans une approche en faveur des victimes, a dirigé un ouvrage de droit comparé avec Geneviève Guidicelli-Delage intitulé « La victime sur la scène pénale internationale » publié aux Presses Universitaires de France en 2008. Au-delà d'une présentation des législations existantes dans les différents pays européens, cet ouvrage aborde une réflexion sur les fondements européens et communautaires du droit des victimes et conclut sur les nouvelles approches anthropologique et juridique en cours d'élaboration[37].

Sylvie Humbert, historienne du droit, et Franck Ludwiczak, pénaliste, ont dirigé un ouvrage intitulé « Juste victime au sein du procès pénal » qui propose un état des lieux de la nouvelle place de la victime avec une orientation en faveur des victimes, annoncée dès le titre[38].

Dominique Attias, avocate, et Lucette Khaïat, ingénieure de recherche, ont dirigé un ouvrage en 2000 sur le parcours judiciaire de l'enfant victime. Cet ouvrage croise le regard des praticiens : médecins (pédiatre, pédopsychiatre, psychiatre, psychanalyste), magistrats, avocats, administrateur ad hoc et de la Défenseure des enfants afin de comprendre la souffrance de l'enfant, chercher les conditions propres à l'apaiser et vérifier leurs compatibilités avec le droit en vigueur afin de mieux protéger l'enfant dans son parcours devant les tribunaux[39].

La production d'ouvrages en victimologie est évidemment très conséquente[40]. De nombreux ouvrages sur la victimologie ont été publiés récemment : en 2000 celui de Jean Audet, psychiatre expert et enseignant, et Jean-François Katz, médecin, capitaine des Sapeurs-Pompiers, « Précis de victimologie générale ». Il ne s'agit pas d'un état de l'art sur la question mais d'un guide général sur la souffrance de la victime de l'origine à sa réparation[41].

---

[37] Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008.
[38] Humbert Sylvie, Ludwiczak Franck (dir.), *Juste victime dans le procès pénal*, Paris, L'Harmattan, 2015.
[39] Attias Dominique, Khaïat Lucette (dir.), *Le parcours judiciaire de l'enfant victime*, Paris, Erés, 2015.
[40] Pour n'en citer qu'un Audet Jean, Katz Jean-François, *Précis de victimologie générale*, Paris, Dunod, 2000, voir la bibliographie.
[41] Audet Jean, Katz Jean-François, *Précis de victimologie générale*, Paris, Dunod, 2000.

La nouvelle place des victimes au sein du procès pénal ne fait pour autant pas l'objet d'un consensus[42].

Les thématiques choisies par les revues, toutes disciplines confondues, sont également révélatrices de cet intérêt porté au thème des victimes. Dans son numéro 27, du printemps 2004, la revue Vacarme[43] propose un chantier sur le thème « Victimes et bourreaux face à l'exigence de réparation »[44]. Projet, une revue jésuite fondée en 1907, s'interroge dans son numéro 340, de janvier 2014, sur le pouvoir des victimes[45].

En psychanalyse, la revue de l'école du « Rêve-éveillé », de Robert Desoille, Imaginaire et Inconscient, consacre son n°15, de janvier 2005, au thème « Etre victime…et après ». Politiques, avocats, acteurs de l'humanitaire, écrivains, universitaires et surtout psychologues et psychanalystes praticiens livrent leurs expériences et leurs regards sur « les victimes »[46]. La revue de psychanalyse du Coq-Héron propose trois ans après dans son numéro 195 un thème qui porte presque le même nom « Victimes…et après ». Dans ce numéro n'interviennent que des psychanalystes qui s'interrogent sur la nouvelle complexité de la figure de la victime[47].

En droit au sens large, et pour n'en citer que quelques unes, la revue du GISTI (Groupe d'Information et de soutien des immigrés), Plein droit, consacre de nombreux articles aux victimes et notamment aux immigrés et au droit d'asile et son n°52 est consacré au thème « Victimes ou délinquants ? », traitant de l'ambivalence des politiques publiques vis-à-vis des

---

[42] Voir *infra*

[43] Une revue trimestrielle fondée en 1997, résolument très à gauche, se veut proche des nouveaux mouvements sociaux. Elle se présente comme le fer de lance d'une politique des minorités. Dans ce numéro, elle ouvre ses colonnes à Sandrine Lefranc (Sociologue du politique), Ludovic Lamant (journaliste à Médiapart), Michel Agier(Anthropologue, Ethnologue), Christine Martineau (Avocate), Philippe Mangeot (fondateur de la Revue, militant d'Act-Up, ancien élève de l'ENS, agrégé de lettres modernes), Jean-Philippe Renouard (Chercheur au CESDIP et maître de conférence à Bordeaux, décédé), Isabelle Saint-Saens (militante soixante-huitarde et membre du comité de rédaction de Vacarme), Scott Straus (politiste américain), Sylvie Thénault (historienne), Fabien Jobard (sociologue) et Claire Saas (Chercheure en droit).

[44] http://www.vacarme.org/rubrique171.html

[45] Le jésuite, Jean Merckaert, rédacteur en chef de la revue et Bertrand Cassaigne, rédacteur, ont invité dans leurs colonnes : Alain Blanc (magistrat), Alain Boulay (militant associatif de l'APEV : associations d'aide aux parents), Alain Cugno (philosophe, enseignant aux Facultés jésuites de Paris), Sylvie Bukhari-de Pontual (avocate et militante à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Alice Corbet (anthropologue), Sibel Agrali (psycho-sociologue, directrice du centre de soins Primo Levi d'accueil et de soins des victimes de la torture et de la violence politique, réfugiées en France), Estelle Drouvin (juriste, ancienne secrétaire générale de l'ACAT, coordinatrice du Centre de service de Justice réparatrice et accompagnatrice psycho-spirituelle),Emanuele Iula (philosophe, jésuite italien, formateur à la médiation dans les conflits).

[46] Fuks P., Guedj N, Klarsfeld S., et al., *Etre victime…et après*, Imaginaire et Inconscient, L'esprit du temps, 2005/1, n°15, URL: http://www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1.htm

[47] Landa Fabio, Lemler Daniel, Dupont Judith, et al., *Victimes…et après*, Le coq-héron, 2008/4, n°195, URL: https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4.htm

mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s[48]. La revue internationale de droit pénal consacre son numéro 76 des deux derniers trimestres 2005 au thème « Terrorisme et victimes » avec des contributions de René Ariel dotti, Ghislaine Doucet, Marie Hélène Gozzi, Jean-Paul Laborde, Julio Andrés Sampedro Arruba et Ulrika Sundberg[49]. En 2006, la revue annuelle de politique criminelle « Archives de politique criminelle », créée en 1975 à la croisée du droit pénal et des autres systèmes de sanction et de la criminologie, de la philosophie, de l'histoire et de la sociologie, propose, dans son n°28, un thème sur les victimes introduit par les chercheures en droit Florence Bellivier et Cyrille Duvert[50]. Legicom, spécialisée en droit de la communication, a consacré son numéro 37 de janvier 2007 à la protection des mineurs et les médias[51]. La revue Justice et cassation, revue annuelle des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, a traité en 2016 du thème des victimes. Les contributions ont été encadrées par Christine Lazerges, et par Laurent Leveneur, professeur.e.s de droit. La plupart des contributeurs et contributrices sont des universitaires, des praticien.ne.s du droit et des femmes et hommes politiques[52].

En sociologie et science politique, la revue de théorie politique Raisons politiques, qui affiche une certaine pluridisciplinarité, a intitulé en 2008 son numéro 30 « Les victimes écrivent leur histoire », numéro encadré par Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant, et s'interroge sur la souffrance comme source de légitimité d'une attente de reconnaissance et de réparation[53].

Section 1: Le concept de victime, en droit

§1- Définition de la victime ou des victimes

La définition de la notion de victime est difficile.

---

[48] GISTI, *Victimes ou délinquants* ?, Plein droit 1/2002 (n° 52) , p. 1-2, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-1-page-1.htm

[49] Dotti René Ariel, Doucet Ghislaine, et al., *Terrorisme et victimes*, Revue internationale de droit pénal, 2055/3-4, vol. 76, URL : http://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3.htm

[50] Bellivier Florence, Duvert Cyrille, « Regards pluridisciplinaires sur les victimes. Les victimes : définitions et enjeux», Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 3-10, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-3.htm.

[51] https://www.cairn.info/revue-legicom-2007-1.htm

[52] Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

[53] Lefranc Sandrine, Mathieu Lilian, Siméant Johanna, et al., *Les victimes écrivent leur histoire*, Raisons politiques, 2008/2, n°30, URL : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2.htm

Les auteur.e.s se sont intérrogé.e.s sur l'étymologie du terme « victime » au sens latin et à son évolution historique. Le sens actuel du mot « victime » n'apparaît qu'à la fin du XIXe siècle[54]. La doctrine juridique tente d'éclaircir cette notion et il existe quelques textes internationaux qui proposent une définition précise. La définition sociologique et psychologique, et surtout la définition de la victimologie (voir *infra*) permettront de mieux cerner les contours de cette notion.

I- Définition juridique

Il n'existe aucune définition dans le droit français. Le droit pénal évoque « autrui ». La procédure pénale désigne « la partie civile », « la partie lésée » ou le « plaignant »[55].

A) Définition doctrinale

- « toute personne atteinte dans son intégrité physique ainsi que dans ses sentiments, notamment sa dignité d'être humain, sans oublier pour autant les atteintes aux biens »[56].

B) Définition textuelle

- Définition par l'Assemblée Générale des Nations Unies résolution 40/34 1985

« … on entend par victimes de la criminalité des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un État membre, y compris ceux qui proscrivent les abus criminels de pouvoir… »

- Définition par la décision cadre du Conseil de l'Union Européenne du 15 mars 2001

« La personne qui a subi un préjudice, y compris une atteinte à son intégrité physique ou mentale, une souffrance morale ou une perte matérielle, directement causé par des actes ou omissions qui enfreignent la législation d'un État membre ».

---

[54] Lamarre Christiane, « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

[55] Lemasson Aurélien-Thibault, La victime devant la justice pénale internationale, thèse soutenue le 28 avril 2010 à Limoges, Roets Damien, Massé Michel (dir.), Thèse en droit privé et sciences criminelles, URL : http://epublications.unilim.fr/theses/2010/lemasson-aurelien-thibault/lemasson-aurelien-thibault.pdf, publiée au ULIM en 2012.

[56] *Ibid.*

II- *Définition sociologique*

« Toute personne qui se considère comme victime d'un préjudice ». Cette définition est dénoncée par l'historien Benoît Garnot comme trop large, elle aurait pour conséquence de faire de toute la société des victimes[57].

E. Bogalska Martin distingue les victimes du présent de celles du passé[58].

III- *IV- Définition psychologique*

La victime se décline selon plusieurs catégories en fonction du trauma et de la réaction au trauma[59].

IV- *Définition victimologique*

La victime est toute personne qui subit un dommage dont l'existence est reconnue par autrui et dont elle n'est pas toujours consciente[60].

§2- La délimitation subjective des victimes : qui est victime ?

Il ne s'agit ici que de recenser quelques travaux universitaires qui, combinés, permettent de balayer le spectre juridique de la notion de victime.

Le sujet de droit a été déplacé de la personne vers l'être vivant selon l'historien du droit Boris Bernabé[61].

I- *La personne humaine*

II- *L'embryon*

III- *Le cadavre*[62]

IV- *L'humanité toute entière*

Le crime contre l'humanité a pour victime, derrière la victime individuelle, l'humanité toute entière et en même temps la victime individuelle, dont l'humanité a été confisquée[63].

V- *L'animal*

Selon le régime juridique dont dépend l'animal dans la pensée dite "occidentale", celui-ci est considéré soit comme victime, soit comme objet, soit comme coupable. Par exemple, en ce qui concerne la zoophilie, au Moyen-Âge on brûlait les zoophiles et les animaux[64].

---

[57] Zauberman Renée, « Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, *op cit.*

[58] Bogalska-Martin Ewa (dir.), *Victimes du présent, victimes du passé, Vers la sociologie des victimes,* Paris, L'Harmattan, 2004.

[59] Dupont Judith, « Qu'est-ce qu'une victime ? », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195), p. 25-31, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-25.htm.

[60] Audet Jean, Katz Jean-François, *Précis de victimologie… op. cit.*

[61] Bernabé Boris, *L'avènement… op. cit.*

[62] Mowena Joseph, *La victime des infractions contre les personnes*, Thèse en Droit pénal, dirigée par Frédérique Dreifuss-Netter, soutenue à l'Université Paris 5, 2002.

[63] Landa Fabio, Lemler Daniel, Dupont Judith, et al., *Victimes…et après*, Le coq-héron, 2008/4, n°195, URL: https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4.htm

VI- Les proches des victimes ou « victimes par ricochet »[65]

§3- L'évolution de la place de la victime dans le procès pénal

La tradition religieuse d'abord et l'humanisme, ensuite, poussent la société à s'intéresser à ceux qui souffrent[66].

I- Questions épistémologiques et méthodologiques

Les historien.ne.s et historien.ne.s du droit dénoncent l'idée que dans l'histoire les victimes auraient été « oubliée » par le droit. Elles sont appréhendées différemment[67].

Des questions épistémologiques se sont posées : comment éviter l'anachronisme en traitant des victimes, alors que cette catégorie juridique n'existait pas[68], ou alors que certains coupables d'hier -les sorcièr.e.s, par exemple - sont considérés comme des victimes par nos valeurs actuelles ? Faut-il ou non basculer dans le relativisme ? L. Devance promeut, sur ce thème, une vision dynamique de l'histoire qui part de nos préoccupations contemporaines pour appréhender le passé et en dégager des outils pour mieux penser le monde d'aujourd'hui[69].

L'apport de la victimologie et des enquêtes de victimation (voir *infra*) pour l'histoire du droit est malaisé. En effet, les questions abordées par cette discipline nouvelle et cette nouvelle méthodologie peuvent difficilement être reprises par l'historien qui ne dispose que des

---

[64] Hardouin-Fugier Élisabeth, « Quelques étapes du droit animalier : Pie V, Schœlcher et Clemenceau », Pouvoirs 4/2009 (n° 131) , p. 29-41, URL : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-4-page-29.htm.

[65] Rossi Catherine, *Le double visage des proches des victimes d'homicide : approche comparée en droit pénal et victimologie,* Thèse en droit public, dirigée par Robert Cario et Maurice Cusson, soutenue à l'Université de Pau, en cotutelle avec l'Université de Montréal, 2008, publiée à l'Harmattan, Paris, 2013.

[66] Cacciali Jean-Luc, « La victime: un nouveau sujet », dans Lebrun Jean-Pierre (dir), *Les désarrois nouveaux du sujet*, Paris, Eres, 2005, p. 153-168, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ERES_LEBRU_2005_01_0153

[67] Bernabé Boris, *op. cit.* ; Garnot Benoit, *op. cit.* ; Allinne Jean-Pierre, « Les victimes : des oubliées de l'histoire du droit ? », dans Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 25-58.

[68] Garnot Benoir, *op. cit.*

[69] Devance Louis, « Victimes d'un crime judiciaire. L'affaire Vaux et Petit (1851-1897) », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

sources officielles[70]. Certain.e.s historien.ne.s évoquent néanmoins des sources alternatives pour appréhender les victimes (récit hagiographique[71] par exemple).

II- *L'histoire de l'évolution de la victime dans le procès pénal*

L'histoire du droit présente classiquement l'évolution de la place de la victime par son retrait de la procédure pénale du fait du triomphe de l'Etat pacificateur sur la vengeance privée et de l'inquisitoire sur l'accusatoire[72]. Ce basculement se serait opéré au XIe siècle et aurait été consacré au XIVe siècle[73].

L'anthropologue du droit Raymond Verdier précise que ce processus aurait été observé de manière cyclique lors de la consécration de l'Etat impérial romain, l'Etat monarchique de l'Ancien Régime et l'Etat moderne républicain[74].

Pour la sociologue Renée Zauberman, spécialiste des enquêtes de victimation, il faut nuancer cette vision de l'histoire où la victime aurait été exclue par l'Etat. En effet, lorsqu'il n'y avait pas d'atteinte à la souveraineté, le procès pénal fonctionnait comme « un ménage à trois » : plaignant, état, auteur. Pour cette auteure, l'exclusion de la victime est due à l'invasion des infractions au Code de la Route et à l'expansion des plaintes contre X[75].

Le phénomène de victimisation (nouvelle figure de la victime) a émergé dans les années 80 dans toutes les démocraties mais il est particulièrement marqué en France, du fait de son système pénal particulier (voir *infra*)

La catégorie de « victime » a en effet été objectivée dans les années 80 par la promotion de politiques publiques d'aide aux victimes, la constitution d'une discipline académique « la victimologie », l'invention d'un diagnostic « le traumatisme psychique », des pratiques thérapeutiques « les cellules d'urgence médico-psychologique »[76].

---

[70] Farcy Jean-Claude, « Les sources sérielles de l'étude des victimes en histoire contemporaine », dans Garnot Benoit, *op. cit.*
[71] Cassagnes-Brouquet Sophie, « Un recours pour les victimes, la statue du Saint », dans Garnot Benoit, *op. cit.*
[72] Halpérin Jean-Louis, La défense de la victime en France aux XIXe et XXe siècles, dans Garnot Benoit, *op. cit.*
[73] Allinne Jean-Pierre, *op. cit.*
[74] Verdier Raymond, « La vindicte publique, justice privée, justice d'Etat », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 141-143, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-141.htm
[75] Zauberman Renée, « Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime », dans Garnot Benoit, *op. cit.*
[76] Latté Stéphane, *Les « victimes » : la formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, Thèse en Etudes politiques, dirigée par Michel Offerlé, soutenue à l'EHESS, 2008.

III- *La rupture entre l'ancienne victime silencieuse et la nouvelle omnipotente*

La plupart des auteur.e.s situent le basculement entre l'ancienne et la nouvelle place des victimes après la Seconde Guerre Mondiale, après la Shoah. La Shoah serait le point de rupture. La victime fait maintenant partie de la mémoire collective alors qu'en Occident elle était jusqu'à présent occultée par la tradition héroïque[77]. La mise en cause de la responsabilité de l'Etat après la seconde guerre mondiale lors des demandes de réparation des victimes des crimes racistes et génocidaires et la mise en place d'une communauté supra-étatique, avec la reconnaissance de l'homme comme sujet international, explique cette nouvelle place de la victime[78]. Ce sont les dommages de masse, dont on ne prend conscience que dans la seconde moitié du XXe siècle, qui expliquent ce basculement. Le XXe siècle apparaît comme l'époque de la violence, des totalitarismes et des génocides, symbolisée par la figure de la victime[79].

D'autres lient également cette place de la victime à l'importance prise dans le débat public par les mouvements féministes qui auraient permis de reléguer la thèse freudienne du « fantasme de la victime » aux oubliettes[80].

La guerre du Vietnam serait aussi le point de départ de l'idée qu'il faut sauver à la fois les victimes et les bourreaux.

§4- Les promoteurs de cette nouvelle place de la victime

I- *Le rôle des médias*

Les travaux récents en sciences de l'information et de la communication montrent l'évolution du traitement médiatique des victimes.

Les travaux de C. Sécail sur les chroniques judiciaires montrent dans les années 50 un regard compassionnel pour l'accusé et l'absence de la victime. Dans les années 70/80 un

---

[77] Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007 ; Boglaska Martin Ewa, *op. cit*.

[78] Verdier Raymond, « Histoire du monopole étatique de la vengeance en Occident », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 143-159, URL https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-143.htm

[79] Traverso Enzo, « L'Europe et ses mémoires. Trois perspectives croisées », Raisons politiques 4/2009 (n° 36) , p. 151-167, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2009-4-page-151.htm.

[80] Fassin Didier, Rechtman Richard, op. cit ; Cario Robert, « Approche criminologique des droits des victimes », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

« rééquilibrage » s'opère entre victime et accusé et le regard sur ce dernier se durcit. A partir des années 90, la compassion et les regards se portent exclusivement sur la victime[81].

Parmi les médias, Isabelle Huré distingue entre la télévision, média émotionnel par excellence du fait de l'impact de l'image, et la presse écrite qui distancie davantage le lecteur du sujet. Lors des débats sur la récidive, les victimes ont été omniprésentes à l'écran, faisant autorité par rapport à la parole des magistrats ; alors que la presse écrite a été réticente à inviter la victime dans le débat[82].

II- Le rôle des associations militant pour le droit des victimes

A) L'empowerment

Lorsque les victimes se mobilisent pour la reconnaissance de leur statut, elles ne sont plus dans la passivité mais dans l'action. Il s'agit de la logique d'*empowerment*.

Ainsi, Justin Sheria Nfundiko montre que certaines femmes victimes de violences sexuelles dans le Sud Kivu se sont mobilisées et ont participé, avec leur combat, à la reconstruction politique du pays, ce qui a permis leur ascension politique[83]. Les études sur la prostitution, notamment en psychologie, montrent souvent les logiques d'*empowerment* qui sous-tendent le combat des personnes prostituées[84]. La récente thèse en science politique de S. Laplanche-Savigne étudie le passage de l'expérience des victimes du racisme à leur politisation, dans une perspective comparatiste franco-allemande[85]. Le sociologue F. Pedrot évoque la mobilisation rapide des surirradiés pour faire reconnaître leur cause victimaire[86], afin d'obtenir ce que le

---

[81] Sécail Claire, « De l'accusé à la victime. La trajectoire victimaire des chroniqueurs judiciaires de télévision (1958-2010) », Histoire de la justice, 2010/1, n°20, p. 167-179, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHJ_020_0167

[82] Huré Isabelle, "Le traitement de la récidive et des victimes dans la presse quotidienne nationale (1997-2008)", Politiques de communication, 2016/1, n°6, p. 167-197, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PDC_006_0167 et « Des magistrats sans autorité face aux victimes. Le cas des débats télévisés sur la récidive criminelle », Mots. Les langages du politique, 2015/1, n°107, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MOTS_107_0101&DocId=452683&hits=7+

[83] Sheria Nfundiko Justin, « Femmes du Sud-Kivu, victimes et actrices en situation de conflit et postconflit », Hérodote, 2015/3, n°158, p. 182-199, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=HER_158_0182&DocId=460975&hits=5+

[84] Andreotti Martin Rafael, *Psychosociologie de l'empowerment : le cas des prostituées transgenre sudaméricaines à Paris*, Thèse en Psychologie, dirigée par Patricia Mercader, soutenue à l'Université Lyon 2, 2015.

[85] Laplanche-Servigne Soline, *De l'expérience du racisme à sa politisation : mobilisations et représentation des « victimes » en France et en Allemagne d'aujourd'hui*, Thèse en Science politique, dirigée par Nonna Mayer et Ulrich Bielefeld, soutenue à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, 2011

[86] Pedrot Florian, « Etre ou devenir victime? Le cas des surirradiés », Politix, 2014/2, n° 106, p. 189-210, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POX_106_0189

militant de l'Association des Parents d'enfants victimes A. Boulay évoque comme une « juste reconnaissance »[87].

A l'inverse, face à la construction symbolique des « hommes-agresseurs » et des « femmes-victimes » dans des logiques politiques, la chercheure en sciences de l'information et de la communication Hernandez prône l'*empowerment* pour les Chiliennes comme rempart face à leur instrumentalisation politique[88].

B) Impact des associations de victimes sur le droit

Ces mobilisations de victimes, qui se constituent en associations, ont parfois des incidences politiques directes. Tel est le cas de la mobilisation de la Fédération des mutilés du travail qui s'est constituée en Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés. Ils ont permis la mise en œuvre d'une législation sur les accidents du travail[89].

La mobilisation des victimes de crime de masse a permis l'émergence d'une nouvelle forme de justice : la justice transitionnelle (voir *infra*). C'est par exemple le cas au Maroc[90], et dans le rôle qu'a eu la diaspora au Paraguay et en Argentine[91] (Bessat-Carillo).

E. Fillon et D. Torny montrent le phénomène ascendant, puis descendant, du travail des victimes avec et sur le droit, et de ses effets en retour, dans le cadre de la mobilisation des victimes du distilbène[92].

---

[87] Boulay Alain, « Une juste reconnaissance », Revue Projet 3/2014 (N° 340) , p. 16-21, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-16.htm

[88] Hernandez Orellana Myriam, « Communication publique et violence intrafamiliale au Chili, de la femme victime à la femme empoderada », Mots. Les langages du politique, 2015/3, n° 109, p.67-82, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MOTS_109_0067

[89] Blic (de) Damien, « De la Fédération des mutilés du travail à la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés. Une longue mobilisation pour une « juste et légitime réparation » des accidents du travail et des maladies professionnelles», Revue française des affaires sociales 2/2008 (n° 2-3) , p. 119-140, URL : www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2008-2-page-119.htm.

[90] Vairel Frédéric, « Le Maroc des années de plomb : équité et réconciliation ? », Politique africaine 4/2004 (N° 96) , p. 181-195, URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-4-page-181.htm.

[91] Carrillo-Bessat Clarisa, « Paraguay/Argentine : le rôle de la diaspora dans la lutte contre le silence et l'impunité », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 80-83, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-80.htm.

[92] Fillion Emmanuelle, Torny Didier, « De la réparation individuelle à l'élaboration d'une cause collective, l'engagement judiciaire des victimes du distilbène », Revue Française de Science Politique, 2015/4, vol. 65, p. 583-607, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFSP_654_0583

C) Réflexions sociologiques sur la place des associations de victimes

Des sociologues se sont interrogés sur les mobilisations autour de « causes de victimes » par rapport aux mobilisations politiques, en général. Stéphane Latté s'est posé des questions méthodologiques et épistémologiques sur ces mobilisations de victimes. Il a montré les avantages et les inconvénients des concepts proposés par la sociologie des mobilisations pour rendre compte du rôle de l'événement dramatique dans le déclenchement de l'action collective. Il montre que le récit de cet événement par les victimes procède moins des émotions immédiates mais davantage du contexte, des prescriptions journalistiques et du rôle social des victimes. S. Latté prône une approche ethnographique qui permette de réinscrire ces mobilisations « accidentelles » dans des contextes sociaux enracinés[93].

Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu, Johanna Siméant, dans un ouvrage co-dirigé, s'interrogent sur la légitimité des causes de victimes. D'abord cette forme de mobilisation est-elle spécifique alors que l'on peut considérer que toute forme de protestation résulte d'une souffrance ? La souffrance suffit-elle pour justifier la reconnaissance et la réparation qui découlent du statut de victime ? Ce questionnement s'éclaire du fait des sujets abordés dans les articles de l'ouvrage[94], comme lorsque C. Baudinière évoque le retour du stigmate en parlant des épurés collaborateurs qui rejoignent l'extrême droite victimaire et révisionniste[95] ; ou lorsque E. Savarese parle des mobilisations victimaires des pieds-noirs, dont les retombées politiques ont été très importantes : indemnisation, loi d'amnistie des généraux putschistes et même une loi mémorielle du 23 février 2005[96].

---

[93] Latté Stéphane, « Le choix des larmes. La commémoration comme mode de protestation », politix, 2015/2, n° 110, p. 7-34, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POX_110_0007; Victime, dans Henry Emmanuel, Gilbert Claude, Jouzel Jean-Noël, Marichalar Pascal (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise ; Santé, travail, environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p.322-328 ; « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », Revue française de science politique 3/2012 (Vol. 62) , p. 409-432, URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-3-page-409.htm.

[94] Lefranc Sandrine, Mathieu Lilian, Siméant Johanna, « Les victimes écrivent leur Histoire. Introduction», Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 5-19, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-5.htm.

[95] Baudinière Caroline, « Une mobilisation de victimes illégitimes. Quand les épurés français de la Seconde Guerre mondiale s'engagent à l'extrême droite », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 21-39, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-21.htm.

[96] Savarese Éric, « Mobilisations politiques et posture victimaire chez les militants associatifs pieds-noirs », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 41-57, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-41.htm.

La sociologie du droit montre depuis quelques années que les associations ou ONG prennent le dessus sur les professionnels du droit (avocats) pour faire entendre la voix des victimes dans le cadre d'un procès[97]. Dans le domaine de l'expertise, les associations de victimes concurrencent les experts en raison d'une « légitimité expérientielle » préjudiciable car irrationnelle[98].

§5- La victimologie

I- Historique de la victimologie

La victimologie est née en Roumanie en 1937, avec les travaux de l'avocat Benjamín Mendelsohn. Il est suivi par d'autres auteurs allemands et nord-américains, la victimologie sa rapproche alors de la criminologie et les auteurs développent chacun des typologies permettant de classer des individus et des comportements de « victimisation » afin d'expliquer le crime, et ainsi, le prévoir. Paradoxalement, le virage sécuritaire des années 80 et les mouvements féministes, pourtant régulièrement en contradiction, contribuent à la transformer en une victimologie appliquée, dont la finalité est d'améliorer le sort des victimes. La victimologie française s'inspire des travaux canadiens.

II- Présentation

La victimologie est une discipline transversale dont les contours et les émanations restent flous.

C'est une branche de la criminologie[99], qui est elle-même le fruit de la convergence entre le droit, la médecine, la sociologie et la philosophie.

---

[97] Umubyeyi Liliane, « Parler au nom des victimes de l'apartheid? Les enjeux de la représentation professionnalisée dans le procès », Droit et Société 2015/1, n°89, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DRS_089_0073

[98] Latté Stéphane, Victime, dans Henry Emmanuel, Gilbert Claude, Jouzel Jean-Noël, Marichalar Pascal (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise ; Santé, travail, environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p.322-328.

[99] D'après la politiste Aurore Llorca, la criminologie serait le fruit de l'anthropologie criminelle et s'expliquerait par les politiques pénales d'individualisation de la peine intervenues lors de la deuxième moitié du XIXe siècle. Il s'agit alors d'un changement radical dans l'administration de la sanction. De la même manière, les politiques publiques d'aide aux victimes et les réflexions sur le droit de punir modifient la perception du criminel et de la victime et ont donné naissance à cette nouvelle discipline, la victimologie : Llorca Aurore, « La criminologie,

Elle serait confondue à tort avec la psychotraumatologie alors qu'elle utilise cette dernière en interaction avec le droit, la criminologie et l'action humanitaire. Elle comporte également une approche historique, sociologique, psychologique, économique, politique et au-delà philosophique[100].

D'après les victimologues Bessolles et Mortmont, ce serait également un champ de recherche fondamentale et appliquée du traumatisme individuel ou collectif d'origine naturelle ou provoquée. Elle est le pendant de la psycho-criminologie et entretient des liens avec la médecine légale clinique et le droit pénal[101].

La victimologie étudie les théories psychopathologiques du traumatisme, recense les situations et événements victimaires, décrit la clinique, étudie les prises en charge à adopter et détaille les réponses juridiques et administratives aux demandes de réparation[102].

Dans sa thèse, le pénaliste en droit internationale Lemasson précise que la victimologie n'est pas une idéologie mais une science nouvelle qui entend introduire plus d'équité dans le traitement des victimes, notamment en droit[103].

Plus spécifiquement la thèse de Jean-Pierre Benais étudie la victimologie sous l'angle du droit[104], sous la direction du philosophe du droit Stamatios Tzitzis, spécialisé en victimologie[105].

III- Définition

Robert Cario, tête de file de la victimologie française donne une définition complète de la victimologie : « La victimologie est une discipline scientifique ayant pour objet l'analyse globale des victimisations d'ordre pénal, sous leur double dimension individuelle et sociale,

---

héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle », Raisons politiques 1/2005 (no 17) , p. 47-64, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2005-1-page-47.htm

[100] Lopez Gérard*, La victimologie*, 2e édition, Paris, Dalloz, Connaissance du droit, 2014.

[101] Bessoles Philippe, Mortmont Christian (dir.), *Victimologie et criminologie*, Paris, Champ social Editions, 2004

[102] Audet Jean, Katz Jean-François, *Précis de victimologie générale*, Paris, Dunod, 2000

[103] Lemasson Aurélien-Thibault, *La victime devant la justice pénale internationale*, thèse soutenue le 28 avril 2010 à Limoges, Roets Damien, Massé Michel (dir.), Thèse en droit privé et sciences criminelles, URL : http://epublications.unilim.fr/theses/2010/lemasson-aurelien-thibault/lemasson-aurelien-thibault.pdf, publiée au ULIM en 2012.

[104] Benais Jean-Pierre, *Des victimes à la victimologie à la lumière du droit*, Thèse en Droit, dirigée par Stamatios Tzitzis, soutenue à l'Université Paris 2, 2003.

[105] Tzitzis Stamatios, *La personne : criminel et victime*, Québec, Canada, Les Presses de l'Université Laval, 2004 ; Tzitzis Stamatios, Lopez Gérard, Bernard Guillaume (dir.), *Pratiques de la criminologie : Analyse comportementale, victimologie ; Médecine légale, expertise judiciaire ; pénologie carcérale*, PJJ, Paris, Sudyrama, Panorama du droit, 2010.

dans leur émergence, leur processus et leurs conséquences, afin de favoriser la réparation matérielle et psychosociale de la victime, ainsi que la restauration du lien social blessé par l'infraction en vue d'en prévenir toute réitération »[106].

IV- Critiques de la victimologie

Le chercheur en psychiatrie D. Lemler critique violemment la victimologie. Il parle de « mouvance » au sein de laquelle « des psys de tout poil » participent à l'« attribution du statut de victime »[107].

Les critiques de la victimologie se retrouvent également dans les dénonciations de la nouvelle place de la victime au sein du procès pénal (voir *infra*).

§6- Les enquêtes de victimation

I- Contexte

Les criminologues avaient conscience des lacunes de leurs enquêtes sur le phénomène criminel. En effet, celles-ci étaient nécessairement incomplètes car elles ne s'appuyaient que sur les statistiques officielles (pénitentiaires, judiciaires, policières). Elles n'appréhendaient donc que le phénomène criminel officiel et passaient sous silence toutes les infractions non portées à la connaissance de l'autorité publique. Les premières enquêtes de victimation sont nées dans les années 60 aux Etats-Unis sur demande du ministère de la justice car le crime est devenu un enjeu politique[108].

D'après le sociologue Matthieu de Castebajac, dans sa thèse sur les enquêtes de victimation, il s'agirait de « l'entreprise scientifique la plus importante des cinquante dernières années dans l'étude du crime ». Le crime n'est plus vu sous l'angle de l'Etat mais des citoyens[109].

II- Définition

Une enquête de victimation est « un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population. On interroge les membres de l'échantillon sur les atteintes incriminables qu'ils déclarent avoir subi au cours d'une période délimitée »[110].

---

[106] Cario Robert, *Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale*, 4e édition, Paris, L'Harmattan, 2012.
[107] Lemler Daniel, « « N'être victime », un après-coup », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195) , p. 20-24, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-20.htm.
[108] Zauberman Renée, « Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.
[109] Castelbajac (de) Matthieu, *enquête sur des enquêtes : les enquêtes de victimation et la connaissance du crime,* Thèse en sociologie, dirigée par Philippe Robert, soutenue à l'Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, 2014.

R. Zauberman et P Robert proposent un panorama des enquêtes de victimation en Europe[111].

L. Mucchielli et D. Saurier ont rendu un rapport complet sur les enquêtes quantitatives portant sur les victimes en janvier 2005 pour la mission de recherche Droit et Justice[112].

III- Apports

Ces études renseignent donc sur les faits délictueux et criminels ignorés par l'autorité publique et mesurent la propension des personnes à saisir les autorités après avoir subi une atteinte et leurs motivations. Elles décrivent les circonstances des atteintes, le profil des victimes et les liens entre l'expérience de victimation et le sentiment de sécurité. Il peut donc s'agir d'un « instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité[113]. Elles font également émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques. Elles permettent une analyse différentielle des victimations selon les territoires[114].

Les résultats de certaines de ces études ont conforté l'approche victimologique car elles ont montré l'importance du phénomène criminel non porté à la connaissance de l'autorité, ce qui implique une remise en cause du système quant à la prise en charge des victimes[115].

IV- Difficultés et limites

La combinaison des enquêtes officielles et des enquêtes de victimation est dénoncée comme difficile par le socio-criminologue, spécialiste de la police Frédéric Ocqueteau[116]. Un groupe de sociologues spécialisés en enquête de victimation a établi une comparaison entre les

---

[110] Bon David, Castelbajac (de) Matthieu, Robert Philippe, Zauberman Renée, Névanen Sophie, « Victimation et insécurité en Ile-de-France 2006-2007-2008, Analyse de la 5e enquête (2009) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF) », dossier du CESDIP, URL : http://www.cesdip.fr/110-victimation-et-insecurite-en-ile-de-france-2006-2007-2008/#

[111] Zauberman Renée, Robert Philippe, « Les enquêtes de victimation en Europe », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 89-105, www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9752

[112] Muccielli Laurent, Saurier Delphine, *Les enquêtes quantitatives portant sur les victimes*, Guyancourt, CESDIP, 2006.

[113] Bon David, Castelbajac (de) Matthieu, Robert Philippe, Zauberman Renée, Névanen Sophie, « Victimation et insécurité en Ile-de-France 2006-2007-2008, Analyse de la 5e enquête (2009) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF) », dossier du CESDIP, URL : http://www.cesdip.fr/110-victimation-et-insecurite-en-ile-de-france-2006-2007-2008/#

[114] Bon David, Miceli Lisa, Robert Philippe, Zauberman Renée, Névanen Sophie, « Victimations et insécurité en Ile-de-France 2002-2003-2004, Analyse de la 3e enquête (2005) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF) », Rapport du CESDIP, URL : http://www.cesdip.fr/109-victimations-et-insecurite-en-ile-de-france-2002-2003-2004/ et Bauer Alain, Rizk Cyril, Soullez Christophe, *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2011.

[115] Cario Robert, *Introduction aux sciences criminelles : Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel*, 6ème édition, France, l'Harmattan, 2008.

[116] Ocqueteau Frédéric, « Une machine à retraiter les outils de mesure du crime et de l'insécurité : l'Observatoire national de la délinquance », Droit et société 2/2012 (n° 81) , p. 447-471, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2012-2-page-447.htm.

statistiques de police et les enquêtes de victimation. Ces dernières seraient moins sensibles aux évolutions législatives[117].

Les enquêtes de victimation peuvent également être complétées par les enquêtes auto-reportées ou auto-administrées[118].

Certain.ne.s statisticien.ne.s proposent de compléter les enquêtes de victimation par des éléments de contexte et des indications méso-économiques[119].

§6- Droit comparé de la place de la victime en France

Dans cette même catégorie pour des raisons de simplification, et bien qu'épistémologiquement ce soit discutable, seront traitées les études sur les droits étrangers et les études de droit comparé. Les juridictions supra-nationales, et les études sur les crimes de masse, par contre, feront l'objet d'un traitement distinct (voir *infra*).

I- L'indemnisation

Les récentes études de droit comparé et études sur les droits étrangers ont porté principalement sur le régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation. Le droit français est présenté comme un modèle à suivre pour le droit égyptien[120] et le droit jordanien[121]. Les Etats membres de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance se seraient inspirés du droit français[122]. Par contre le régime québécois est présenté comme un des plus aboutis, vu qu'il distingue la sanction de la faute de la réparation du préjudice (alors que le droit français prend en compte la faute du conducteur). Le système est critiqué pour

---

[117] Lagrange Hugues, Robert Philippe, Zauberman Renée, Pottier Marie-Lys, « Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison », Déviance et Société 3/2004 (Vol. 28) , p. 285-316, URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2004-3-page-285.htm.

[118] Jaluzot Laurence, Picard Sébastien, Duée Michel, « La victimation : un sujet sensible qui nécessite des approches complémentaires », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 84-88, URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9750. Pour un exemple voir Debarbieux Éric, « Les enquêtes de victimation en milieu scolaire : leçons critiques et innovations méthodologiques », Déviance et Société 3/2004 (Vol. 28) , p. 317-333, URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2004-3-page-317.htm.

[119] Chaussebourg Laure, Creusat Joël, Carrasco Valérie, « Les déterminants du dépôt de plainte : le type d'agression subie devance de loin les caractéristiques de la victime », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 107-127, URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9753

[120] Elabd Reda Mahmoud, *L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation. Analyse en droit égyptien à la lumière du droit français*, Thèse en droit privé, dirigée par François-Xavier Lucas, soutenue à l'Université de Nantes, 2001.

[121] Al Otoum Naeem, *L'indemnisation des victimes des accidents de la circulation : analyse du droit jordanien à la lumière du droit français*, Thèse en Droit privé, dirigée par Hadi Slim, soutenue à l'Université de Tours, 2013.

[122] Fiume Marie-Marguerite, *L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation dans les Etats membres de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance*, Thèse en droit privé, dirigée par Jacqueline Flauss-Diem, soutenue à Amiens, 2005.

l'indemnisation des victimes ayant commis les infractions les plus graves mais il serait néanmoins accepté par la société car il permet de maîtriser les coûts par la rationalisation de la gestion et la quasi-disparition du contentieux[123].

II- *Réflexion sur la nouvelle place de la victime*

Aurèlien-Thibault Lemasson synthétise dans sa thèse les trois modèles théoriques de prise en compte de la victime dans la procédure pénale :

1) La victime est écartée du procès pénal. C'est un témoin, dont le besoin spécifique de protection et d'assistance est néanmoins pris en compte. C'est le cas des pays ayant adopté le système juridique anglo-américain.
2) La victime est une partie jointe par le biais de la constitution de partie civile par voie accessoire ou secondaire. Ce modèle prédomine en droit continental (Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, pays nordiques)
3) La victime est partie principale à la procédure criminelle. Elle peut avoir l'initiative du procès et se substituer au ministère public[124]. (France, Belgique)

La France serait le pays au sein duquel le phénomène de victimisation serait le plus marqué du fait de son système pénal particulier[125].

L'ouvrage de droit comparé européen dirigé par Geneviève Giudicelli-Delage et Christine Lazerges montre que la place de la victime agite les débats de la doctrine partout en Europe[126]. Elle est très présente dans les discours juridiques mais neutralisée dans la procédure pénale allemande[127]. Au contraire, elle est passive mais omniprésente dans la procédure pénale anglaise[128]. Brenes Varga et Poletti montrent qu'en Espagne, la victime

---

[123] Lelièvre-Boucharat Martine, « Le régime québécois d'indemnisation des victimes d'accidents de la route est-il un exemple à suivre pour le droit français ? », Revue internationale de droit comparé, Vol. 55, N°1, Janvier-mars 2003, p. 177-195.

[124] Lemasson Aurélien-Thibault, *La victime devant la justice pénale internationale*, thèse soutenue le 28 avril 2010 à Limoges, Roets Damien, Massé Michel (dir.), Thèse en droit privé et sciences criminelles, URL : http://epublications.unilim.fr/theses/2010/lemasson-aurelien-thibault/lemasson-aurelien-thibault.pdf, publiée au PULIM en 2012.

[125] Soulez Larivière Daniel , « De la victimisation et de nombreuses autres causes », Pouvoirs 1/2009 (n° 128) , p. 27-41, URL : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-1-page-27.htm

[126] Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008

[127] Henrion Hervé, « Y a-t-il une place pour la victime en procédure pénale allemande ? », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 23-46.

[128] Martini Aurélien, La victime en Angleterre : « une formidable absence, partout présente », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 47-67.

revendique aujourd'hui de nouveaux droits[129]. Par contre, en Italie, on ne parle toujours pas de victime mais de partie lésée. La victime est neutralisée au profit de l'économie et de la concentration du procès. Le ballottement politique oscille entre indifférence et solution d'urgence[130]. Enfin, en Belgique, la place de la victime est telle que c'est le premier pays qui intègre judiciairement des mesures de justice restauratrice (voir *infra*)[131]. Les pénalistes Decramer et Lore se demandent si l'extension des droits de la victime en procédure pénale belge n'est pas un cadeau empoisonné[132].

Les études en droit comparé franco/arabes[133], franco/thaïlandaises[134], franco/libanaises[135], franco/iraniennes[136], franco/burkinabaises[137] montrent, pour l'ensemble de ces systèmes juridiques, une évolution constante des droits de la victime selon deux impératifs : la protection de la victime, l'égalité entre la victime et le mis en examen. Cependant certaines études montrent l'absence d'effectivité des droits des victimes du fait, par exemple, de l'absence de système d'indemnisation publique et prônent des mesures de justice restauratrice.

Pour ce qui est des études portant sur le droit étranger sans perspective comparatiste directe, les pays intéressant principalement les universitaires sont d'une part les pays africains du

---

[129] Brenes Varga Rodolfo, Poletti Adorno Alberto Manuel, La victime en Espagne : acteur privilégié du procés pénal, dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 86-103.

[130] Ottolini Teresa, « La victime en Italie : histoire d'un difficile équilibre entre les intérêts privés et publics à la réponse au crime », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 123-141.

[131] Dubois Christophe, Orianne Jean-François, « Les politiques publiques comme partitions à construire. L'introduction de la justice réparatrice dans les prisons belges», Gouvernement et action publique 2/2012 (n° 2) , p. 117-139, URL : www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2012-2-page-117.htm

[132] Decramer Kris, Gyselaers Lore, « La victime dans la procédure pénale belge : victime de son succès ? », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 68-85.

[133] Al-Fawareh Mohammad, *La victime devant la justice pénale : comparaison de la procédure pénale française et de quelques procédures pénales arabes*, Thèse en Droit privé, dirigée par Jean Pradel, soutenue à l'Université de Poitiers, 2004.

[134] Srisanit Pokpong, *La place de la victime en procédure pénale française et thaïlandaise,* Thèse en Droit privé, dirigée par Gaëtan Di Marino, soutenue à l'Université Aix-Marseille 3, 2007.

[135] Sleiman Hissni*, La victime dans le procès pénal : étude comparative des droits français et libanais,* thèse en droit dirigée par Bernadette Aubert, soutenue à l'Université de Poitier, 2009.

[136] Saghian Mehdi Kamel, *L'évolution des droits de la victime dans les procédures pénales française et iranienne,* Thèse en Droit pénal et Sciences criminelles, dirigée par Michel Massé, soutenue à l'Université de Poitiers, 2009.

[137] Zoungrana Mamounata Agnès, *La place de la victime dans le procès pénal, étude de droit comparé : droit burkinabé sous l'éclairage du droit international*, Thèse en droit pénal et Sciences criminelles, dirigée par Yves Strickler, soutenue à l'Université de Strasbourg, 2012.

Nord et du Sud, en lien direct avec le passé colonial de la France : l'Algérie[138] ,le Maroc[139], la Guinée[140], le Togo[141], le Cameroun[142], d'autre part les pays anglo-américains[143] incluant le Canadaavec un focus sur le Québec, de par sa dimension francophone, surtout avec l'angle de la victimologie.

Section 2: Le droit positif de la place de la victime au sein du procès pénal

§1- Le droit national

I- Les influences de la victime sur la qualification et la constitution de l'infraction pénale

Dans une thèse originale, C. Eloi évoque les caractères de l'influence de la victime en droit pénal. En effet, la victime exerce une influence sur la qualification et la constitution de l'infraction pénale. Influence globalement cohérente à l'étude des diverses règles de droit pénal général et spécial les évoquant. En principe seulement les règles relatives à la personnalité ou au comportement de la victime connus de l'auteur de l'infraction comptent. Il s'agit donc d'une influence subjective. Comme l'infraction est écrite en référence à l'auteur, le comportement de la victime n'est qu'une variable secondaire. C. Eloi prône l'harmonisation des critères d'influence de la victime car ils sont variables dans le temps et dans l'espace. En effet, chaque organisation sociale promeut sa propre conception de la victime pénale[144].

II- Les droits de la victime au sein du procès pénal

---

[138] Atoui Mohamed, *Les droits de la victime dans le procès pénal en Algérie*, Thèse en droit privé, dirigée par Albert Lourde et Yvan Auguet, soutenue à l'Université de Perignan, 2009.
[139] Mansour Mostapha, *Les droits de la victime d'une infraction pénale : étude du droit marocain et aperçus de droits autres*, Thèse en Droit, dirigée par Laurent Desessard, soutenue à l'Université de Poitiers, 2009.
[140] Kaba Amadou Thidiane, *Pour une véritable indemnisation des victimes, la sauvegarde de la dignité humaine*, Paris, L'Harmattan, 2016.
[141] Gaba Ishola Dédé Louisette, *La réparation du préjudice causé à la victime d'une infraction pénale, étude de droit togolais*, Thèse en Droit, dirigée par Pierre Couvrat, soutenue à l'Université de Poitiers, 2002.
[142] Zambo Zambo Dominique Junior, « Le nouveau Code de procédure pénale et la victime de l'infraction : À propos de l'enrichissement du « parent pauvre » du procès pénal camerounais », Revue internationale de droit comparé, Vol. 63, n°1, 2011, p. 69-108, URL : http://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2011_num_63_1_20133?q=victime%20p%C3%A9nal
[143] Kaptein Hendrik, Malsch Marijke (dir.), *Crime, Victims and Justice : Essays of Principles and Practice*, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Ashgate Publishing, 2004.
[144] Eloi Clément, *Les caractères de l'influence de la victime en droit pénal,* Thèse de doctorat en Droit, dirigée par Edouard Verny, soutenue à l'Université Rennes 1, 2013.

A) Le contexte

Le droit positif de la place de la victime dans le procès pénal agite la doctrine. Elle a fait l'objet de nombreuses thèses ces dernières années et également de travaux de recherche en Master 2.

En théorie au terme de l'article 2 du Code de procédure pénale, la victime intervient au procès, en principe, dans un but de réparation du dommage qu'elle a subi du fait de l'infraction. Elle est censée ne se préoccuper ni de la question de la culpabilité, ni de la peine. Il s'agit d'une relation verticale entre l'Etat et un justiciable et non d'une relation horizontale entre deux justiciables, un demandeur et un défendeur. Mais aujourd'hui la victime casse « le face-à-face séculaire entre le criminel et le prince dans lequel elle faisait figure d'invitée, et lui en superpose une autre entre elle et le criminel »[145].

La victime, selon le pénaliste Cédric Ribeyre, est devenue le personnage clef du procès pénal. Sans elle, le procès est pâle. Si elle est trop présente, elle bouleverse l'équilibre du procès. Si elle est absente, cela pose un problème d'équité[146].

Les droits de la victime au sein du procès pénal doivent être replacés dans le contexte des droits de la victime devant l'ensemble des juridictions (Voir dans ce sens le colloque organisé par l'Association française pour l'histoire de la justice et dont les actes ont été publiés en 2015[147]).

Les nouveaux droits des victimes[148] ont été établis par la loi du 15 juin 2000 qui place la victime au cœur du procès pénal. Cette loi a été préparée par des chercheur.e.s en droit en faveur des victimes et a été abondamment commentée par ces mêmes chercheur.e.s (Lazerges, Le Guenhec, Henrion)[149]. Il existe aujourd'hui de très nombreux « guides pour les victimes ».

---

[145] Garapon Antoine, « Une Justice pour la victime », dans *Et ce sera Justice – Punir en démocratie*, Odile Jacob, 2001, p. 260.

[146] Ribeyre Cédric, *La victime de l'infraction pénale*, 1ere édition, Paris, Dalloz, 2016.

[147] Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1.htm

[148] Guedj Nicole, « Des droits pour les victimes ? », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 11-16, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-11.htm.

[149] Henrion Hervé, « La loi du 15 juin 2000 assure-telle l'équilibre nécessaire entre les droits et devoirs de l'Etat, de la personne mise en cause et de la victime ? », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 81-121, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-81.htm; Le Gunehec Francis, « Loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 », Actualité, JCP, 2000, p. 1229 et s. ;

Au niveau européen, la juriste Clotilde Jourdain-Fortier appelle à l'élaboration d'un droit européen protecteur de la personne victime comme contrepartie à la libre circulation des marchandises en Europe[150].

B) Les finalités des nouveaux droits des victimes

Les nouveaux droits des victimes reposent sur les finalités suivantes :

1) Etre informé
2) Etre assisté ou accompagné
3) Accéder à la justice
4) Bénéficier d'une enquête efficace
5) Etre protégé

Les atteintes à la dignité de la victime sont aujourd'hui pénalisées[151].

6) Etre pris en charge
7) Etre indemnisé[152]

La question économique de l'évaluation du préjudice n'est pas un débat qui agite la doctrine actuellement (et c'est d'ailleurs davantage une question de droit civil), sauf pour ce qui est des victimes contaminées par le VIH, dont le préjudice concerne la perspective de leur propre mort[153].

Les auteur.e.s constatent une amélioration progressive et continue de l'indemnisation tout au long du XXe siècle[154]. Sur le principe de la solidarité avec les victimes, des Fonds d'indemnisation sont mis en place, avec des procédures spécifiques[155].

---

[150] Jourdain-Fortier Clotilde, « L'affaire PIP ou la difficile réparation en Europe des dommages corporels de masse causés par un dispositif médical défectueux », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, t. XXIX, p. 5-35, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0005

[151] Bureau Kalinka, *La pénalisation des atteintes à la dignité des victimes par l'article 35 quater de la loi du 29 juillet 1881, issu de la loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes*, Thèse en droit pénal et sciences criminelles, dirigée par Anne d'Hauteville, soutenue à l'Université Montpellier 1, 2006.

[152] Dang Vu Vincent, *L'indemnisation du préjudice corporel, Assurance de personnes, l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, l'indemnisation des victimes d'infractions*, 3e édition, Paris, l'Harmattan, 2010.

[153] Harrant Valérie, « La détermination d'une compensation optimale en univers risqué le cas des victimes contaminées par le virus du sida par transfusion ou injection de produits sanguins en France », Revue d'économie politique 6/2005 (Vol. 115) , p. 801-816, URL : www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2005-6-page-801.htm.

[154] Steinlé-Feuerbach Marie-France, « Vers une objectivation de la responsabilité civile dans l'intérêt des victimes », dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 63-72, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-63.htm

[155] Kowalski Marc, « La Commission d'indemnisation des victimes d'infractions », Journal du droit des jeunes 7/2001 (N° 207) , p. 24-26, URL : www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2001-7-page-24.htm.

Les sociologues D. Fassin et R. Rechtman montrent que la création de fonds d'indemnisation spécifique permet de choisir certaines victimes, de créer des catégories de victimes et d'en indemniser certaines mais pas d'autres[156]. Certain.e.s chercheur.e.s dénoncent les inégalités entre les victimes devant les fonds d'indemnisation et prônent la création d'un fond d'indemnisation unique[157].

8) Etre traité avec compétence

En psychologie, M. Ginet propose une analyse détaillée de l'entretien cognitif et présente le dispositif qu'elle a mis en place avec son équipe, adapté à la procédure pénale française, pour écouter les victimes ou les témoins d'un crime, afin de pallier les souvenirs pauvres ou erronés du fait de l'émotion due à la violence des scènes[158].

9) Exercer librement ses choix

III- Les victimes particulières du procès pénal

Si la place des victimes dans le procès pénal agite la doctrine, il n'en reste pas moins que le débat autour de leur place n'est pas univoque. La doctrine juridique s'intéresse particulièrement à certaines victimes et au fait d'être victime de certaines infractions.

A) Particularités subjectives, du fait de la personne victime

Certain.e.s auteur.e.s dénoncent la prise en compte spécifique de certaines catégories de victimes qui seraient ainsi surprotégées par le droit, du fait de la prise en considération des facteurs de victimisation[159].

1) Les femmes

L'égalité théorique des sexes n'étant pas réalisée en pratique, la lutte contre les violences faites aux femmes passe nécessairement par l'élaboration d'une protection spécifique pour cette catégorie de victimes[160].

---

[156] Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

[157] Martinier Elsa, *Les fonds d'indemnisation et les droits des victimes*, Thèse en droit privé, dirigée par Olivier Grout, soutenue à Saint-Etienne, 2014 et Henrisey Laurence, *L'indemnisation des victimes d'infractions pénales*, Thèse en droit privé et sciences criminelles, dirigée par Roger Bernardini, soutenue à Nice, 2000.

[158] Ginet Magali, *Les clés de l'entretien avec le témoin ou la victime*, Paris, La documentation française, La sécurité aujourd'hui, 2003.

[159] Terryn F., "Les catégories de victime en droit pénal français", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 73-89, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-73.htm

Pour autant, la prise en compte de la situation des femmes victimes de violence apparaît comme prioritaire dans le discours politique, alors qu'en pratique les mesures servent d'alibi et sont inefficaces comme le montrent les praticien.ne.s du droit[161].

Par exemple, les violences spécifiques faites aux femmes n'étaient, jusqu'à peu, pas prises en compte dans le champ d'application du droit d'asile[162].

2) Les enfants

Il existe une prise en charge sociale et judiciaire spécifique des enfants victimes de violences sexuelles[163]. De nombreux chercheurs prônent un accompagnement global de l'enfant victime par la société[164].

Le dispositif d'accueil et d'enregistrement de la parole de l'enfant victime fait l'objet de nombreux débats de la part de la doctrine. Lise Mingasson, praticienne, rappelle que la parole de l'enfant se situe entre la vérité des faits et l'expression de sa personnalité. L'auteure défend l'idée de règles éthiques à intégrer dans le dispositif[165]. Les travaux des chercheur.e.s canadien.ne.s intéressent les victimologues français.e.s. Ainsi Mireille Cyr rappelle que la parole de l'enfant est plus souvent déniée que sacralisée. Elle montre la fragilité de celle-ci et les risques de pollution du fait des diverses interventions autour de cette parole. Elle offre une synthèse des connaissances acquises concernant le témoignage des enfants et propose des conduites d'entretien dans les meilleures conditions possibles[166].

---

[160] Berger-Beche Stéphanie, *L'organisation de la protection juridique des femmes victimes de violences,* Thèse en droit, dirigée par Jacqueline Rubellin-Devichi, soutenue à Lyon 3, 2004.

[161] Brocard Lucie, Lamine Haoua, « Quand les politiques « protègent » les femmes », Plein droit 2/2006 (n° 69) , p. 23-26, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2006-2-page-23.htm.

[162] Brocard Lucie, Haouau Lamine, Gueguen Morgane, « Droit d'asile ou victimisation ? », Plein droit, 2007/4, n°75, p. 11-14, URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=PLD_075_0011&DocId=138645&hits=2984+ et Mopo-Kobanda Jean-Paul, *Femmes victimes des persécutions sexo-spécifiques et droit d'asile en France aujourd'hui,* Thèse en droit, dirigée par Camille Kuyu Mwissa, soutenue à Paris 1, 2009.

[163] Lopez Gérard, "Quelle prise en charge sociale et judiciaire peut-on proposer aux enfants victimes de violences sexuelles », dans *Enfants violés et violentés, Le scandale ignoré*, Paris, Dunod, 2013, p. 169-198, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DUNOD_LOPEZ_2013_01_0169

[164] Bongrain Marcelle (dir.), *Le "tiers" : protecteur de l'enfant victime ?*, Toulouse, ERES, « Maison des droits des enfants et des jeunes », 2004, URL: http://www.cairn.info/le-tiers-protecteur-de-l-enfant-victime--978274920372.htm

[165] Mingasson Lise, « La parole de l'enfant victime de violences. à l'unité d'accueil de Valence», Informations sociales 4/2007 (n° 140) , p. 104-110, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-4-page-104.htm.

[166] Cyr Mireille, « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime », Paris, Dunod, « Enfances », 2014, URL : http://www.cairn.info/recueillir-la-parole-de-l-enfant-temoin-ou-victime--9782100713103.htm

La thèse de psychologie d'Abdul Rahman Rasho évalue les impacts des procédures sur les enfants. Cette thèse montre que l'enregistrement audiovisuel doit être privilégié pour éviter la multiplication des interventions[167].

C. Brisset, défenseure des enfants, dresse le bilan de la place de l'enfant dans le système de protection des victimes. Elle dénonce le fait que leur parole n'est pas suffisamment prise en compte, sur le budget de la justice en France (inférieur à ses voisins européens) et sur la nécessité d'une véritable évaluation des acteurs qui accompagnent les enfants victimes[168].

La psychologue Hélène Romano évoque les entretiens d'évaluation chez les enfants de moins de quatre ans supposés victimes d'abus sexuels. Elle dénonce le fait que la moindre manifestation de la sexualité infantile se trouve soumise à la dramatisation et à une interprétation quasi-systématique d'abus sexuel du fait de leur médiatisation qui a construit l'image d'une enfance pure exempte de toute trace du sexuel[169].

B) Particularités objectives, du fait de l'infraction dont une personne est victime

Bien évidemment une personne est toujours victime d'une infraction particulière. Ont été relevées ici les particularités de certaines infractions pour les victimes qui ont agité la doctrine ces dernières années.

1) Les victimes de terrorisme

M. Lemaire s'interroge sur la place de chaque citoyen face à la menace terroriste, qui fait de chacun une potentielle victime[170].

La plupart des débats doctrinaux ont porté sur la place des victimes de terrorisme au sein des instances internationales. La question de la responsabilité des Etats semble aussi au cœur du débat.

---

[167] Rasho Abdul Rahman, *Le processus de victimité secondaire chez l'enfant victime d'agression à caractère sexuel : double approche, victimologie clinique, psychologie judiciaire : appréhension par le discours de professionnels du parcours socio-judiciaire*, Thèse en psychologie, sous la direction de Loïck M. Villerbu, soutenue à l'Université Rennes 2, 2009.

[168] Brisset Claire, « La place de l'enfant dans le système de protection. Bilan (2000-2006) et propositions de la Défenseure des enfants », Informations sociales 4/2007 (n° 140) , p. 120-129, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-4-page-120.htm

[169] Romano Hélène, "Entretien d'évaluation chez les enfants de moins de 4 ans supposés victimes d'abus sexuels", dans Afirem, *états des savoirs sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2007, p. 305-314, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=KART_AFIREM_2007_01_0305

[170] Lemaire Marc (dir.), *De la menace terroriste au traitement des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2003.

L'ONU a joué un rôle de premier plan dans la reconnaissance des droits des victimes de terrorisme[171]. En ce qui concerne la justice internationale, des débats se sont élevés sur la compétence de la CPI pour ce type de victimes[172]. Une plainte du collectif SOS attentat montre que, malgré les progrès réalisés, les Etats demeurent hésitants à assumer leur responsabilité. Le procès est reconnu comme une étape indispensable de la reconstruction des victimes mais ces dernières en ont été écartées.

2) Les victimes de la traite

De nombreux chercheur.e.s travaillent sur la traite : les sociologues Milena Jaksik[173] et Jean-Michel Chaumont[174], les juristes Johanne Vernier[175], Véroonique Baudet-Caille[176], Antonietta Confalonieri[177].

3) Les victimes de la torture

Pour les praticien.ne.s, ces victimes nécessitent un accompagnement par un dispositif spécifique[178].

---

[171] Gozzi Marie-Hélène, Laborde Jean-Paul, « Les nations unies et le droit des victimes du terrorisme », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 275-298, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-275.htm.

[172] Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003

[173] Jaksic Milena, « Tu peux être prostituée et victime de la traite », Plein droit, 2013/1, n°96, p. 19-22, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PLD_096_0019; « Devenir victime de la traite », dans Prostitution : l'appropriation sécuritaire d'une cause victimaire, Actes de la recherche en sciences sociales, 2013/3, n° 198, p. 37-48, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ARSS_198_0037; « Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victime idéale à la victime coupable », Cahiers internationaux de sociologie 1/2008 (n° 124) , p. 127-146, URL : www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2008-1-page-127.htm, URL : www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2008-1-page-127.htm; *De la victime-idéale à la victime coupable : traite des êtres humains et sociologie des politiques de la pitié*, thèse en sociologie, dirigée par Gérard Noiriel, soutenue à l'EHESS, 2011 ; *Les constructions sociales de la traite des êtres humains. L'émergence d'une victime improbable*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'études approfondies, ENS/EHESS, sous la dir. de Gérard Noiriel, septembre 2004.

[174] Chaumont Jean-Michel, Le mythe de la traite des blanches, Paris, La découverte, 2009.

[175] Vernier Johanne, « Esclavage aux mille visages », Plein droit 1/2002 (n° 52) , p. 31-34, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-1-page-31.htm; « Les prostitués, victimes de l'obsession sécuritaire », Plein droit1/2004 (n° 59-60) , p. 31-34, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2004-1-page-31.htm; « Victimes de la traite : étrangères avant tout », Plein droit 4/2007 (n° 75), p. 19-22, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2007-4-page-19.htm.

[176] Baudet-Caille Véronique, « Etendue de la protection des victimes de la traite qui coopèrent avec la justice », Plein droit, 2013/1, n° 96, p. 1-8, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PLD_096_0020

[177] Confalonieri Antonietta, « The Role of the Victim in Administrative and Judicial Proceedings », Revue internationale de droit pénal 3/2010 (Vol. 81) , p. 529-549, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-3-page-529.htm.

[178] Agrali Sibel, « Prendre soin des victimes de la torture », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 47-50, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-47.htm

4) Les victimes du champ de la santé

Il s'agit d'un domaine dans lequel les victimes ont du mal à faire reconnaître leurs droits comme le montre les sociologues et les juristes cheurcheur.e.s dans le domaine de la santé[179].

a) Des implants mammaires

Le sujet a fait couler beaucoup d'encre dans la doctrine car il s'agit d'un dommage corporel de masse causé par un dispositif médical défectueux[180]. La chirurgie esthétique ayant toujours suscité des interrogations vives, les plaintes des victimes ont fait l'objet d'intenses critiques[181]. Clotilde Jourdain-Fortier dénonce les difficultés pour obtenir réparation en Europe. En effet les mécanismes classiques d'action individuelle se révèlent inadaptés dans l'hypothèse d'un délit dit de masse. Elle prône la création d'une action de groupe européenne[182]. Pourtant, il existerait néanmoins en droit européen une action de la victime contre l'assureur du producteur qui, en l'espèce, n'a pas été actionnée[183].

b) Du mediator

---

[179] Fainzang Sylvie, « La voix silencieuse des victimes dans le champ de la santé », Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 21-28, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-21.htm; Barbot Janine, Dodier Nicolas, « Face à l'extension des indemnisations non judiciaires. Le cas d'un drame de santé publique », Droit et Société, 2015/1, n°89, p. 89-103, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DRS_089_0089&DocId=458699&hits=12+; Silva (da) José Luis, *Le rôle du droit dans la situation des victimes face à la responsabilité médicale*, Thèse en droit de la santé, dirigée par Jean-Marie Clément, soutenue à l'Université Paris 8, 2003.

[180] Jasanoff Sheila, « La science et la victime statistique. Moderniser la connaissance dans les litiges liés aux implants mammaires», Revue d'anthropologie des connaissances3/2012 (Vol. 6, n° 3) , p. 677-716, URL : www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2012-3-page-677.htm.

[181] Barbot Janine, Cailbault Isabelle, « Figures de victimes et réparation des violences faites aux corps. Quand la chirurgie esthétique se donne à voir », Politix 2/2010 (n° 90), p. 91-113, URL : www.cairn.info/revue-politix-2010-2-page-91.htm.

[182] Jourdain-Fortier Clotilde, « L'affaire PIP ou la difficile réparation en Europe des dommages corporels de masse causés par un dispositif médical défectueux », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, t. XXIX, p. 5-35, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0005. Samuel Fulli-Lemaire se positionne de la même manière : Fulli-Lemaire Samuel, « Affaire PIP : quelques réflexions sur les aspects de droit international privé », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, T. XXIX, p. 99-122, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0099

[183] Micklitz Hans-W., Reich Norbert, Boucon Léna, « L'action de la victime contre l'assureur du producteur », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, p. 37-68, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0037

Le parlement a joué un rôle de publicisation des débats et d'arbitrage des controverses entre le laboratoire pharmaceutique et l'association de victimes. Un fond d'indemnisation a été créé pour clore la controverse comme le montre le politiste Clèment Viktorovitch[184].

c) *Du saturnisme*

Le GISTI évoque une maladie de pauvres et souligne le décalage entre la volonté affichée des pouvoirs publics et l'absence de moyens[185]. Par exemple, d'après C. Veyrinaud, de l'association des familles victimes du saturnisme, les mesures prises, sans les moyens suffisants, ont conduit à l'aggravation de l'intoxication des enfants[186].

5) Les victimes de viol

Certaines victimes de viol sont peu reconnues. Par exemple, les jeunes filles étrangères prostituées, victimes de viol, sont depuis le Moyen-âge[187] jusqu'à nos jours, difficilement protégées juridiquement.

La féministe Suzy Rojtman s'interroge, derrière les discours politiquement corrects, sur l'existence ou la non existence d'une solidarité pour les victimes de viol[188].

6) Les victimes de harcèlement

a) Harcèlement moral *:*

Le juriste Rémy Fontier montre les difficultés procédurales rencontrées par les victimes, les délais et leur mise en cause dans la procédure. Ce procès se trouve être parfois « le procès de la victime »[189].

---

[184] Viktorovitch Clément, « Entre dialogisme et antagonisme : le Parlement comme espace de résolution des controverses », Raisons politiques 3/2012 (n° 47) , p. 57-82, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-3-page-57.htm.

[185] Pinoteau Morgan, Khoma Fatoumata , « Le saturnisme : une maladie de pauvres », Plein droit 3/2010 (n° 86) , p. 17-19, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2010-3-page-17.htm.

[186] Veyrinaud Cécile, « Eau et plomb à tous les étages », Plein droit 1/2001 (n° 47-48) , p. 61-63, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2001-1-page-61.htm.

[187] Bazan Inaki, « Quelques remarques sur les victimes du viol au Moyen-Age et au début de l'époque moderne », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

[188] Rojtman Suzy, « Quelle solidarité pour les victimes de viol ? », Nouvelles Questions Féministes 2/2002 (Vol. 21) , p. 134-136, URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2002-2-page-134.htm.

[189] Fontier Rémy, « Harcèlement moral et responsabilité de la victime », Journal du droit des jeunes 9/2008 (N° 279) , p. 23-24, URL : www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2008-9-page-23.htm.

b) Harcèlement sexuel [190]

7) Les victimes de discrimination

La thèse de sociologie d'Alexandra Poli montre la mutation de la place de la victime et ses conséquences vis-à-vis de la discrimination qui, initialement, n'était condamnée que « moralement » et qui aujourd'hui prend en charge la subjectivité des victimes[191].

Le phénomène de la discrimination est donc aujourd'hui officiellement reconnu. Il existe différentes techniques pour lutter contre ces pratiques mais les résultats sont insatisfaisants d'après le sociologue Mohammed Rebzani[192].

Les sociologues Kristin Bumiller, Laure Bereni, Vincent-Arnaud Chappe, Séverine Lacalmontie, Francis Corson montrent le sens du droit pour les victimes de discrimination[193]. Ces auteurs présentent des visions très pessimistes du modèle de protection juridique. Les personnes concernées anticipent le coût de la plainte et les chances d'obtenir gain de cause et préfèrent se penser au prisme valorisant de « survivantes » de la discrimination plutôt qu'à celui (socialement dégradant) de victimes.

8) Les victimes de l'environnement

F. de Salles Cavedon-Capdeville analyse le processus d'écologisation du système interaméricain des droits de l'homme (SIDH) à partir de la jurisprudence récente. La première étape de cette écologisation l'a été par le biais des droits des peuples indigènes, la deuxième (en cours) porte sur des conflits environnementaux typiques[194].

S. Nadaud et JP Marguénaud analysent la jurisprudence de la CEDH sur les victimes de l'environnement. Ils soulignent l'ambivalence de l'attitude de la Cour qui fait parfois preuve d'audace (sur le tabagisme passif, sur la répression des infractions environnementales) et

---

[190] Creze Violaine, Garreau Maryse, « Droit du travail et harcèlement sexuel », Revue juridique de l'Ouest, 2000-3, p. 295-326, www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_2000_num_13_3_2585

[191] Poli Alexandra, *L'expérience vécue du racisme et des discriminations raciales en France : de la condamnation morale à la prise en charge de la subjectivité des victimes*, Thèse en sociologie, dirigée par Michel Wieviorka, soutenue à l'EHESS, 2005.

[192] Rebzani Mohammed, *L'aide aux victimes de la discrimination ethnique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

[193] Bumiller Kristin, Bereni Laure, Chappe Vincent-Arnaud, Lacalmontie Séverine,Corson Francis, « Victimes dans l'ombre de la loi. Une critique du modèle de la protection juridique », Politix 2/2011 (n° 94), p. 131-152, URL : www.cairn.info/revue-politix-2011-2-page-131.htm

[194] Salles Cavedon-Capdeville (de) Fernanda, « L'écologisation du Système Interaméricain des Droits de l'Homme (SIDH) : commentaire de la jurisprudence récente (2010-2013) », Revue Juridique de l'Environnement, 2014/3, p. 489-511, URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RJE_143_0489&DocId=438090&hits=11676+

parfois reste trop timide. Il s'agit d'une évolution contradictoire. Les auteur.e.s souhaitent un arrêt de Grande Chambre pour fixer les grands principes[195].

En France, C. Lepage parle des lacunes du droit de l'environnement du fait de leur inefficience: les règles de la charge de la preuve rendent la situation des victimes inégalitaire et injuste. Par ailleurs il n'existe que peu d'incriminations pénales spécifiques[196].

9) Les victimes des accidents de la route

L'ouvrage de DM Courtois dénonce le fait que les victimes d'accidents de la route sont livrées à elles-mêmes sans véritable assistance en termes d'expertise médicale ou juridique. Elles deviennent victimes des compagnies d'assurance dont les finalités ne sont pas humanistes. Il s'agit d'un plaidoyer contre le manque d'éthique du système, et d'un guide de conseils pratiques[197].

La thèse d'Hamza Achit propose une analyse économique des préjudices et indemnisations des accidents de la sécurité routière[198].

10) Les victimes de contrefaçon

Charles de Haas montre qu'il est difficile d'évaluer l'indemnisation dans ce domaine[199].

§2- En droit international, les victimes des crimes de masse

I- Contexte

Dans l'histoire des violations massives des droits de l'homme, la réponse classique de résolution de la crise politique qui suivait la cessation de celles-ci était l'amnésie sociale,

---

[195] Nadaud Séverine, Marguénaud Jean-Pierre, « Chronique des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (2010-2011). Arrêts Ivan van Atanasov, Herrmann, Mangouras, Consorts Richet et Le Ber, Deés, Mileva, Dubetska, Florea et Elefteriadis», Revue juridique de l'environnement 4/2011 (Volume 36) , p. 563-584, URL : www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2011-4-page-563.htm.

[196] Lepage Corinne, « Les véritables lacunes du droit de l'environnement », Pouvoirs4/2008 (n° 127) , p. 123-133, URL : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2008-4-page-123.htm.

[197] Courtois Dominique-Michel*, Accidents de la route : l'Envers du décor, les droits des victimes*, Paris, Jacques-Marie Laffont éditeur, 2004.

[198] Achit Hamza, *Analyse économique des préjudices et des indemnisations des accidents de la circulation routière : une approche par la victime*, Thèse en Sciences économiques, dirigée par Jean-Loup Madre, soutenuee à l'Université Paris Est, 2015.

[199] Haas (de) Charles, « L'évaluation de l'indemnisation de la victime d'une contrefaçon, entre incohérences et approximations », Legicom, 2014/2, n°53, p. 69-82, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LEGI_053_0069

rendue possible par le mécanisme juridique d'amnistie qui était pensé comme le vecteur de la paix sociale. Par exemple dans l'histoire de France, l'Edit de Nantes d'Henri IV distingue les luttes régulières de la guerre civile (amnistiées) et les violences des soudards (non amnistiées). La France s'est également auto-amnistiée de la Collaboration et de la guerre d'Algérie[200]. L'immunité était pensée comme « un mal nécessaire ».

Des chercheur.e.s en psychanalyse, psychologie et psychiatrie ont dénoncé cet amnistie et insisté sur les impacts générationnels[201] dont parle également la littérature[202].

La reconnaissance progressive des victimes des crimes de masse est le fruit de la lutte des associations de victimes et des organisations de défense des droits de l'homme contre l'impunité[203]. L'émergence de normes juridiques internationales contre les lois d'amnistie date de 1980.

Le poids des victimes des crimes de masse montre l'« influence nouvelle des individus sur la scène internationale », qui forcent les « Etats à céder certaines prérogatives de leur souveraineté et à coopter des acteurs non étatiques ». Il ne s'agit pas encore d'un droit général à réparation des victimes de violation fragrante des droits de l'homme, au sens d'une règle coutumière, mais d'une évolution vers une reconnaissance[204].

II- La place de la justice dans les crimes de masse

[200] Brisset-Foucault Florence, Gandais-Riollet Natalie, Lipietz Alain, Nicolaïdis Dimitri, « Vérité, justice, réconciliation ou comment concilier l'inconciliable », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 9-13, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-9.htm.

[201] Natanson Madeleine, « Les enfants des bourreaux sont aussi des victimes », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 201-208, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-201.htm; Waintrater Régine, "La transmission du traumatisme dans les groupes victimes de génocides", Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, 2015/2, n°65, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RPPG_065_0027&DocId=459691&hits=8+; Faundez Ximena, Cornejo Marcela, Brackelaire Jean-Luc, « Narration, silence. Transmission trangénérationnelle du trauma psychosocial chez des petits enfants de victimes de la dictature militaire chilienne », Cahiers de psychologie clinique, 2014/2, n°43, p. 173-204, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CPC_043_0173; Belarouci Latéfa, *Paroles croisées parents-enfants sur le traumatisme intentionnel et ses répercussions familiales : victimes et terroristes en Algérie*, Thèse en Psychologie clinique et psychopathologie, dirigée par Régine Scelles, soutenue à l'Université de Rouan, 2009.

[202] Altounian Janine, « Comment hériter d'une douloureuse joie de vivre ? », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 69-81, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-69.htm.

[203] Hazan Pierre, « Les dilemmes de la justice transitionnelle », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 41-47, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-41.htm

[204] Sebrien-Pariente Macha, *Le droit à réparation des victimes de violations massives des droits de l'homme : le cas des victimes de l'Holocauste*, Thèse en droit international public, dirigée par Brigitte Stern, soutenue à l'Université Paris 1, 2005.

Cette nouvelle reconnaissance des droits des victimes des crimes de masse interpelle chercheur.e.s en droit et magistrat.e.s. Ainsi, dans un ouvrage dirigé par D. Salas, les questions de savoir comment juger, comment reconstruire un avenir commun et quel acte doit refonder une communauté politique brisée, agitent les chercheur.e.s[205].

A) Les tribunaux spéciaux de « réconciliation », c'est-à-dire la justice transitionnelle

1) Présentation

Le besoin de vengeance immédiate amène parfois rendre une justice expéditive. Comme par exemple, en France, l'épuration[206].

En théorie, et pour ses défenseur.e.s, la justice transitionnelle « suppose un mode d'intervention qui respecte les spécificités historiques et culturelles et accompagne l'intervention par les acteurs concernés des voies qui mènent à une réconciliation acceptable par tous"[207]. La justice transitionnelle est une sorte de compromis entre le « droit de mémoire » des victimes et l'amnistie garante de la paix sociale[208]. Il s'agirait d'un mélange entre la justice restauratrice en faveur de la victime (voir *infra*) et la justice pénale[209].

Pour la chercheur.e en sciences politiques Sandrine Lefranc, la justice transitionnelle n'est ni un concept, ni un ensemble de bonnes pratiques, mais une tentative de rationaliser a posteriori le modèles des « commissions vérités ». Il s'agit pour elle d'une justice politique. Celle-ci a été légitimée du fait de son appropriation par différents groupes et a vu l'émergence d'un milieu international d'experts militants. Elle fait une place centrale aux victimes à la condition que celles-ci préservent la paix sociale. La politiste prône le retour d'un tiers désintéressé pour équilibrer le processus judiciaire[210].

---

[205] Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

[206] Rouquet François, « Les victimes de l'épuration, Mémoire et catharsis », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

[207] Flautre Hélène, « La justice transitionnelle dans le prisme de l'Union européenne », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 26-30, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-26.htm.

[208] Brisset-Foucault Florence, Gandais-Riollet Natalie, Lipietz Alain, Nicolaïdis Dimitri, « Vérité, justice, réconciliation ou comment concilier l'inconciliable », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 9-13, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-9.htm.

[209] Rodella Aude-Sophie, Sierra Leone, « les victimes demandent réparation », Alternatives Internationales, 2007/6, n°35, p.54, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AI_035_0054

[210] Lefranc Sandrine, « La justice de l'après-conflit politique : justice pour les victimes, justice sans tiers? », Négociations, 2015/2, n°24, p. 101-116, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=NEG_024_0101 ; « La justice transitionnelle n'est pas un concept », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 61-69, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-61.htm.; « La professionnalisation d'un militantisme

L'enjeu de la justice transitionnelle, pour la sociologue Cécile Jouhanneau, est d'articuler justice internationale et procédures réparatrices locales[211].

Louis Joinet s'interroge sur les dilemmes de la justice transitionnelle : quel juge ? Quelle loi ? Quel système judiciaire ? Quid de l'ancienne législation ? Quid de la prescription ? Quid des volontés politiques et populaires d'amnistie [212].

2) Les débats de la justice transitionnelle en Europe

Il existe en Europe une « figure de l'irréconcilié », à la sortie du nazisme, du fascisme et de la collaboration d'Etat[213].

En Allemagne, en 1945, la création de l'« histoire du temps présent » a permis au pays de faire face à son passé et aux conséquences. Les victimes allemandes de la guerre ont été occultées face au poids de la responsabilité du pays. L'historien allemand Wehler pense qu'il faut réintroduire ces victimes pour une compréhension autocritique complète du passé allemand[214].

En Espagne, à la sortie du franquisme et pendant le régime de transition, le silence a été fait sur les victimes de la guerre civile. La loi de 1977 a amnistié les agents administratifs. En parallèle, les historiens ont initié un mouvement pour la réhabilitation morale des victimes de la guerre[215]. Les victimes, elles-mêmes, vingt ans plus tard, dénoncent la loi et demandent une récupération de la mémoire historique et un droit à une justice réparatrice (voir *infra*). Les politiques publiques, oscillant entre raison d'Etat et reconnaissance des victimes, proposent une loi mémorielle[216].

---

réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle », Droit et société 3/2009 (n° 73), p. 561-589, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2009-3-page-561.htm.

[211] Jouhanneau Cécile, « « Si vous avez un problème que vous ne voulez pas régler, créez une Commission ». Les commissions d'enquête locales dans la Bosnie-Herzégovine d'après-guerre », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 166-174, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-166.htm.

[212] Joinet Louis, « Face aux dilemmes de l'instauration des processus de justice transitionnelle », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 48-53, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-48.htm.

[213] Wahnich Sophie, *Une histoire politique de l'amnistie*, Paris, 2007, Presses Universitaires de France.

[214] Wehler Hans-Ulrich, Guérout Jeanne, « Du peuple bourreau au culte de la victimisation ? L'histoire allemande et la rhétorique de la victimisation», Politique étrangère 4/2007 (Hiver) , p. 829-835, URL : www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-4-page-829.htm.

[215] Villarejo Carlos Jimenez, « Espagne : la mémoire démocratique face au franquisme », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 182-187, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-182.htm.

[216] Rozenberg Danielle, « Mémoire, justice et... raison d'Etat dans la construction de l'Espagne démocratique », Histoire@Politique 2/2007 (n° 2) , p. 7-7, URL : www.cairn.info/revue-histoire-politique-2007-2-page-7.htm.

En Bosnie Herzégovine, suite à la guerre de Bosnie (1992-1995), des commissions d'enquête locales ont été établies mais elles ne purent s'extraire des enjeux politiques d'un pays marqué par ses clivages ethno-religieux et la concurrence des victimes en quête de reconnaissance n'a pas permis d'établir un récit partagé, ni une nouvelle identité collective[217].

3) Les débats de la justice transitionnelle en Afrique

L'Afrique du Sud est présentée comme une « *success story* » de la justice transitionnelle. Ce modèle montre qu'il est vain d'opposer la paix à la justice et permet de s'interroger sur les conditions pour accorder l'amnistie[218]. Dans un contexte de crimes de masse, de quête de vérité, de fragilité d'un gouvernement en transition et d'amnistie, l'Afrique du Sud est présentée comme un modèle qui dépasse la justice pénale pour s'orienter vers la justice réparatrice (voir *infra*) dans une véritable « éthique du pardon »[219].

Au Rwanda, les juridictions gacaca sont une entreprise de mise en récit du génocide et de reconstitution d'une identité nationale[220].

En Ouganda, les mandats de la CPI ont été accusés de bloquer les négociations de paix mais le recours à la justice traditionnelle peut être vu comme une manière d'écarter l'Ouganda du Sud du débat national[221].

En Mauritanie, plusieurs dizaines de milliers de personne issues de la communauté noire ont été déportées vers le Sénégal sous la présidence de Ould Taya. Après sa destitution par un

---

[217] Jouhanneau Cécile, La "société civile" entre protestation et prestations. Organisations de victimes, compétition partisane et néo-corporatisme en Bosnie-Herzégovine, Politix, 2015/2, n°110, p. 85-110, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POX_110_0085; « Si vous avez un problème que vous ne voulez pas régler, créez une Commission ». Les commissions d'enquête locales dans la Bosnie-Herzégovine d'après-guerre », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 166-174, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-166.htm.

[218] Vally Hanif, « La paix avec la justice : l'amnistie en Afrique du Sud », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 102-109, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-102.htm.

[219] Leman-Langlois Stéphane, « Le modèle "Vérité et réconciliation". Victimes, bourreaux et institutionnalisation du pardon», Informations sociales 7/2005 (n° 127) , p. 112-121, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-112.htm.

[220] Dumas Hélène, « Histoire, justice et réconciliation : les juridictions gacaca au Rwanda », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 110-117, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-110.htm; Nsanzuwera François-Xavier, « Le Rwanda / génocide rwandais : une justice imparfaite », dans Pauliat Hélène, Gaboriau Simone, Massé Michel, Jorda Claude, *La Justice pénale internationale*, France : PULIM, mars 2002, p 229 à 233. ; « Droit à la souffrance, à la mémoire et à la justice pour toutes les victimes rwandaises », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

[221] Allen Tim, « Ouganda : la justice traditionnelle est-elle une alternative viable à la Cour pénale internationale ? », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 118-124, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-118.htm

coup d'Etat, les premières ébauches d'une politique de réconciliation et de réparation se sont mises en place[222].

Au Sénégal, du fait de l'arrestation du dictateur Hissène Habré, les violences commises au Tchad dans les années 80 vont faire l'objet d'un traitement judiciaire. On assiste à la croisée de la justice pénale internationale et d'un mouvement de transition politique nationale[223].

En Sierra Léone, l'originalité est la mise en place d'un double système transitionnel à la fois une commission « vérité et réconciliation » et un tribunal spécial pour la Sierra Leone. La crainte était la neutralisation mutuelle mais le résultat a été une sorte de répartition des tâches : la mise en récit du conflit et la lutte contre l'impunité. La jurisprudence du tribunal spécial a permis de réviser l'excès de l'amnistie générale prévue pour l'accord de paix[224].

Au Maroc, l'« Instance équité et réconciliation » a été mise en place par Mohamed VI, après les « années de plomb », du fait du regroupement des victimes dans des mobilisations politiques[225] mais la focalisation exclusive sur les événements et les victimes, sans qu'il soit question de désigner les responsabilités (l'Etat en particulier), révèle une instrumentalisation politique visant à débarrasser la monarchie de son visage autoritaire[226].

En Algérie, il faut distinguer les violations massives des droits de l'homme commises dans le cadre de la guerre d'Algérie, et la sale guerre. Dans le premier cas, les victimes de France et d'Algérie ont fait de multiples demandes de réparation. L'historienne Sylvie Thénault souligne l'importance d' écrire en commun l'histoire du passé. Pour ce qui est de la sale guerre (1992-1999), il n'y a pas eu de transition démocratique mais une volonté de refermer la parenthèse qui a fait 200 000 morts et 20 000 disparus. Les lois d'amnistie de 1995, 1999 et 2000, dont la loi de réconciliation nationale ont fait fonction d'auto-amnistie pour les responsables militaires et policiers des violations massives des droits de l'homme. Le récit officiel prétend que les crimes n'ont été perpétrés que par des terroristes islamistes mais face à

---

[222] N'Diaye Sidi, « Mauritanie : les amorces, les difficultés et les défis de la politique de réconciliation », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 137-143, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-137.htm.

[223] Seroussi Julien, « L'affaire Hissène Habré. Une justice transitionnelle internationalisée », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 131-136, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-131.htm.

[224] Adenuga Michael, « Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et ses effets sur l'accord d'amnistie de Lomé », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 125-130, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-125.htm.

[225] Vairel Frédéric, « Le Maroc des années de plomb : équité et réconciliation ? », Politique africaine 4/2004 (N° 96) , p. 181-195, URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-4-page-181.htm.

[226] Mohsen-Finan Khadija, « Mémoire et réconciliation nationale au Maroc », Politique étrangère 2/2007 (Été) , p. 327-338, URL : www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-2-page-327.htm.

la nation réconciliée se dresse la souffrance des victimes[227]. Nassera Dutour, figure de la lutte contre l'oubli et l'impunité, appelle à la création d'une commission vérité[228]. Des associations de victimes prônent, quant à elles, une forme très restreinte de justice transitionnelle à l'instar du modèle marocain d' « instance d'équité et de réconciliation », exonérant les responsables des crimes de toute poursuite[229].

4) Les débats de la justice transitionnelle en Amérique du Sud

Au Chili, les années Pinochet avaient été bannies de la vie politique et de l'espace public mais l'arrestation du dictateur en 1998 a permis aux victimes de saisir les tribunaux dans les années 2000[230]. L'impunité au Chili, du fait d'une mauvaise justice transitionnelle, a aggravé les traumatismes psychiatriques[231].

En Argentine, les gouvernements successifs ont tenté de réconcilier « agents et victimes » de la répression militaire[232]. Mais pour autant la voix des mères et des enfants de victimes de la dictature continue à se faire entendre, ce qui montre l'échec de la justice transitionnelle en Argentine[233].

En Colombie, la Loi « Justice et paix » a suscité beaucoup de critiques, en tant que symbole de la justice transitionnelle laxiste[234]. La thèse de Delphine Lecombe dénonce son instrumentalisation politique[235].

---

[227] Thénault Sylvie, « Victimes de la guerre d'indépendance algérienne : des victimes du présent ? », Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 40-42, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-40.htm.

[228] Dutour Nasséra, « Algérie : de la Concorde civile à la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale : amnistie, amnésie, impunité », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 144-149, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-144.htm

[229] Gèze François, Mellah Salima, « Algérie : l'impossible justice pour les victimes des « années de sang » », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 150-157, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-150.htm

[230] Compagnon Olivier, Gaudichaud Franck, « Chili : un passé trop vite passé », Hermès, La Revue 3/2008 (n° 52) , p. 83-89, URL : www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2008-3-page-83.htm

[231] Rojas Baeza Paz, « Chili : l'impunité et ses conséquences psychiatriques », Mouvements 1/2008 (n° 53), p. 84-87, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-84.htm.

[232] Tappatá de Valdez Patricia, « Argentine : la recherche de la vérité et de la justice comme construction d'une logique démocratique », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 71-79, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-71.htm.

[233] Lefranc Sandrine, « Renoncer à l'ennemi ? Jeux de piste dans l'Argentine postdictatoriale », Raisons politiques 1/2002 (no 5) , p. 127-143, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2002-1-page-127.htm.

[234] Renteria Jaime Araujo, « Loi « Justice et Paix » et droit des victimes : l'expérience colombienne », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 88-94, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-88.htm.

[235] Lecombe Delphine, *« Nous sommes tous en faveur des victimes » :usages sociaux et politiques de la justice transitionnelle en Colombie (2002-2010),* Thèse en Science politique, dirigée par Olivier Dabène, soutenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2013, publiée par l'Institut Universitaire de Varennes (préface de Sandrine Lefranc), LGDJ, 2014.

Au Pérou, le gouvernement vainqueur est mis en cause dans la « sale guerre » qu'il a menée. La justice internationale a permis de lever l'amnistie nationale, corroborée par la commission « justice et vérité »[236].

Au Guatemala, en marge des commissions de vérités, des ONG tentent de convaincre les populations guatémaltèques de témoigner des violences qu'elles ont subies et de faire valoir leur droit en endossant le statut de victime afin de retrouver une « dignité ». Le problème est que la double identité victime/citoyen, cohérente et naturelle pour les ONG, pose des dilemmes pratiques difficilement surmontables pour les populations locales[237].

B) Les juridictions pénales internationales

1) Présentation

Dans l'histoire de la justice pénale internationale, dans un premier temps, les victimes se sont tues face aux juridictions militaires créées après la seconde guerre mondiale. Dans un second temps, à partir des années 1990, l'importance de la place de la victime comme témoin a été révélée devant les tribunaux pénaux internationaux et devant les premières juridictions hybrides. Il s'agit donc de traiter individuellement la victime dans la mesure où elle est utile comme témoin à la démonstration du procureur, voire de la défense. Enfin, en 2000, elle devient un véritable acteur du procès. Il n'est pas question d'une « action civile » pour ne pas choquer les juristes anglo-saxons ou germaniques mais d'une « intervention »[238]. L'avocat des droits de l'homme Luc Walleyn montre le passage du droit à la protection pour les victimes au droit à la parole[239].

Le juriste et victimologue Hervé Ascensio parle d'« une substantialisation de la procédure pénale internationale, c'est-à-dire l'intégration en son sein de préoccupation des droits primaires qui ont été violés, ceux des victimes »[240]. Jacquelin évoque une « intégration

---

[236] Ciurlizza Javier, « Pérou : la défaite juridique de l'amnistie et l'agenda politique en suspens », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 95-101, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-95.htm

[237] Vanthuyne Karine, « Les contradictions d'une reconstruction démocratique « par le bas » . Le Guatemala dans l'après-conflit civil armé», Politix 4/2007 (nº 80) , p. 81-107, URL : www.cairn.info/revue-politix-2007-4-page-81.htm.

[238] Lemasson Aurélien-Thibault, *op. cit.*

[239] Walleyn Luc, « Victimes et témoins de crimes internationaux : du droit à une protection au droit à la parole », Revue internationale de la Croix-Rouge, vol. 84, n° 845, mars 2002, p. 51-77.

[240] Ascencio Hervé, « Les droits des victimes devant les juridictions pénales internationales », dans INSTITUT RENÉ CASSIN de STRASBOURG, *La protection internationale des droits de l'Homme et les droits des victimes*, Belgique : Bruylant, 2010, pages 77 à 109

contrôlée des victimes à la procédure pénale »[241]. Ce droit de participation serait distribué sous la tutelle du juge. Le droit à réparation serait complété par un droit participatif.

Le juriste Ghislain Mabanga analyse les différentes positions doctrinales pour savoir si la victime est partie ou participante au procès[242].

Il n'y a pas un mais des statuts juridiques qui dépendent de la qualité de la victime et de plusieurs régimes juridiques applicables. La pluralité, d'après la cherheure en droit public Amanda Dezallai, est une force et non une faiblesse du système de justice pénale internationale[243].

Les auteur.e.s semblent unanimes, le statut des victimes dans la pratique des juridictions semble reconnu mais le problème reste l'effectivité de leur droit[244].

Aurélien-Thibault Lemasson prône la mise en œuvre d'une action internationale civile[245].

La juriste Sylvie Bukhary-de-Ponthual montre que la justice pénale internationale répond aux attentes des victimes dans un premier temps, mais que dans un second temps elle déçoit parce qu'elle est incapable de faire droit à la souffrance individuelle lors de crimes de masse[246].

2) La Cour Pénale Internationale

La Cour Pénale Internationale a été créée en 1998. Ses premiers mandats d'arrêt sont sortis en 2005[247]. La lettre et les statuts de la CPI montrent un regain d'intérêt pour la victime[248]. Fernandez montre que les grands droits des victimes sont reconnus (représentation, protection,

---

[241] Jacquelin Mathieu, « De l'ombre à la lumière : l'intégration contrôlée des victimes au sein de la procédure pénale internationale », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 179-204.

[242] Mabanga Ghislain, *La victime devant la Cour Pénale Internationale, Partie ou participant?*, Paris, L'Harmattan, 2009.

[243] Dezallai Amanda, *Réflexions sur les statuts de victime en droit international pénal,* Thèse en Droit public*,* sous la direction de Frédérique Coulée, soutenue à Orléans, 2011, publiée chez T. I, France, Omniscriptum, Presses Académiques, 2012.

[244] Nguyen Déborah, *Le statut des victimes dans la pratique des juridictions pénales internationales*, Thèse en Droit pénal et Sciences criminelles, dirigée par André Varinard, soutenue à l'Université Lyon 3, 2014.

[245] Lemasson Aurélien-Thibault, *op. cit.*

[246] Bukhary-de Pontual Sylvie, « Un appel à refaire la société », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 31-37, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-31.htm

[247] Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, « Réparer l'irréparable, Les réparations aux victimes devant la CPI », Paris, Presses Universitaires de France, 2009, URL: https://www.cairn.info/reparer-l-irreparable--9782130571797.htm

[248] Mirca Moussavou Charlène, *Le statut de victime de crimes internationaux devant la cour pénale internationale,* Thèse en droit, dirigée par Xavier Philippe, soutenue à l'Université Aix-Marseille, 2014.

indemnisation) mais que ceux-ci restent fragiles[249]. D. Lounici et D. Scalia font un état des lieux sur la base de la première décision de la CPI relative aux victimes[250]. Olasolo et Kiss proposent un panorama complet de la jurisprudence de la place de la victime au sein du procès pénal[251].

3) Les tribunaux pénaux internationaux

Concernant le tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, Mettraux et Wald s'interrogent sur la place des témoins[252]. De la même manière Nsanzuwera s'interroge pour le TPI au Rwanda[253].

Des fonds internationaux pour les victimes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été créés[254].

III- La réponse nationale face aux crimes de masse, les lois mémorielles

- La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915
- La loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité
- La loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés (mobilisation des pieds noirs[255])

---

[249] Fernandez Julian, « Variations sur la victime et la justice pénale internationale »,Amnis, 6 | 2006, URL : http://amnis.revues.org/890 ; DOI : 10.4000/amnis.890

[250] Lounici David, Scalia Damien, « Première décision de la cour pénale internationale relative aux victimes : état des lieux et interrogations », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 375-408, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-375.htm.

[251] Olasolo Héctor, Kiss Alejandro, « The role of victims in criminal proceedings before the International Criminal Court », Revue internationale de droit pénal 1/2010 (Vol. 81) , p. 125-163, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-1-page-125.htm.

[252] Olasolo Héctor, Kiss Alejandro, « The role of victims in criminal proceedings before the International Criminal Court », Revue internationale de droit pénal 1/2010 (Vol. 81) , p. 125-163, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-1-page-125.htm.

[253] Nsanzuwera François-Xavier, « Le Rwanda / génocide rwandais : une justice imparfaite », dans Pauliat Hélène, Gaboriau Simone, Massé Michel, Jorda Claude, *La Justice pénale internationale*, France : PULIM, mars 2002, p 229 à 233 ; « Droit à la souffrance, à la mémoire et à la justice pour toutes les victimes rwandaises », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

[254] Schmitt Daisy, *Les fonds internationaux en faveur des victimes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire*, Thèse de Sciences juridiques, dirigée par Hervé Ascencio, soutenue à l'Université Paris 1, 2016

Pour le publiciste Charles Fortier, il s'agit d'un brouillage constitutionnel (dépossession du juge), d'un brouillage pénal (dépersonnalisation de la victime), et d'un brouillage social (concurrence des victimes)[256].

Par ailleurs, les lois mémorielles prescrivent de ne pas blesser les témoins victimes directes ou descendants de victimes. Il s'agit donc de la construction d'une histoire compassionnelle. Il existe ainsi un nouveau type de témoin qui commémore un souvenir qu'il n'a pas vécu. Face à cela, l'autorité de l'historien risque de devenir caduque[257]. L'obligation du devoir de mémoire impose de relire le roman national du point de vue des supposées victimes de l'histoire, ce qui préfigure une crise d'avenir. Il oppose au devoir de mémoire le devoir d'histoire.

Section 3: Les conséquences de cette nouvelle place de la victime dans le procès pénal

§1- L'ambiguïté du statut social de victime

I- Du décalage entre la demande de la victime et la réponse institutionnelle

Ce décalage est souligné par de nombreux chercheurs, notamment les victimologues. C. Rossi évoque « un malentendu » entre la demande victimaire des proches des victimes d'homicide et le statut qui leur est concédé[258]. Robert Cario souligne que, vingt ans après la mise en place des politiques d'aide aux victimes, celles-ci ne sont toujours pas entendues dans leur droit à réparation[259].

D'autant que l'évolution de la place de la victime dans le procès pénal n'est pas rectiligne. Par exemple, la loi du 5 mars 2007 a retiré aux plaignants l'accès au juge d'instruction avant l'achèvement de trois mois d'enquête confiée au seul procureur. « Un discours compassionnel

---

[255] Savarese Éric, « Mobilisations politiques et posture victimaire chez les militants associatifs pieds-noirs », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 41-57, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-41.htm.

[256] Fortier Charles, "Les lois mémorielles, ou la victimisation institutionnelle", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 91-106, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-91.htm

[257] Wieviorka Annette, « Malaise dans l'histoire et troubles de la mémoire », Matériaux pour l'histoire de notre temps 1/2007 (N° 85) , p. 38-42, URL : www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-1-page-38.htm.

[258] Rossi Catherine, « Les proches des victimes d'homicide : des victimes à double visage ? » [rôles de victime indirecte et de représentant ou garant de la mémoire de la personne disparue], RCP, 2006, numéro 1, volume LIX, p 21 à 39.

[259] Cario Robert, Gaudreault Arlène, *L'aide aux victimes: 20 ans après, autour de l'œuvre de Micheline Baril*, Paris, L'Harmattan, 2003.

à l'endroit des victimes peut ainsi très bien cohabiter sournoisement avec la réduction de leurs droits »[260].

L'attente des victimes est d'autant plus forte par le droit dans les cas d'incertitude scientifique (elles se sont saisies du domaine scientifique et n'hésitent pas à se réapproprier ou dénoncer les expertises médicales en construisant un savoir profane, alors qu'elles se sentent extérieures au droit et attendent des réponses, comme le montre la sociologue Héloïse Pillayre sur le vaccin contre l'hépatite B[261]).

Plus globalement, un ethnologue montre que la demande punitive vengeresse n'existe que dans un premier temps ; elle n'est pas durable. Par contre il y a un lien très fort entre le fait d'avoir été victime et le sentiment d'insécurité[262].

En effet, la quête des victimes semble inextinguible. Salas évoque l'image des victimes comme des enfants d'Orphée qui ne peuvent se contenter d'une peine et ne cessent de chercher une réparation et de forcer une réponse qui se dérobe[263]. Dans un article de 2016, Denis Salas parle de la défaillance de l'Etat qui sanctionne les infractions mais qui ne sait pas répondre à la demande de justice des victimes. Les victimes cherchent moins vengeance que récit pour retrouver leur dignité[264].

II- Le choix des victimes

L'anthroologue Alice Corbet montre que l'humanitaire choisit ses victimes : celles qui sont susceptibles de susciter de la compassion, et oublie les autres[265]. V. Gorin montre la

---

[260] Mignard Jean-Pierre, « L'équité impose la participation active des victimes au procès pénal », Le Monde, 22/06/2010, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/06/22/l-equite-impose-la-participation-active-des-victimes-au-proces-penal_1377032_3232.html

[261] Pillayre Héloïse, « Les victimes confrontées à l'incertitude scientifique et à sa traduction juridique: le cas du vaccin contre l'hépatite B », Droit et société, 2014/1, n°86, p.33-53, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DRS_086_0033

[262] Dray Dominique, « Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois », Paris, LGDJ, Droit et Société, 1999.

[263] Salas Denis, « Les enfants d'Orphée. Anciennes et nouvelles victimes », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 209-221, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-209.htm

[264] Salas Denis, "Après les attentats, la saine colère des victimes", dans Esprit, 2016/3, p. 155-166, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ESPRI_1603_0156&DocId=478767&hits=8+

[265] Corbet Alice, « Quand l'humanitaire choisit ses victimes », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p.39-46, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-39.htm

hiérarchisation des victimes selon des différences ethniques, à travers l'étude des morts de guerre dans la presse internationale[266].

Certaines victimes sont complètement invisibilisées, ce qui est à mettre en relation avec les rapports de domination. Ainsi, les victimes de la délinquance en col blanc n'apparaissent pas[267].

Le droit d'asile, de plus en plus restreint, et les fonds d'indemnisation qui ne visent que certaines catégories de victimes permettent aussi à l''Etat de choisir ses victimes[268].

III- La concurrence des victimes

De nombreu.ses.x auteur.e.s ont travaillé sur la concurrence des victimes[269] : sociologues, politistes et historien.ne.s.

Jean-Michel Chaumont montre qu'au retour des camps les déportés politiques méprisaient quelque peu les déportés raciaux, les années quatre-vingts et le procès Barbie ont inversé la tendance. Simone Veil distingue alors « les pures victimes, totalement innocentes » et les victimes porteuses d'une certaine culpabilité (les résistants qui avaient fait sauter des trains)[270].

IV- Les victimes dangereuses

---

[266] Gorin Valérie, « « Le martyre des innocents » : Mises en scène visuelles et discursives de la mort de masse dans les crises humanitaires (1967-1994) », Questions de communication, 20 | 2011, URL : http://questionsdecommunication.revues.org/2011. De la même manière N. Moine montre la hiérarchisation des victimes au sein de la justice sociale soviétique pour la distribution de l'aide alimentaire dans le district de Léningrad en 1943 : Moine Nathalie, « Expérience de guerre, hiérarchie des victimes et justice sociale à la soviétique », Cahiers du monde russe 2/2008 (Vol 49) , p. 383-418, URL : www.cairn.info/revue-cahiers-du-monde-russe-2008-2-page-383.htm

[267] Lascoumes Pierre, Nagels Carla, "Les victimes de la criminalité en col blanc", dans Sociologie des élites délinquantes, De la criminalité en col blanc à la corruption politique, Paris, Armand Colin, 2014, p. 207-218, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ARCO_LASCO_2014_01_0207&DocId=479872&hits=4+

[268] Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

[269] O. Ostriitchouk Zazulya en Ukraine, qui observe la mise en concurrence des victimes nationales et celles du stalinisme : Ostriitchouk Zazulya Olha, « Des victimes du stalinisme à la nation victime De la commémoration en Ukraine (1989-2007) », Le débat, 2009/3, n° 155, p. 141-151, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEBA_155_0141 ou sur les victimes juives et palestiniennes : Ether Benbassa : Benbassa Esther, « La concurrence des victimes », dans Blanchard Pascal, Bancel Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, 2006, p. 102-111, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTRE_BLANC_2006_01_0102

[270] Chaumont Jean-Michel, *La Concurrence des Victimes : Génocide, Identité, Reconnaissance*, Cher, France : La Découverte / Poche, avril 2002.

La thèse de psychologie de Christelle Thorel-Bricou montre qu'on est moins clément envers la victime qu'envers le tiers. Pour que la victime bénéficie d'un traitement indulgent, son entière innocence ne doit faire aucun doute et cette dernière doit donner l'impression, via l'information extra-légale fournie, qu'elle est digne de ce traitement de faveur[271].

Le regard porté sur la victime par la société est *a priori* bienveillant mais cette bienveillance s'arrête au seuil de la potentielle dangerosité de la victime. Il s'agit d'une bipolarisation entre « un discours humanitaire et un discours sécuritaire »[272].

A) Les réfugiés

La bipolarisation se retrouve vis-à-vis des exilés. Le professeur de sociologie politique Jérôme Valluy montre qu'en trente ans en France, la situation des exilés sud-américains et asiatiques est passée du statut de victime, objet de compassion, à celui de coupable à enfermer dans des camps[273]. On passe de l'octroi du statut de réfugié à la dynamique de rejet. Le politiste Luc Legoux parle plus généralement du fait qu'aujourd'hui le droit d'asile est en danger[274]. Jean-Pierre Alaux, chargé d'étude au GISTI, se demande pourquoi l'asile demeure une des valeurs idéologiques de référence de la République alors que la plupart des victimes de persécutions et d'atteintes à leurs droits fondamentaux ne peuvent en bénéficier[275]. Isabelle Saint-Saëns, chercheure à l'Institut Nationatl de Recherche sur les Transports et leur Sécurité ne vise pas que la France mais l'ensemble des pays européens. Il dénonce l'abandon par les pays de l'UE des responsabilités qui leur incombent au titre de leurs engagements internationaux (Convention de Genève, ...), et de l'inscription dans la doxa européenne, en lieu et place de politiques d'asile et d'immigration, d'une gestion policière et utilitariste dont les camps sont un élément essentiel[276]. Jérôme Valluy la rejoint sur cette idée et évoque le tournant national sécuritaire et l'harmonisation européenne de la lutte contre l'immigration sous couvert de

---

[271] Thorel-Bricou Christelle, *La question de la clémence à l'égard de la victime dans le jugement des responsabilité*, Thèse en Psychologie sociale, dirigée par Ewa Drozda-Senkowska, soutenue à l'Université Paris 5, 2002

[272] Darley Mathilde, « Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes », Critique internationale 1/2006 (no 30) , p. 103-122, URL : www.cairn.info/revue-critique-internationale-2006-1-page-103.htm.

[273] Valluy Jérôme, « Genèse du « faux réfugié » », Plein droit 2/2006 (n° 69) , p. 19-22, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2006-2-page-19.htm.

[274] Legoux Luc, « Accueillir, protéger ou écarter les réfugiés ? », Plein droit 3/2011 (n° 90) , p. 9-12, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2011-3-page-9.htm.

[275] Alaux Jean-Pierre, « L'asile dans le pot commun de l'immigration », Plein droit 1/2004 (n° 59-60) , p. 18-22, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2004-1-page-18.htm.

[276] Saint-Saëns Isabelle, « Des camps en Europe aux camps de l'Europe », Multitudes5/2004 (no 19) , p. 61-72, URL : www.cairn.info/revue-multitudes-2004-5-page-61.htm.

« justice, liberté, sécurité ». Les cultures politiques européennes se transforment sous l'effet de la montée en puissance d'une xénophobie de gouvernement[277]. L'asile politique, strictement délimité tel qu'il l'est aujourd'hui, est une manière pour l'Etat de choisir certaines victimes et pas d'autres, comme le montrent les sociologues Fassin et Rechtman[278].

B) L'enfance en danger, l'enfance dangereuse

Davantage encore en ce qui concerne les jeunes mineurs isolés étrangers, la loi prétend à la fois lutter contre la traite et protéger les victimes et en même temps permet de reconduire facilement à la frontière ces jeunes mineurs. Ce phénomène est démontré par le rédacteur en chef de la revue du droit des jeunes et ancien avocat Jean-Luc Rongé[279] et par le GISTI[280]. Elle se montre également indifférente à leur statut de mineur

Les mineur.e.s en général font l'objet d'une protection spécifique, un enfant délinquant est théoriquement avant tout pensé comme une victime que la société n'a pas réussi à protéger. Ainsi les enfants soldats ou délinquants de la rue sont à la fois des bourreaux et des victimes comme le montre le récent ouvrage de l'historien Dibwe dia Mwembu[281].

Par ailleurs, l'ancienne présidente du Syndicat de la Magistrature Evelyne Sire-Marin dénonce le fait que l'approche théorique de l'enfance délinquante victime est souvent inversée en pratique, un enfant victime est souvent perçu avant tout comme une menace ou une future menace pour la société. Cette représentation sociale est parfois confortée par le discours politique « les mineurs de 1945 (ceux visés par l'ordonnance sur l'enfance délinquante) n'ont rien à voir avec les géants noirs des banlieues » (N Sarkozy). En plus d'être raciste et stigmatisante, cette assertion reprend le laïus de la dégradation morale de la jeunesse, chère à Socrate[282]. Les récentes réformes de la justice des mineurs ont entériné cette nouvelle

---

[277] Valluy Jérôme, « La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », Cultures & Conflits, 2005/1, n° 57, p. 13-69, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CC_057_0002

[278] Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

[279] Rongé Jean-Luc, « Une absence volontaire de protection : les mineurs isolés étrangers victimes de maltraitance institutionnelle », Journal du droit des Jeunes, 2012/1, n°311, p. 19-24, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=JDJ_311_0019

[280] Par exemple le n°52 de la revue Plein droit de 2002 : GISTI, *Victimes ou délinquants* ?, Plein droit 1/2002 (n° 52) , p. 1-2, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-1-page-1.htm

[281] Dibwe dia Mwembu Donatien, *La violence des jeunes dans la ville de Lubumbashi, Mémoire des victimes et des bourreaux*, Paris, L'Harmattan, 2015.

[282] Sire-Marin Évelyne, « Jeunesse et justice, les classes d'âge dangereuses », Mouvements3/2009 (n° 59) , p. 67-74, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2009-3-page-67.htm.

approche de la délinquance des mineurs comme le montre le philosophe, chercheur à l'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse Dominique Youf[283].

Par ailleurs les enfants auteurs et victimes d'une infraction se retrouveraient face au même risque de désappartenance sociale et de déshumanisation[284]. La figure de la victime par excellence, le « bouc émissaire », est elle-même ambivalente, mise en avant par la psychologie et la psychiatrie[285].

C) Les prostituées

La prostituée, objet de toutes les « politiques de la pitié » devient rapidement coupable dans le parcours administrativo-judiciaire pour la reconnaissance de son statut de victime[286]. Derrière la victimisation de la prostituée se jouent des obsessions sécuritaires[287].

D) Les bourreaux, victimes des victimes

Certains bourreaux se pensent et se présentent comme victimes de leurs victimes (la chercheure en littérature Charlotte Lacoste en fait état pour les génocidaires rwandais[288], sur le crime passionnel ou les circonstances atténuantes, les travaux en psychologie d'Annick Houel, Patricia Mercader et Helga Sobota font été d'une inversion des rôles et pensent la culpabilité morale de la victime[289]).

L'épuration, en France, a brouillé les cartes, selon l'historien François Rouquet. Elle a participé au système de représentation « héroïco-victimaire ». Elle fait de nouvelles victimes

---

[283] Youf Dominique, « Enfance victime, enfance coupable; les métamorphoses de la protection de l'enfance », Le débat, 2004/5, n° 132, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEBA_132_0214

[284] Bourhaba Samira, Stevens Yves, « L'enfant victime d'abus sexuel, l'adolescent auteur: un même besoin de réintégrer l'humanité », Thérapie familiale, 2015/1, n°36, p. 123-131, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TF_151_0123

[285] Ogliastri Daniela, "L'adolescent victime d'abus sexuel", dans Ezembé Ferdinand, *Les adolescents noirs en France, Des jeunes en quête d'identité*, Paris, Karthala, 2013, p. 135-160, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=KART_EZEMB_2013_01_0135

[286] Jaksic Milena, *De la victime-idéale à la victime coupable : traite des êtres humains et sociologie des politiques de la pitié*, thèse en sociologie, dirigée par Gérard Noiriel, soutenue à l'EHESS, 2011.

[287] Mathieu Lilian, Mainsant Gwénaëlle, Jaksic Milena, et al., *Prostitution: l'appropriation sécuritaire d'une cause victimaire*, Actes de la recherche en sciences sociales, 2013/3, n° 198, URL: https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-3.htm

[288] Lacoste Charlotte, *Séductions du bourreau*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

[289] Houel Annik, Mercader Patricia, Sobota Helga, *Crime passionnel, crime ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

et de nouveaux bourreaux. Elle oppose les bons aux mauvais résistants et fait des vrais collabos, des « victimes de l'épuration sauvage »[290].

V- Conséquences politiques de cette nouvelle place de la victime

A) Le débat sur la récidive

L'ouvrage des juristes Marcel Normand et Alain Bisbau « au nom des victimes et notamment des enfants violés et tués » dénonce comme criminelles les politiques pénales de réinsertion sociale des détenus qui « sacrifieraient » les intérêts des victimes. Ils plaident pour l'application réelle de la réclusion criminelle[291].

Dans les médias télévisuels, seule la parole des victimes fait autorité. La parole des magistrats est laissée pour compte. Par contre la presse écrite semble plus réticente à laisser la parole aux victimes sur ce sujet [292].

B) Le débat sur la libération anticipée

En Belgique, l'avis des victimes est demandé pour une libération anticipée, ce que dénonce le juge belge Michel Claise[293].

C) Le débat sur l'appel

Le célèbre procureur Eric de Montgolfier préconise d'instaurer le droit pour les victimes de faire appel d'une décision (pas seulement pour les intérêts civils comme c'est le cas actuellement), demandé par les associations de victimes et les victimologues[294].

---

[290] Rouquet François, « Les victimes de l'épuration, Mémoire et catharsis », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.
[291] Normand Marcel, Bisbau Alain, *Plaidoyer pour les victimes*, Paris, Edition du Rocher, 2004.
[292] Huré Isabelle, « Des magistrats sans autorité face aux victimes. Le cas des débats télévisés sur la récidive criminelle », Mots. Les langages du politique, 2015/1, n°107, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MOTS_107_0101&DocId=452683&hits=7+
[293] Claise Michel, « La victime confrontée à l'auteur de l'infraction : quelle place pour quelle fonction du procès pénal », Dossier d'actualité : *Et la victime dans tout ça ?,* Justice en ligne, 16/06/2011, URL : http://www.justice-en-ligne.be/article322.html
[294] Montgolfier (de) Eric, « Quelle place pour la victime dans le procès pénal ? », Le point, 19/08/2013, URL : http://www.lepoint.fr/invites-du-point/eric-de-montgolfier/eric-de-montgolfier-quelle-place-pour-la-victime-dans-le-proces-penal-19-08-2013-1715165_1451.php. Voir également le point de vue de l'Institut pour la Justice, association de citoyens préoccupés des dysfonctionnements du système pénal : http://www.institutpourlajustice.org/wp-content/uploads/2012/10/Le-droit-dappel-de-la-victime-IPJ-V21.pdf. Ils sont bien sur soutenus par les victimologues.

D) Le débat sur l'amnistie (voir supra)

Devant la place grandissante des victimes, où se trouve le droit à l'oubli et le droit à la paix, se demande l'historien du droit Boris Bernabé[295].

§2- Les débats doctrinaux autour de la place de la victime dans le procès pénal

I- De la nécessité du procès pénal pour la victime

Le droit est d'abord une ressource pour les victimes, comme le montre le sociologue Didier Fassin[296]. Il leur permet de « lever leur honte »[297].

A) Insuffisance de la seule indemnisation

Le besoin de réparation des victimes ne se limite pas à l'indemnisation. Ce besoin comprend une dimension extrapatrimoniale à « caractère processuel, psychologique et social ». Dans ce sens, la chercheure en droit Nathalie Pignoux les victimes privilégient l'action civile devant le juge pénal pour obtenir une réparation financière plutôt que les systèmes publics d'indemnisation[298]. Les sociologues Janine Barbot et Nicolas Dodier montrent que l'indemnisation non judiciaire peut être mal reçue par les victimes en attente de justice et non seulement de secours[299].

B) La vertu thérapeutique du procès

---

[295] Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1.htm

[296] Fassin Didier, "Un conseil juridique aux victimes de violences", dans Des maux indicibles, Sociologie des lieux d'écoute, Paris, La découverte, 2004, p. 161-178, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DEC_FASSI_2004_01_0161&DocId=466637&hits=6+

[297] Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

[298] Pignoux Nathalie, *La réparation des victimes d'infractions pénale*, Paris, L'Harmattan, 2008. Cependant Antoine Garapon avance que ce voix de la voie pénale plutôt que civile serait privilégiée pour des questions de facilité et de célérité de preuve : Garapon,Antoine, « Une Justice pour la victime », dans *Et ce sera Justice – Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001.

[299] Barbot Janine, Dodier Nicolas, « Face à l'extension des indemnisations non judiciaires. Le cas d'un drame de santé publique », Droit et Société, 2015/1, n°89, p. 89-103, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DRS_089_0089&DocId=458699&hits=12+

Le procès pénal aurait une vertu thérapeutique pour les victimes d'après certains psychologues[300]. D'après l'historien du droit et psychanalyste Pierre Legendre, le procès pénal permettrait d'établir une séparation nécessaire entre la victime et sa souffrance. Les victimes cherchent le dépassement de leur souffrance grâce à une vérité publique dans sa complexité, au contradictoire et au temps[301]. Le victimologue Robert Cario évoque la nécessité du parcours judiciaire entre le traumatisme et la réparation[302]. La victimologie associe la réparation des victimes judiciaires à leur reconnaissance institutionnelle[303]. Certains chercheurs en psychologie défendent le fait que « la reconnaissance par le juriste et le thérapeute que la victime n'est pas la cause de ce qui lui arrive est indispensable pour atténuer la culpabilité de la victime qui représente un obstacle important dans le travail thérapeutique »[304]. En ce qui concerne les enfants victimes, Caroline More estime que la justice doit contribuer à la reconstruction des enfants [victimes de violence sexuelle]. Les enfants ont besoin d'adultes non défaillants et de la reconnaissance de la société[305]. Le victimologue Gérard Lopez évoque la reconstruction globale d'un enfant grâce au rôle fondamental joué par la loi sur le plan symbolique et pratique[306].

C) Le respect des principes directeurs du procès

La nouvelle place de la victime permet à l'audience pénale de redevenir une séquence sociale essentielle selon l'avocat, essayiste et homme politique français Jean-Pierre Mignard[307]. Pour la doctrine juridique ayant été à l'initiative de la loi de 2000 et clairement en faveur des victimes (Christine Lazerges[308], Anne d'Hauteville[309], Sambian[310]), il s'agit d'un

---

[300] Krauss François, « Violence du trauma sexuel, souffrance de la victime », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 171-188, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-171.htm.
[301] Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001.
[302] Cario Robert, *Victimes: du traumatisme à la restauration, Œuvre de justice et victimes,* volume 2, Paris, L'Harmattan, 2003
[303]Dauman Nicolas, *La réparation des victimes judiciaires*, Thèse en psychologie, dirigée par Pascal-Henri Keller, soutenue à Poitiers, 2010
[304] Krauss François, « Violence du trauma sexuel, souffrance de la victime », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 171-188, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-171.htm.
[305] More Caroline, *Les violences sexuelles sur mineurs, La justice peut-elle contribuer à la reconstruction des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2006.
[306] Lopez Gérard, "Quelle prise en charge sociale et judiciaire peut-on proposer aux enfants victimes de violences sexuelles », dans *Enfants violés et violentés, Le scandale ignoré*, Paris, Dunod, 2013, p. 169-198, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DUNOD_LOPEZ_2013_01_0169
[307] Mignard Jean-Pierre, « L'équité impose la participation active des victimes au procès pénal », Le Monde, 22/06/2010, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/06/22/l-equite-impose-la-participation-active-des-victimes-au-proces-penal_1377032_3232.html
[308] Lazerges Christine, « Le renforcement de la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes : histoire d'une navette parlementaire », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2001, p. 7 et s. ; Archives de Politique Criminelle, n° 22, Pedone, 2000 ; Lazerges Christine, « L'indemnisation n'est pas

rééquilibrage de la place de la victime et même du principe du respect de l'égalité des armes. Devant la CPI, la chercheure en droit internationale Elise Le Gall pense qu'une meilleure prise en considération de la victime rendra la procédure plus impartiale du fait du manque d'impartialité du procureur international[311]. Pour une part de la doctrine, la conception européenne de l'Ordre Public et surtout l'article 6 de la CEDH est un socle commun pour les droits des victimes et des auteurs d'infraction du fait de l'exigence d'un procès équitable[312]. La nouvelle place de la victime est moins une privatisation de l'action publique qu'un rééquilibrage des droits des parties privées[313].

D) La demande d'un meilleur accompagnement des victimes

Les victimologues se félicitent de la nouvelle place de la victime dans le procès pénal et dans la société et des politiques d'aide aux victimes. L'INAVEM (Institut National d'Aide Aux Victimes et de Médiation) publie un ouvrage issu d'un colloque avec de nombreuses personnalités comme Robert Badinter, Claude Lienhard, qui se félicite de cette évolution, tout en estimant que de nombreuses mesures doivent être encore prises dans les politiques publiques de manière interministérielle et pluridisciplinaire[314]. Notamment,

---

la réparation », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 228-246 ; « Le renforcement des droits des victimes par la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 15-25, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-15.htm

[309] Hauteville (d') Anne, « Les droits des victimes », Rev.Sc.Crim., 2001, p. 107 et s. ; « Rapport introductif. La problématique de la place de la victime dans le procès pénal », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 7-13, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-7.htm.

[310] Sambian Muriel, *Le respect de l'égalité des armes à l'égard de la victime dans le procès pénal*, Thèse en Droit privé, dirigée par Anne d'Hauteville, soutenue à l'Université Montpellier 1, 2000.

[311] Le Gall Elise, « L'opportunité des poursuites du procureur international : du pouvoir arbitraire au contrôle insuffisant », Revue Internationale de Droit Pénal, 2013/3, vol. 84, p. 495-514, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDP_843_0495

[312] Lanthiez Marie-Laure, « La clarification des fondements européens des droits des victimes », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 143-158.

[313] Mechin Martin, « Le double visage de la victime en France, entre quête de reconnaissance et quête d'un véritable rôle procédural », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 104-122.

[314] Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

l'accompagnement psychologique et social des victimes au cours du procès pénal et à son issue reste, selon Cario, largement insuffisant[315].

E) La dénonciation du conservatisme de la doctrine pénaliste

L'avocat, spécialisé dans la défense des droits des victimes, Méhana Mouhou dénonce le conservatisme de la doctrine pénaliste qui, au nom de la « dénaturation du procès », reste crispée sur une vision passéiste du procès. Pour cet auteur l'argument de la « privatisation de la justice » est faux. Surtout le fait de limiter l'enjeu du procès pour la victime à l'indemnisation est faux, car il s'agit d'une vision réductrice de la réalité, et dangereux, car la victime devient un « sujet désincarné du droit ». Selon lui, le monopole de l'Etat s'oppose au droit des victimes[316]. De la même manière, Jean-Pierre Mignard vilipende « les puristes du droit criminel », pour lesquels « l'audience pénale devrait rester ou redevenir le champ clos du combat des forts, le tournoi des seigneurs ». « On décèlera un certain narcissisme sans doute dans cette nostalgie romantique du face-à-face entre un Etat vengeur et un accusé sublimé par la puissance de mort de son adversaire. Après l'immolation au Moloch judiciaire, voici venu le temps du procès devant le jury d'un Etat qui s'est interdit de donner la mort depuis 1981, un Etat désarmé, mais grandi. La nature du procès pénal s'en trouve profondément modifiée, qui relègue la figure datée du duel héroïque de la défense face au parquet ». « Ce sont les victimes qui confèrent dorénavant sa puissance au procès pénal ». Le risque d'une hégémonie des victimes reste un fantasme : « La présence active des victimes dans le procès pénal n'est pas une intrusion. Il s'agit d'une tendance observable partout ». Cet auteur cite à ce titre à la fois la justice transitionnelle (voir *supra*) et la justice restauratrice (voir *infra*)[317].

II- Critiques de la place de la victime dans le procès pénal

A) Critiques de la psychanalyse et de la psychiatrie

[315] Cario Robert, « Approche criminologique des droits des victimes », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.
[316] Mouhou Méhana, « Procès pénal : de nouveaux droits pour les victimes ? », Actualités juridiques du village, Droit pénal, 27/01/2014, URL : http://www.village-justice.com/articles/procEs-pEnal-nouveaux-droits-victimes,15972.html
[317] Mignard Jean-Pierre, « L'équité impose la participation active des victimes au procès pénal », Le Monde, 22/06/2010, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/06/22/l-equite-impose-la-participation-active-des-victimes-au-proces-penal_1377032_3232.html

1) L'absence de valeur thérapeutique du procès

La valeur thérapeutique du procès est remise en cause par les praticiens en droit et en psychologie : « En donnant l'illusion aux victimes que leur devoir est de venir immoler leur vie privée devant le tribunal, la justice donne, contrairement à sa mission, une occasion de souffrances supplémentaires que l'on voudrait "thérapeutiques" ». Comment les psychanalystes et les hommes de droit ont-ils pourtant pu donner crédit pendant des années à cette « valeur thérapeutique du procès » ? [318] Charles Melman évoque « une justice de confort », qui satisfait le public, les familles des victimes mais « la souffrance de la victime étant potentiellement infinie, sa satisfaction à travers le procès est souvent illusoire ». Le souffrance est tellement décalée par rapport à une réparation financière au nom des intérêts civils, qu'elle joue également sur le quantum et la nature de la peine et qu'elle se répand même sur le face-à-face du délinquant avec sa peine[319].

La solution pour les victimes se trouve dans la parole en dehors du procès, la parole peut permettre de surmonter le trauma[320].

2) Le pouvoir pathogène du statut de victime

Pour le psychanalyste et psychiatre Lemler, la victime est « un avatar de ce couple contre-nature que représentent la justice et la psychiatrie ». Il dénonce « l'important pouvoir pathogène du statut de victime ». Il y aurait d'abord un risque « d'infantilisation » de la victime[321]. Lemler précise que la psychanalyse est a priori la seule discipline à dénoncer « un côté obscur » de ce statut de victime et il évoque « des conséquences délétères ». L'adoption de cette « identité » de victime renverrait à un « implacable destin » dont seul le travail psychanalytique permettrait de s'extraire. « Le discours social enferme la victime dans la violence de l'expérience subie, oubliant qu'il s'agit d'une expérience vécue »[322]. De la même manière, Norbert Chatillon estime qu'il faudrait savoir comment ne pas épouser au-delà des

---

[318] Eliacheff Caroline, Soulez-Larivière Daniel, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007.

[319] Saas Claire, « Victime en justice. la place de la victime dans le droit pénal français», Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 47-50, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-47.htm.

[320] Cassaigne Bertrand, « entendre la parole des victimes », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 59-63, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-59.htm

[321] Cer argument est dénoncé par François Krauss, *op. cit.*

[322] Lemler Daniel, « Le survivant : de l'ennemi à la victime », Le Coq Héron, n° 187, Toulouse, érès 2006 ; « « N'être victime », un après-coup », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195) , p. 20-24, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-20.htm; « N'être victime », Le Coq-héron 2/2008 (n° 193), p. 131-134, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-2-page-131.htm.

faits le statut de victime[323]. La construction épistémologique du concept de victime s'est établie sur la construction du discours qui empêche la victime d'avoir accès à son propre ressenti, comme si accéder à une pensée de ce type reviendrait à minimiser l'acte de l'agresseur ». Deswaene pense qu'il faut que la société modifie le regard qu'elle porte sur la victime : l'expérience subie est une expérience personnelle. Il estime que, plutôt que de dire d'une personne qu'elle « est victime de violence », il vaudrait mieux parler d'« une rencontre avec la violence », face à laquelle les individus réagissent différemment[324].

Par ailleurs, l'addiction, la délectation voire l'érotisation de la souffrance engendrent un processus d'auto-victimation[325].

3) Le risque de victimation généralisée de la société

La justice a collaboré avec la victimologie pour, par exemple, imputer « la personnification des responsables dans le cas de catastrophes aériennes naturelles, en s'appuyant sur l'expertise de la psychiatrie, qui entamait la mutation du traumatisme en victimation »[326]. (Lemler).

Pour Deswaene, cette nouvelle place de la victime risque d'alimenter des générations de victimes pour lesquelles le droit viendrait jouer le rôle de « héros-tiers ». « Un État procédurier pour permettre à la victime de faire entendre sa voix n'a jamais été la garantie d'une démocratie véritable ». « En proclamant l'avènement de la victime nous croyons apporter une réponse simple à des événements qui ne le sont pas »[327].

4) La dissimulation de véritables victimes, derrière un culte de la victimité

Le psychanalyste Paul Fucks se méfie des victimes apparentes qui dissimulent des victimes authentiques[328].

---

[323] Chatillon Norbert, « L'« être victime » », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 117-134, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-117.htm.
[324] Deswaene Bruno, « Figure perverse de l'innocence : la victime », La lettre de l'enfance et de l'adolescence 1/2002 (no 47) , p. 35-42, URL : www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2002-1-page-35.htm.
[325] Bénichou Jean, « « Je saurai, s'il le faut, victime obéissante... » », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 105-116, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-105.htm.
[326] Lemler Daniel, *op. cit.*
[327] Deswaene Bruno, *op. cit.*
[328] Fuks P., Guedj N, Klarsfeld S., et al., *Etre victime…et après*, Imaginaire et Inconscient, L'esprit du temps, 2005/1, n°15, URL: http://www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1.htm

La reconnaissance institutionnelle de la victime judiciaire prônée par la victimologie n'est pas systématique car elle dépend de facteurs matériels inhérents à la progression de la procédure juridique et indépendants de la personne plaignante. Ce rapprochement entre l'institutionnel et l'individuel pose problème, notamment pour les personnes dont les affaires sont classées sans suite comme le montre la thèse en psychologie de Nicolas Dauman[329].

Caroline Eliachef dénonce « une victimisation » généralisée qui pousse la société cer une unanimité compassionnelle » qui fait office de lien social. Par ailleurs être « victime », peut se retourner en « être coupable » aussi rapidement que l'inverse[330].

Selon les philosophe et sociologue Nathalie Sarthou-Lajus et Richard Rechtman, la puissance du discours victimaire relève d'une nouvelle économie morale mais les tendances à la victimisation étouffent les « vraies victimes »[331].

B) Critiques des praticiens du droit

De nombreu.ses.x magistrat.e.s et le syndicat de la magistrature dénoncent les logiques sécuritaires, le populisme compassionnel, les risques pour l'impartialité et l'instrumentalisation des victimes.

Le procureur E. de Montgolfier a été choqué par les applaudissements dans la cour d'assise de la Haute-Loire, qui ont accompagné la condamnation à perpétuité d'un jeune majeur, mineur au moment des faits, pour viol et meurtre. Il rappelle que la justice ne doit pas être pensée comme une vengeance[332], que « nul n'est bon juge en sa propre cause »[333] et que la liberté doit rester le principe et la détention l'exception. Ce dernier principe ne doit pas céder, par démagogie politique, face au populisme[334]. Il rappelle que le droit positif tient compte de la

---

[329] Dauman Nicolas, *La réparation des victimes judiciaires*, Thèse en psychologie, dirigée par Pascal-Henri Keller, soutenue à Poitiers, 2010

[330] Eliacheff Caroline, Soulez-Larivière Daniel, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007.

[331] Sarthou-Lajus Nathalie, Rechtman Richard, « Enquête sur la condition de victime », Études 2/2011 (Tome 414) , p. 175-186, URL : www.cairn.info/revue-etudes-2011-2-page-175.htm.

[332] « l'idéal que porte la justice n'est pas compatible avec la loi du talion ; il exclut tout ce qui ressemble à la vengeance, à la haine plus encore », Montgolfier (de) Eric, *op. cit.*

[333] « La nature humaine est ainsi faite qu'elle nous fait adhérer à un idéal qui flatte ce qu'il y a de meilleur en nous, mais le désarme quand nous sommes concernés » Alors, comme tant d'autres, j'ai trouvé les condamnations bien légères, les juges bien complaisants à l'égard de l'auteur, bien indifférents pour les souffrances de la victime. Sans doute avais-je le tort d'oublier que nul n'est bon juge de sa propre cause. La justice ne peut être rendue que par des tiers ; il leur revient d'en porter le poids, souvent contre le sentiment dominant des destinataires de leurs décisions : Montgolfier (de) Eric, *op. cit.*

[334] Dans notre droit, la liberté reste le principe et la détention l'exception. Pourtant, en dépit d'accusations de laxisme portées contre les magistrats, il faut bien constater, tant les prisons sont pleines, qu'ils s'y conforment assez peu. Si bien que la détention avant jugement tient bien souvent de la peine, plus que de la mesure de

souffrance de la victime dans le prononcé de la peine, qu'il s'agit d'un facteur à retenir bien que celui-ci ne soit pas déterminant, que la victime bénéficie de sa propre action qui ne conduit pas à la sanction pénale. Pour autant il prône d'instaurer le droit pour les victimes de faire appel et la mise en place de suivi des dommages-intérêts dus aux victimes.

Pour le juge Claise, il y a un fossé entre les professionnels du droit et les citoyens. Il pense également que le procès n'est pas le deuil de la victime (à l'appui de ses propos, il évoque ce père, qui, suite à l'assassinat de sa fille, parle du procès comme d'une souffrance nouvelle et non d'une libération). Il rappelle les quatre fonctions classiques de la justice 1) la répression 2) la sanction 3) la réparation sous forme de dommages et intérêts, modulés selon le dommage subi par la victime 4) la réinsertion. En Belgique, l'avis des victimes est demandé pour une libération anticipée, ce que le juge Claise ne trouve pas raisonnable car ce point ne concerne ni l'enquête, ni la réparation du dommage. Le pardon ou l'absence de pardon ne doivent pas constituer des éléments objectifs d'appréciation. Sa conclusion est simple : la justice ne doit pas être la vengeance. Le respect du statut des victimes doit être contrebalancé par le chemin de la réinsertion, sinon la violence risque de prendre le pas sur la paix sociale. Suite à cet article, un internaute réagit et répond au juge « Il vaut mieux un innocent en prison que dix nouvelles victimes de dix coupables libérés à mauvais escient ». Un avocat, Réginal de Béco, lui répond en empruntant les mots de Voltaire, dans Zadig, « Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent »[335].

Pour le magistrat Michel Huyette, la justice est tombée dans le piège de l'attention excessive portée aux victimes. Il dénonce les discours politiques autour des victimes comme démagogiques et populistes (la réception des victimes devant les caméras par les politiques, la dénonciation politique du « laxisme de la justice », de sa « timidité » face à la délinquance, la « présomption de véracité » des victimes de viol…). Il dénonce cette tendance politique qui consiste à demander toujours plus d'attention aux victimes, toujours plus de prison, puis dans un second temps qui revient à dénoncer les erreurs judiciaires, qui en découlent logiquement. Face à la souffrance de la victime, la désignation d'un coupable tout indiqué soulage les spectateurs de cette souffrance. Le magistrat dénonce également les expertises psychologiques ou psychiatriques auxquelles on a tendance à accorder trop de crédit et qui amènent à

---

sûreté, ce qu'elle est. Trop l'oublient, à commencer par ceux qui participent à la confection des lois, plus soucieux d'accompagner des pulsions sécuritaires que de les maîtriser. Dès lors, quand le discours public appelle à la prison plus qu'à la raison, il pourrait être fâcheux, si légitime que paraisse la colère, de la laisser forcer les portes de la justice, tant celle-ci apparaît comme le produit d'un équilibre instable entre deux forces contraires, la répression sans s'écarter de l'humanité : Montgolfier (de) Eric, *op. cit.*

[335] Claisse Michel, *op. cit.*

confondre la cohérence des propos de la victime avec la véracité des faits, même si l'accusation est peu étayée. Or la crédibilité n'est pas à confondre avec la véracité. La tendance actuelle conduit le juge à se laisser emporter par la pression et par les émotions, alors qu'il est nécessaire que le raisonnement soit distant, dépassionné, analytique, critique…Juger ne doit pas revenir à répondre à une demande. Pour ce qui est des victimes de viol, les associations féministes ont raison de dénoncer leur ampleur mais les réponses judiciaires données ne sont pas forcement les bonnes : ainsi le fait que les victimes de viol lors de leur enfance puissent porter plainte jusqu'à 38 ans (20 ans après leur majorité) ouvre la voie à des procès sans traces, sans preuves et sans témoins et donc à des désillusions[336].

Pour le magistrat et essayiste Gilles Sainati « l'idée qu'une victime puisse sortir d'un procès calmée ou consolée est une stupidité. Je n'ai jamais vu une victime satisfaite d'une sanction quelle qu'elle soit. On trompe les victimes en leur faisant croire à une justice rédemptrice. La justice n'est pas une assistante sociale, elle n'est pas un prêtre, elle n'est pas là pour consoler, elle est là pour punir »[337].

L'avocat Jules-Marc Baudel répond à Ugo Mattei sur la situation de la justice en France de manière d'abord très laudative avant de dénoncer l'augmentation du nombre de contentieux, le budget et le nombre insuffisants de juges. Concernant les victimes, il estime que les demandes injustifiées en justice sont trop peu sanctionnées et que l'aide juridictionnelle devrait être conditionnée à la faisabilité de la demande[338].

C) Critiques des théoriciens du droit

Les sociologues Janine Barbot et Nicolas Dodier ont étudié le répertoire normatif de la doctrine depuis les quatre-vingts sur la place de la victime dans le procès pénal. Ils montrent que les débats sur les victimes modifient les attentes traditionnelles du procès (objectivité, équité et équilibre) et les finalités du procès. L'originalité des oppositions doctrinales sur la

[336] Huyette Michel, « La victime dans le procès pénal, Paroles de juge », le blog de Michel Huyette (et de quelques autres, 24/06/2011, URL : http://www.huyette.net/article-la-victime-dans-le-proces-penal-77679124.html

[337] Entretien avec Gilles Sainati, publié dans Vacarme 22, hiver 2003, p. 4-12.

[338] Baudel Jules-Marc, « L'accès à la justice : la situation en France », Revue internationale de droit comparé, Vol. 58, n°2, 2006, p. 477-491, www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2006_num_58_2_19432

place de la victime est qu'elles ne sont pas articulées avec des politiques pénales répressives ou libérales[339].

Les théoriciens du droit, opposés à la nouvelle place de la victime dans le procès pénal, dénoncent d'un côté une dénaturation du procès pénal classique et de l'autre un populisme pénal dangereux.

1) Une dénaturation du procès pénal

Kamel Aïssaoui, dans sa thèse, dénonce le fait que la victime a envahi la scène au point de « dénaturer » le procès pénal[340].

a) Une judiciarisation de la société

La judiciarisation de la société s'est développée au point que le dépôt de plainte est devenu un réflexe naturel. Kamel Aïssaoui s'interroge sur l'avenir du système pénal français et la valeur de la sanction pénale. Il évoque la surpénalisation des conflits intersubjectifs. Il y aurait une oscillation entre victime réelle, instrumentalisée et pathologique[341].

b) Une privatisation de la justice

La privatisation de la justice pénale est dénoncé du fait du détournement de la loi sur la constitution de partie civile et de son explosion[342].

c) Une atteinte aux principes directeurs du procès

Selon Antonietta Confalonieri, au regard de la jurisprudence de la CEDH il n'y a pas de droit au procès pour la victime. L'article 6 ne mentionne que les droits de l'accusé[343].

---

[339] Barbot Janine, Dodier Nicolas, « Repenser la place des victimes au procès pénal, Le répertoire normatif des juristes en France et aux Etats-Unis », Revue Française de Science Politique, 2014/3, vol. 64, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFSP_643_0407

[340] Aïssaoui Kamel, *La victime d'infraction pénale : de la réparation à la restauration*, Thèse de doctorat en Droit pénal et Sciences Criminelles, dirigée par Annie Beziz-Ayache, soutenue à Lyon 3, 2013, publiée aux Editions Universitaires Européennes, 2015.

[341] Ibid.

[342] Bellivier Florence, Duvert Cyrille, « Regards pluridisciplinaires sur les victimes. Les victimes : définitions et enjeux», Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 3-10, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-3.htm.

Sophie Corioland défend dans sa thèse l'idée d'aménager les règles de procédure mises en place par le législateur pour adapter le procès à ce nouvel acteur. La thèse dénonce la consécration de la place de la victime, qui s'est faite « au détriment des autres parties ». Au nom de l'« équilibre du procès pénal », il est nécessaire d'apporter des limites à l'octroi du statut de partie civile et dans l'exercice des droits subséquents[344].

Maria-Luisa Cesoni (chercheure droit) et Richard Rechtman (psychiatre et anthropologue) notent l'apparition d'un nouveau paradigme, celui de « réparation psychologique » de la victime sur la scène judiciaire et la présomption de culpabilité qui s'instaure dans le procès. Ils notent également la défiance vis-à-vis de l'amnistie et la clémence qui ne va qu'au « repentis »[345].

Le théoricien du droit Michel Van de Kerchove met en lumière un autre paradoxe de la nouvelle place de la victime dans le procès pénal. La souffrance de la victime, comme la dangerosité de l'auteur, sont des paramètres permettant de justifier des mesures de sûreté, donc des sanctions pénales, de manière quasi illimitée. La dangerosité est un concept qui naît au moment où l'enfermement arbitraire des fous, des vagabonds, ne peut plus être justifié autrement : « perçu comme un malade irresponsable, le fou ne peut faire l'objet d'une sanction pénale ; perçu comme dangereux, il ne pouvait être laissé en liberté. Cette aporie ne pouvait être résolue que par l'instauration d'un internement à caractère thérapeutique susceptible de satisfaire à ces deux exigences à première vue contradictoire »[346].

2) Un populisme pénal

Le populisme pénal est à mettre en lien avec l'identité victimaire, d'après les psychologues Christophe Chevalier et Marie-José Grihom[347].

---

[343] Confalonieri Antonietta, « The Role of the Victim in Administrative and Judicial Proceedings », Revue internationale de droit pénal 3/2010 (Vol. 81) , p. 529-549, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-3-page-529.htm.

[344] Corioland Sophie, *La place de la victime dans le procès pénal*, Thèse de Droit privé et Sciences criminelles, dirigée par Yves Strickler, soutenue à l'Université de Strasbourg, 2009.

[345] Cesoni Maria Luisa, Rechtman Richard, « La "réparation psychologique" de la victime : une nouvelle fonction de la peine ? », Revue de droit pénal et de criminologie, 2005, n° 158, p 158 à 178.

[346] Kerchove (van de) M., « La justice restauratrice au cœur du conflit des paradigmes de la peine », dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 123-133, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-123.htm

[347] Chevalier Christophe, Grihom Marie-José, « Injonction de soins et populisme pénal. La tension entre mêmeté et altérité pour l'agresseur sexuel et sa victime », Topique, 2013/1, n° 122, p. 93-106, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TOP_122_0093

a) *Une justice sécuritaire et répressive*

Jean Carbonnier déjà dénonçait le passage des victimes de « sujets passifs du délit en agents martiaux de la répression »[348].

b) *Un tribunal de l'opinion et de l'émotion*

Pour le président de chambre de la Cour de cassation Jean-Paul Jean, qui fait un parallèle avec la brève figure de l'accusateur public issu (très brièvement du fait de sa suppression rapide) des lois des 16-24 août 1790, la nouvelle place de la victime transforme le prétoire en tribunal de l'opinion, même si le ministère public tend à s'affirmer comme un facteur d'équilibre[349].

Yves Strickler, dans l'ouvrage qu'il dirige sur la place de la victime dans le procès pénal, estime que l'option entre action civile et constitution de partie civile est un vestige de l'ancien droit. Il montre que cette dimension subjective de l'émotion dans le prétoire est contestable[350].

c) *La défiance vis-à-vis des juges*

D. Salas et A.Garapon dénoncent des politiques qui répondent à la demande des victimes, tout en faisant preuve d'un libéralisme plein de suspicion à l'égard du juge[351].

D) Critiques philosophiques et sociologiques

L'écrivaine, enseignante, philosophe et chroniqueuse sur France culture Marie-Christine Navarro dénonce le statut de victime comme une « réduction de l'être humain au subir », « une passivité face au déterminisme du destin », bref « une essence ». Elle estime nécessaire de ne pas « dénier la dignité au sujet »[352]. Dans ce sens Ritter montre que l'ancrage victimaire dans une identité nationale conduit à une définition négative du soi collectif[353].

---

[348] Jean Carbonier cité par Bellivier Florence, Duvert Cyrille, « Regards pluridisciplinaires sur les victimes. Les victimes : définitions et enjeux», Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 3-10, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-3.htm.

[349] Jean Jean-Paul, « Le peuple accusateur », Histoire de la Justice, 2014/1, n°24, p. 39-48, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHJ_024_0039

[350] Strickler Yves (dir.), *La place de la victime dans le procès pénal*, Bruxelles, Émile Bruylant, 2010.

[351] Garapon Antoine, Salas Denis, « La victime plutôt que le droit », Esprit, 2007/11, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ESPRI_0711_0074

[352] Navarro Marie-Christine, « La victime ou sortir du cercle de la vengeance », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 47-59, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-47.htm.

[353] Ritter Laurence, *Les recompositions de l'identité arménienne, diaspora/Arménie : de la victime au sujet*, Thèse en sociologie, dirigée par Michel Wieviorka, soutenue à l'EHESS, 2005. Sur l'identité juive voir Benbassa Esther, *La souffrance comme identité*, Paris, Fayard, 2007.

La victime est le héros moderne de la démocratie mais un héros qui n'a rien conquis et qui n'a fait que subir[354].

Le statut de victime devient un rôle social valorisant qui peut pour un temps sortir une personne exclue et fragile ou un groupe d'individu, de la « marginalité sociale et l'inclure dans une communauté »[355].

L'ouvrage « Et si la victime n'existait pas » dirigé par Sonia Harrati s'interroge sur la victimologie et explique que la place de la victime est « la face cachée de la dépolitisation et de la psychologisation du social »[356]. La puissance de la victime serait le signe du retrait de l'Etat et du politique au sein de la justice, selon le philosophe Alain Cugno[357]. La place grandissante octroyée à la victime peut être interprétée comme le symbole de l'échec de l'Etat[358].

Section 4: L'avènement d'une nouvelle justice pénale, la justice restaurative ou justice restauratrice

§1- Le contexte

I- la crise de la justice pénale face aux victimes

Une partie de la doctrine dénonce une justice pénale en crise. En effet, sa fonction punitive fondatrice et les plus récents objectifs de resocialisation du délinquant ne suffisent plus à asseoir sa légitimité. « La victime pourrait aujourd'hui se réconcilier avec le droit » selon la sociologue Renée Zauberman[359] (R. Zauberman).

---

[354] Eliacheff Caroline, Soulez-Larivière Daniel, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007 ; Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007 ; Bogalska-Martin Ewa, *Entre mémoire et oubli, Le destin croisé des héros et des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

[355] Bogalska-Martin Ewa (dir.), *Victimes du présent, victimes du passé, Vers la sociologie des victimes,* Paris, L'Harmattan, 2004.

[356] Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

[357] Cugno Alain, « Sacrées victimes ! », , Revue Projet 3/2014 (N° 340) , p. 22-30, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-22.htm

[358] Saas Claire, « Victime en justice. la place de la victime dans le droit pénal français», Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 47-50, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-47.htm.

[359] Zauberman Renée, « Punir le délinquant ? La réponse des victimes. À partir des résultats d'enquêtes de victimisation», Informations sociales 7/2005 (n° 127) , p. 54-57, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-54.htm

La politiste Aurore Llorca s'interroge sur la légitimité du droit de punir, réflexion qui détermine, au niveau des politiques anti-criminelles, la perception du criminel et de la victime[360].

Christine Lazergues estime que le principe du contradictoire et de l'égalité des armes, la recherche d'un procès équitable, ne sont plus seuls à fonder la légitimité des réponses à la souffrance des victimes[361].

II- La nouvelle place de l'Etat face à la victime

La chercheure en droit O. Sara Liwerant parle d'un nouveau statut social disponible pour la victime, du fait de sa présence au sein des débats publics politiques et judiciaires, avec l'intensité des enjeux mémoriels, que ce soit pour « les victimes du passé » de crimes collectifs ou les « victimes du présent », celles de crimes de droit commun au nom des morts. L'état deviendrait le garant d'un nouveau lien de rétribution de la souffrance avec un rapport juridique de réparation entre citoyens[362].

§2- La justice restauratrice

I- Allégorie de la justice restauratrice

La justice restauratrice n'est pas un nouveau concept. Déjà dans la mythologie celle-ci est une allégorie au même titre que *Themis*, la justice rétributive. La justice restauratrice est représentée par *Diké*. *Themis* a un glaive, les yeux bandés et une balance. Sa fille *Diké* est une personnification de la justice transcendante des hommes, dans son aspect moral. Elle est l'assistante bienveillante et avenante qui préside la procédure judiciaire pour maintenir la paix au sein du genre humain. Elle prend en compte l'amendement et l'affliction du coupable et la reconstruction de la victime[363].

---

[360] Llorca Aurore, « La criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle », Raisons politiques 1/2005 (no 17) , p. 47-64, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2005-1-page-47.htm

[361] Lazerges Christine, « L'indemnisation n'est pas la réparation », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 228-246.

[362] Liwerant O. Sara, « Représentations de la souffrance sur la scène du droit étatique… » , dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 205-227.

[363] Lemasson Aurélien-Thibault, *La victime devant la justice pénale internationale*, thèse soutenue le 28 avril 2010 à Limoges, Roets Damien, Massé Michel (dir.), Thèse en droit privé et sciences criminelles, URL : http://epublications.unilim.fr/theses/2010/lemasson-aurelien-thibault/lemasson-aurelien-thibault.pdf, publiée au ULIM en 2012.

II- *Présentation de la justice restauratrice*

La justice restauratrice est une troisième voie pénale entre rétribution et réhabilitation. Elle est défendue alternativement ou concomitamment au profit des victimes, des délinquants, de la communauté. Elle est sous-tendue par des raisons religieuses (notamment les anabaptistes protestants), par la critique criminologique, par la volonté de pérenniser les professions para-judiciaires et par le passage d'une justice libérale au souci sécuritaire. Il s'agit d'un mouvement qui articule des mobilisations issues d'espaces sociaux différents et non d'une ambition de réforme d'un mouvement social radical comme le montre la politiste Sandrine Lefranc[364].

La justice restauratrice ne prétend pas se centrer sur la victime. Elle a pour ambition de soigner les victimes « et les bourreaux »[365]. Elle s'intéresse moins à l'idée que le crime est une violation de la loi qu'à l'atteinte qu'il porte aux relations entre les personnes et à la réparation des torts subis pour tous[366].

La victimologie est le « chantre » de la justice restauratrice ; R. Cario insiste sur la nécessité de protéger effectivement les droits propres qui sont acquis aux victimes immédiates, voire à leurs proches ou ayants droits dans la procédure pénale. Il s'agit d'un droit à un procès équitable respectueux de la dignité humaine, qui est l'essence même de l'humanité « Reconnue publiquement par la mise en mouvement du processus pénal, la victime se trouve alors restaurée dans l'estime de soi, dans "la dignité attachée à la qualité morale de la personne humaine"»[367]. « Réparer c'est reconnaître l'autre, sa place et ses droits en tant que personne ». La plupart des systèmes répressifs dépossèdent la victime du conflit interpersonnel qui l'oppose à l'auteur de l'infraction. La justice rétributive classique reconstruit le conflit selon sa propre logique, centrée sur l'auteur des faits et l'atteinte qu'il a portée au souverain. La manifestation s'en trouve dans la prééminence de l'action publique pour l'application d'une peine au coupable sur l'action civile en réparation du préjudice de la victime. Face aux dysfonctionnements de la justice rétributive classique et aux insatisfactions

---

[364] Lefranc Sandrine, « Le mouvement pour la justice restauratrice : « an idea whose time has come » », Droit et société 2/2006 (n°63-64) , p. 393-409, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2006-2-page-393.htm.
[365] Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.
[366] Cario Robert, *Justice restauratrice. Principes et promesses*, 2e edition, Paris, L'Harmattan, 2010.
[367] Cario Robert, *Victimologie : de l'effraction du lien…, op. cit*, p. 50

qu'elle cause chez les victimes, les victimologues appellent donc de leurs vœux l'avènement d'une justice dite restaurative[368].

Les « bienfaits de la justice restaurative » seraient sans limites : replacer les intéressés au centre du contentieux qui les oppose, les rendre acteurs du règlement de leur conflit, les responsabiliser, s'approprier la loi pénale sans plus la subir, reconquérir sa dignité d'être humain… La justice restaurative a pour philosophie de traiter les conflits « dans leur globalité » afin de favoriser « la restauration sociale du délinquant et de la victime, en toute dignité et équité »[369]. La lutte contre le phénomène criminel serait ainsi plus efficace.

La France serait en retard dans la mise en place de la justice restauratrice par rapport à d'autres pays.

III- Les mesures concrètes de justice restauratrice

A) En amont de l'instance

La doctrine n'est pas unanime lorsqu'elle évoque la médiation comme mesures de justice restauratrice. Pour autant certain.e.s juristes la plébiscitent au nom de la justice restauratrice. Comme par exemple Estelle Drouvin qui défend la justice restauratrice canadienne qui passe par la médiation[370] ou Emanuele Iula en Italie[371].

Pour C. Perrier, la médiation est une solution à la détresse des victimes et à leur demande de réparation. La place de l'Etat est à écarter car c'est avant tout la personne offensée qui est concernée. Le coupable peut demander pardon, verser une somme d'argent. Victimes et coupables peuvent se mettre d'accord grâce à un médiateur pénal. La victime peut obtenir des explications, exprimer sa souffrance, être reconnue comme victime et - pourquoi pas ? - accorder son pardon. Il n'est pas toujours indispensable de punir un délinquant. Pour une bonne partie des infractions, les modes amiables de règlement des conflits constituent une alternative efficace à la justice pénale[372].

---

[368] Cario Robert, Mbanzoulou Paul, *La justice restaurative une utopie qui marche?*, Paris, L'Harmattan, 2010.
[369] Lemasson Aurélien-Thibault, *op. cit.*
[370] Drouvin Estelle, « Se libérer du traumatisme », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 51-55, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-51.htm
[371] Iula Emanuele, « La médiation pour retisser les fils du temps », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 55-58, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-55.htm
[372] Perrier Camille, *Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation ?,* France, Les éditions de l'Hébe, La question, 2011

Pour Mylène Jaccoud, la médiation serait une forme incomprise de la justice réparatrice. En effet, la médiation se situe dans une rationalité communicationnelle, intercompréhensive et transdisciplinaire, éloignée d'une logique de réparation. La véritable justice réparatrice aurait des émules dans les pays anglo-saxons mais laisserait de marbre les pays francophones[373].

B) Pendant l'instance

Cases prône la réparation des victimes par la parole avec les juges[374].

C) Au moment de l'exécution de la peine

M. Van de Kerchove présente les différents paradigmes de la peine : d'abord la rétribution (déontologique, non conséquentialiste, justifiée par l'infraction en elle-même et indifférente aux conséquences de la peine), elle serait ensuite conséquentialiste, elle viserait les conséquences de la peine, puis elle serait téléologique, centrée sur l'objectif de la peine ; enfin instrumentaliste, elle passerait par une instrumentalisation de la peine[375]. On assiste à l'émergence d'une nouvelle fonction de la peine, la « réparation psychologique » de la victime[376].

Denis Salas et Lise Mingasson s'interrogent sur la peine, qui s'est écartée de la préoccupation de l'individu qui a commis la faute prise dans sa singularité, mais est vue comme une réponse collective à l'ordre troublé. La victime et ses porte-parole en est le fer de lance[377].

Les victimologues, dont Cario, souhaitent que la place de la victime s'étende à l'exécution des peines[378]. Pour un exemple de mise en œuvre de politique restaurative en prison, la circulaire belge du 4 octobre 2000 est intéressante. Elle organise des rencontres victimes/détenu.e.s.

---

[373] Jaccoud Mylène (dir.), *Justice réparatrice et médiation pénale, Convergences ou divergences*, France, L'Harmattan, Sciences Criminelles, 2003.
[374] Cases Isabelle, *Quand se parlent juges, adolescents et victimes ou Réparer en parlant* (pour une spécificité de la mesure de réparation pénale), Lyon, Reel Editions, 2010.
[375] Kerchove (van de) M., « La justice restauratrice au cœur du conflit des paradigmes de la peine », dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 123-133, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-123.htm
[376] Cesoni Maria Luisa, Rechtman Richard, « La "réparation psychologique" de la victime : une nouvelle fonction de la peine ? », Revue de droit pénal et de criminologie, 2005, n° 158, p 158 à 178.
[377] Salas Denis, Mingasson Lise, « Une transformation de l'économie pénale. Le poids de l'opinion publique et des médias», Informations sociales 7/2005 (n° 127) , p. 12-20, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-12.htm.
[378] Cario Robert, « La place de la victime dans l'exécution des peines », Recueil Dalloz, 2003, n° 3, p 145 à 151.

D'après le politicien, membre de l'UMP, Stéphane Jacquot et l'avocat à la Cour de cassation Yves Charpenel, l'échange entre victimes et coupables permet d'éviter la récidive[379].

Pour certain.e.s auteur.e.s, les voies alternatives à la peine privative de liberté entrent toutes dans les procédés de la justice restauratrice (contrôle judiciaire, mesures d'aménagement des peines)

IV- La justice transitionnelle, voire supra

V- La justice vindicatoire, une alternative ou un support pour la justice restauratrice

R. Verdier, dans l'ouvrage qu'il intitule le « face à face victime/agresseur », estime que l'Etat qui supplée la place de l'offensé sait punir mais pas réparer, qu'en prenant la place de la victime il commet une violence, d'où leur revendication actuelle d'une nouvelle place pour restaurer le face-à-face victime/agresseur[380].

A la justice restauratrice, R. Verdier préfère la justice vindicatoire, c'est-à-dire d'un cercle médian entre le châtiment et la guerre, d'où l'importance de la réparation, qui permet la reconnaissance de l'autre par des rituels de médiation et de réconciliation[381]. Ce terme est également utilisé par Antoine Garapon pour restaurer la relation entre offenseur et offensé, visant à réparer à côté des justices répressives[382]. Pour Robert Cario et Denis Salas, la justice restauratrice se situe dans la droite ligne de la justice vindicatoire primitive[383].

§3- Critiques de la justice restauratrice

Pour l'historien du droit Boris Bernabé, la nécessité de réparation risque de supplanter celle de vérité[384].

---

[379] Jacquot Stéphane, Charpenel Yves, « La justice réparatrice, quand victimes et coupables échangent pour limiter la récidive », Paris, L'Harmattan, 2012.
[380] Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004.
[381] Verdier Raymond, « La justice vindicatoire: une justice citoyenne », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 181-183, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-181.htm
[382] Garapon Antoine, Verdier Raymond, « Nouvelles justices, nouvelles sanctions », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 223-228, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-223.htm
[383] Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001.
[384] Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25

Claire Saas estime que la nouvelle place de la victime lui donne l'illusion de l'apaisement dans le procès pénal et de la toute puissance. Alors que cette auteure estime que « sauf à la mettre dans la position de l'accusateur ou du juge, voire de la victime éternelle, la reconnaissance de culpabilité, le choix de la peine et l'application de la peine ne la regardent pas »[385].

La doctrine pénaliste, à l'instar de Aurélien-Thibault Lemasson, estime que c'est à tort que la justice restauratrice est vue comme l'avenir du droit pénal et en particulier du droit pénal international. La justice restaurative est, selon lui, une orientation parfaitement louable même si elle apparaît finalement incompatible avec les exigences d'équité inhérentes à la procédure criminelle[386]. Les vertus thérapeutiques du « dialogue entre le criminel et ses victimes » sont parfaitement concevables si elles interviennent facultativement et seulement dans un second temps. La justice restaurative doit donc rester complémentaire mais subordonnée aux impératifs de la justice rétributive. Les conceptions restauratives ou alternatives de justice sont sans aucun doute d'une grande utilité mais en complément de la justice traditionnelle, voire en transition vers elle[387].

La chercheure en droit américaine Jennifer Page confronte la justice restaurative avec le principe « Nemo Judex » (nul n'est juge en sa propre cause). Ce principe est central dans la théorie contractualiste de Locke qui justifie la place pénale de l'Etat à cause du besoin humain d'un système pénal impartial. Or les partisans de la justice restaurative, dans leur volonté de voir la victime occuper la première place du procès pénal, ne prennent pas en compte la pertinence morale de l'impartialité. Cet article conteste la centralité de l'impartialité en matière de justice pénale et affirme que cette dernière conduit à un cadre institutionnel non adéquat depuis une perspective de psychologie morale. Les partisans de la justice restauratrice ne prennent pas de position de principe sur le Nemo Judex mais leurs préconisations supposent que la victime soit juge en sa propre cause[388].

---

[385] Saas Claire, « Victime en justice. la place de la victime dans le droit pénal français», Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 47-50, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-47.htm.

[386] Lemasson Aurélien-Thibault, *op. cit.*

[387] Rauschenbach Mina, Scalia Damien, « Victimes et justice internationale : perplexité ? », RICR, 2008, volume 90, n° 870, p 441 à 459.

[388] Page Jennifer M., « Many men are good judges in their own case : Restorative Justice ans the Nemo Judex Principle in anglo-american law », p.91-107, Raisons politiques, 2015/3, n° 59, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RAI_059_0091

La nouvelle conception de l'indemnisation de la victime tendrait à la réconciliation. Or comment le droit pénal peut-il forcer à la réconciliation, alors que, ce principe étant basé sur le consensualisme, il relèverait sans doute davantage du droit civil que du droit pénal[389].

Perspectives de recherche :

Au terme de cet état de l'art (non exhaustif) de la place des victimes dans le procès pénal, il apparaît que les postures théoriques sont figées. D'un côté la demande des victimes semble légitime et la victimologie les accompagne avec scientificité dans cette institutionnalisation de leur statut, de l'autre leur nouvelle place semble dangereuse pour de nombreuses raisons avancées par ses opposants (dénaturation du procès pénal, populisme et risques pour la victime elle-même).

La justice restaurative ne semble pas convaincre les juristes pénalistes et les nombreux exemples d'une justice transitionnelle bancale et politiquement instrumentalisée ne semblent pas leur donner tort. Reste à étudier, en marge de la peine, ce que peuvent donner à long terme ces rencontres détenu.e.s/ victimes pratiquées en Belgique et en France de manière expérimentale.

Reste qu'au-delà des postures théoriques et des cris d'alarmes, il convient de mesurer l'impact de cette nouvelle place de la victime concrètement au sein du procès pénal, de l'analyser dans toutes ses composantes afin de pouvoir se positionner soit sur l'adoption d'un nouveau paradigme de la peine qui permettrait aux positivistes du droit pénal de repenser les cadres du procès en acceptant la victime structurellement, soit éventuellement d'opérer un revirement dans les politiques publiques.

Au milieu des multiples thèses et articles, il apparaît qu'un vaste projet de recherche peut être proposé.

Un projet de recherche interdisciplinaire (psychanalyse, sociologie du droit, droit et histoire du droit) d'envergure sur les conséquences de cette nouvelle place de la victime au sein du procès pénal.

---

[389] Alzituni Karima, *Les fonctions de l'indemnisation des victimes d'infractions en matière pénale*, Thèse en Sciences juridiques, dirigée par Roger Bernardini, soutenue à l'Université de Nice, 2014.

- Sur le juge (La nouvelle place de la victime modifie-t-elle le comportement du juge face aux justiciables et surtout sa manière de juger ?)
    - Au moment de l'instance
    - Dans le prononcé de la peine
- Sur le parquet
    - Le ministère public rééquilibre-t-il le procès pénal, en adoptant une nouvelle posture vis-à-vis de l'auteur.e de l'infraction ?
- Sur l'auteur.e de l'infraction
    - Comment vit-il.elle cette nouvelle place de la victime ?
    - Les avocat.e.s adoptent –il.elle.s de nouvelles stratégies pour composer avec la nouvelle place de la victime dans le procès pénal ?
- Sur les victimes
    - Cette nouvelle place responsabiliset-elle la victime au sein du procès pénal ?
    - La victime éprouve-t-elle une satisfaction à ce nouveau positionnement ? à court et long terme ?
    - Quelles sont les conséquences juridiques (et autres) de cette reconnaissance de son statut de victime ?

Ce projet de recherche pourrait être mené dans une perspective dynamique (avant et après la nouvelle place de la victime dans les années quatre-vingts et avant et après la loi Guigou).

Subsidiairement, et de manière moins ambitieuse, l'historien du droit n'a-t-il pas intérêt à sortir des sources strictement juridiques pour tenter de cerner le phénomène criminel et de venir chercher la parole des victimes dans d'autres sources (littérature, lettres, propos rapportés par des sources non officielles etc.) pour tenter, à l'instar des enquêtes de victimation, de comprendre de manière globale le phénomène criminel dans une perspective dynamique ?

Enfin, il pourrait être intéressant de repenser les catégories juridiques d'infraction grâce à l'apport des enquêtes de victimation.

Bibliographie

Thèses, Mémoires

Achit Hamza, *Analyse économique des préjudices et des indemnisations des accidents de la circulation routière : une approche par la victime*, Thèse en Sciences économiques, dirigée par Jean-Loup Madre, soutenuee à l'Université Paris Est, 2015.

Aïssaoui Kamel, *La victime d'infraction pénale : de la réparation à la restauration*, Thèse de doctorat en Droit pénal et Sciences Criminelles, dirigée par Annie Beziz-Ayache, soutenue à Lyon 3, 2013, publiée aux Editions Universitaires Européennes, 2015.

Al Otoum Naeem, *L'indemnisation des victimes des accidents de la circulation : analyse du droit jordanien à la lumière du droit français*, Thèse en Droit privé, dirigée par Hadi Slim, soutenue à l'Université de Tours, 2013.

Al-Fawareh Mohammad, *La victime devant la justice pénale : comparaison de la procédure pénale française et de quelques procédures pénales arabes*, Thèse en Droit privé, dirigée par Jean Pradel, soutenue à l'Université de Poitiers, 2004.

Almakhoul Issa, *L'adaptation du droit pénal à la protection du mineeur victime d'infractions sexuelles*, Thèse en Droit, dirigée par André Varinard, soutenue à l'Université Lyon 3, 2009.

Alzituni Karima*, Les fonctions de l'indemnisation des victimes d'infractions en matière pénale*, Thèse en Sciences juridiques, dirigée par Roger Bernardini, soutenue à l'Université de Nice, 2014.

Andreotti Martin Rafael, *Psychosociologie de l'empowerment : le cas des prostituées transgenre sudaméricaines à Paris*, Thèse en Psychologie, dirigée par Patricia Mercader, soutenue à l'Université Lyon 2, 2015.

Atoui Mohamed, *Les droits de la victime dans le procès pénal en Algérie*, Thèse en droit privé, dirigée par Albert Lourde et Yvan Auguet, soutenue à l'Université de Perignan, 2009.

Belarouci Latéfa, *Paroles croisées parents-enfants sur le traumatisme intentionnel et ses répercussions familiales : victimes et terroristes en Algérie*, Thèse en Psychologie clinique et psychopathologie, dirigée par Régine Scelles, soutenue à l'Université de Rouan, 2009.

Ben Saad-Dusseaut Fatma, *Pratiques professionnelles du journalisme et représentations des victimes*, Thèse en Sciences de l'Information de la Communication, dirigée par André Vitalis, soutenue à Bordeaux 3, 2009.

Benais Jean-Pierre, *Des victimes à la victimologie à la lumière du droit*, Thèse en Droit, dirigée par Stamatios Tzitzis, soutenue à l'Université Paris 2, 2003.

Bencherif Mustapha, *Crimes internationaux, responsabilité et droit des victimes aux réparations : cas de la guerre du rif (1921/1926),* Thèse en Histoire du droit et des institutions, dirigée par Alban Maba, soutenue à Perpignan, 2011.

Berger-Beche Stéphanie, *L'organisation de la protection juridique des femmes victimes de violences,* Thèse en droit, dirigée par Jacqueline Rubellin-Devichi, soutenue à Lyon 3, 2004.

Bonneau Karine, *Le droit à réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme en droit international*, le cas du Chili, Thèse en Lettres, sciences humaines et sociales, dirigée par Monique Chemillier-Gendreau, soutenue à l'Université Paris 7, 2003.

Bureau Kalinka, *La pénalisation des atteintes à la dignité des victimes par l'article 35 quater de la loi du 29 juillet 1881, issu de la loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes*, Thèse en droit pénal et sciences criminelles, dirigée par Anne d'Hauteville, soutenue à l'Université Montpellier 1, 2006.

Carpentieri Leonardo*, La justice restaurative: analyse critique d'un modèle américain de règlement des conflits*, Thèse de doctrorat en droit privé, dirigée par Charles Jarrosson, Paris 2, 2007.

Castelbajac (de) Matthieu, *enquête sur des enquêtes : les enquêtes de victimation et la connaissance du crime,* Thèse en sociologie, dirigée par Philippe Robert, soutenue à l'Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, 2014.

Corioland Sophie, *La place de la victime dans le procès pénal*, Thèse de Droit privé et Sciences criminelles, dirigée par Yves Strickler, soutenue à l'Université de Strasbourg, 2009

Couwez Nathalie, *Réflexions sur le développement de la protection spécifique du mineur victime dans le Code pénal nouveau,* Thèse en droit privé, dirigée par Alain Prothais, soutenue à l'Université Lille 2, 2000

Daniel Marina, *Regards sur le corps meurtri : victimes, expertises et sensibilités en Seine-Inférieure au XIXe siècle,* Thèse en histoire contemporaine, dirigée par Alain Becchia, soutenue à Rouen, 2007.

Dauman Nicolas, *La réparation des victimes judiciaires*, Thèse en psychologie, dirigée par Pascal-Henri Keller, soutenue à Poitiers, 2010

Dezallai Amanda, *Réflexions sur les statuts de victime en droit international pénal,* Thèse en Droit public*,* sous la direction de Frédérique Coulée, soutenue à Orléans, 2011, publiée chez T. I, France, Omniscriptum, Presses Académiques, 2012.

Dupont Mélanie, *Violences sexuelles subies à l'adolescences : quelle(s) potentialité(s) du trauma ? Processus psychique en jeu lors du temps judiciaire chez des adolescentes victimes présumées de violences sexuelles*, Thèse en psychologie, dirigée par François Marty, soutenue à Paris 5, 2015

Duroch Françoise, *Résistances et appropriations institutionnelles des Organisations Non Gouvernementales autour de la notion de victimes de violences sexuelles : le cas de Médecins Sans Frontières en République Démocratique du Congo,* Thèse en Sciences de l'éducation, dirigée par Charles Gardou, soutenue à Lyon 2, 2008.

Elabd Reda Mahmoud, *L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation. Analyse en droit égyptien à la lumière du droit français*, Thèse en droit privé, dirigée par François-Xavier Lucas, soutenue à l'Université de Nantes, 2001.

Eloi Clément, *Les caractères de l'influence de la victime en droit pénal,* Thèse de doctorat en Droit, dirigée par Edouard Verny, soutenue à l'Université Rennes 1, 2013.

Ezzahra Tadili Fatima, *L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation au Maroc*, Thèse en droit privé, dirigée par François-Paul Blanc, soutenue à Perpignan, 2007.

Filippi Jessica, *La justice restaurative en droit pénal des mineurs. Approche comparée France/Belgique*, Thèse en doctorat de droit, dirigée par Robert Cario, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2015.

Fiume Marie-Marguerite*, L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation dans les Etats membres de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance*, Thèse en droit privé, dirigée par Jacqueline Flauss-Diem, soutenue à Amiens, 2005.

Gaba Ishola Dédé Louisette, *La réparation du préjudice causé à la victime d'une infraction pénale, étude de droit togolais*, Thèse en Droit, dirigée par Pierre Couvrat, soutenue à l'Université de Poitiers, 2002

Henrisey Laurence, *L'indemnisation des victimes d'infractions pénales*, Thèse en droit privé et sciences criminelles, dirigée par Roger Bernardini, soutenue à Nice, 2000

Houedjissin Mededode, *Les victimes devant les juridictions pénales internationales*, Thèse de doctorat en sciences juridiques, dirigée par Albane Geslin, soutenue à Grenoble, 2011.

Jaksic Milena, *De la victime-idéale à la victime coupable : traite des êtres humains et sociologie des politiques de la pitié*, thèse en sociologie, dirigée par Gérard Noiriel, soutenue à l'EHESS, 2011

Jaksic Milena, *Les constructions sociales de la traite des êtres humains. L'émergence d'une victime improbable*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'études approfondies, ENS/EHESS, sous la dir. de Gérard Noiriel, septembre 2004.

Kalach Torres Gina Maria, *Le droit à réparation des victimes de violations graves et massives des droits de l'homme en Colombie*, Thèse en droit, dirigée par Elisabeth Lambert-Abdelgawad, soutenue à Paris 1, 2011.

Lamau Pauline, *La place de la victime dans le procès pénal*, Mémoire du Master de droit pénal et sciences criminelles de Paris 2, dirigé par Yves Mayaud, 2010.

Lamothe Alexandra, *L'indemnisation de la victime en droit de la responsabilité civile*, Thèse en droit privé, dirigée par Denis Mazeaud et Olivier Descamps, soutenue à l'Université Paris 2, 2010.

Laplanche-Servigne Soline, *De l'expérience du racisme à sa politisation : mobilisations et représentation des « victimes » en France et en Allemagne d'aujourd'hui*, Thèse en Science politique, dirigée par Nonna Mayer et Ulrich Bielefeld, soutenue à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, 2011

Latté Stéphane, *Les « victimes » : la formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, Thèse en Etudes politiques, dirigée par Michel Offerlé, soutenue à l'EHESS, 2008.

Lecombe Delphine, *« Nous sommes tous en faveur des victimes » :usages sociaux et politiques de la justice transitionnelle en Colombie (2002-2010),* Thèse en Science politique, dirigée par Olivier Dabène, soutenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2013, publiée par l'Institut Universitaire de Varennes (préface de Sandrine Lefranc), LGDJ, 2014.

Lemasson Aurélien-Thibault, *La victime devant la justice pénale internationale*, thèse soutenue le 28 avril 2010 à Limoges, Roets Damien, Massé Michel (dir.), Thèse en droit privé et sciences criminelles, URL : http://epublications.unilim.fr/theses/2010/lemasson-aurelien-thibault/lemasson-aurelien-thibault.pdf, publiée au ULIM en 2012.

Mansour Mostapha, *Les droits de la victime d'une infraction pénale : étude du droit marocain et aperçus de droits autres*, Thèse en Droit, dirigée par Laurent Desessard, soutenue à l'Université de Poitiers, 2009.

Martinier Elsa, *Les fonds d'indemnisation et les droits des victimes*, Thèse en droit privé, dirigée par Olivier Grout, soutenue à Saint-Etienne, 2014.

Mayel Myriam, *La place de la victime dans le procès pénal,* Mémoire de Master 2 recherche en sociologie du droit de l'Université Paris 2, dirigée par Laurence Demoulin, 2010.

Mbengone Pierrette, *Le mineur victime d'une infraction en droit pénal camerounais*, Thèse en Droit privé, dirigée par Geroges Vermelle, soutenue à l'Université François Rabelais de Tours, 2000

Mirca Moussavou Charlène, *Le statut de victime de crimes internationaux devant la cour pénale internationale,* Thèse en droit, dirigée par Xavier Philippe, soutenue à l'Université Aix-Marseille, 2014.

Montazami Yassaman, *La mélancolie survivante chez les victimes de torture*, Thèse en psychanalyse, dirigée par Paul-Laurent Assoun, soutenue à Paris 7, 2007.

Mopo-Kobanda Jean-Paul, *Femmes victimes des persécutions sexo-spécifiques et droit d'asile en France aujourd'hui,* Thèse en droit, dirigée par Camille Kuyu Mwissa, soutenue à Paris 1, 2009.

Mowena Joseph, *La victime des infractions contre les personnes*, Thèse en Droit pénal, dirigée par Frédérique Dreifuss-Netter, soutenue à l'Université Paris 5, 2002.

Nguyen Déborah, *Le statut des victimes dans la pratique des juridictions pénales internationales*, Thèse en Droit pénal et Sciences criminelles, dirigée par André Varinard, soutenue à l'Université Lyon 3, 2014.

Pietri Mariel, *Violences conjugales : étude exploratoire des processus de victimation au sein du couple*, Thèse en psychologie, dirigée par Agnès Bonnet, soutenue à Aix-Marseille, 2014.

Pignol Pascal, *Le travail psychique de victime : essai de psycho-victimologie*, Thèse en psychologie, dirigée par Loïck M. Villerbu et Valérie Moulin, soutenue à l'Université Rennes 2, 2011.

Poli Alexandra, *L'expérience vécue du racisme et des discriminations raciales en France : de la condamnation morale à la prise en charge de la subjectivité des victimes*, Thèse en sociologie, dirigée par Michel Wieviorka, soutenue à l'EHESS, 2005.

Porra Dominique, *Les mécanismes d'indemnisation des victimes de soins : etat des lieux après plus de dix ans d'application de la loi du 4 mars 2002,* Thèse en Droit privé et Sciences criminelles, dirigée par Emmanuel Terrier, soutenue à l'Université Montpellier 1, 2013.

Rasho Abdul Rahman, *Le processus de victimité secondaire chez l'enfant victime d'agression à caractère sexuel : double approche, victimologie clinique, psychologie judiciaire : appréhension par le discours de professionnels du parcours socio-judiciaire*, Thèse en psychologie, sous la direction de Loïck M. Villerbu, soutenue à l'Université Rennes 2, 2009.

Ritter Laurence, *Les recompositions de l'identité arménienne, diaspora/Arménie : de la victime au sujet*, Thèse en sociologie, dirigée par Michel Wieviorka, soutenue à l'EHESS, 2005.

Rossi Catherine, *Le double visage des proches des victimes d'homicide : approche comparée en droit pénal et victimologie,* Thèse en droit public, dirigée par Robert Cario et Maurice Cusson, soutenue à

l'Université de Pau, en cotutelle avec l'Université de Montréal, 2008, publiée à l'Harmattan, Paris, 2013.

Saghian Mehdi Kamel, *L'évolution des droits de la victime dans les procédures pénales française et iranienne,* Thèse en Droit pénal et Sciences criminelles, dirigée par Michel Massé, soutenue à l'Université de Poitiers, 2009.

Sambian Muriel, *Le respect de l'égalité des armes à l'égard de la victime dans le procès pénal*, Thèse en Droit privé, dirigée par Anne d'Hauteville, soutenue à l'Université Montpellier 1, 2000.

Schmitt Daisy, *Les fonds internationaux en faveur des victimes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire*, Thèse de Sciences juridiques, dirigée par Hervé Ascencio, soutenue à l'Université Paris 1, 2016

Sebrien-Pariente Macha, *Le droit à réparation des victimes de violations massives des droits de l'homme : le cas des victimes de l'Holocauste*, Thèse en droit international public, dirigée par Brigitte Stern, soutenue à l'Université Paris 1, 2005.

Silva (da) José Luis, *Le rôle du droit dans la situation des victimes face à la responsabilité médicale*, Thèse en droit de la santé, dirigée par Jean-Marie Clément, soutenue à l'Université Paris 8, 2003.

Sleiman Hissni*, La victime dans le procès pénal : étude comparative des droits français et libanais,* thèse en droit dirigée par Bernadette Aubert, soutenue à l'Université de Poitier, 2009.

Srisanit Pokpong, *La place de la victime en procédure pénale française et thaïlandaise,* Thèse en Droit privé, dirigée par Gaëtan Di Marino, soutenue à l'Université Aix-Marseille 3, 2007.

Tadrous Saoussane, *La place de la victime dans le procès pénal*, Thèse en Droit privé et Sciences criminelles, dirigée par Anne Ponseille, soutenue à l'Université Montpellier 1, 2014, URL : http://www.biu-montpellier.fr/florabium/servlet/DocumentFileManager?source=ged&document=ged:IDOCS:277220&resolution=&recordId=theses%3ABIU_THESE%3A2015&file=

Tahir Nadia, *Les associations de victimes de la dictature : politiques de droits de l'homme et devoir de mémoire en Argentine (1976-2007)*, Thèse en études romanes/espagnol, dirigée par Michel Rodriguez, soutenue à Paris 4, 2011.

Tarhini Rola, *Le sort de la femme, auteur ou victime d'infractions sexuelles et/ou familiales en droit pénal comparé français et libanais*, Thèse en Droit privé et Sciences criminelles, dirigée par Jean-François Seuvic et Philomène Nasr, soutenue à l'Université Nancy 2, 2011, publiée à LGDJ, Paris, 2012.

Thorel-Bricou Christelle, *La question de la clémence à l'égard de la victime dans le jugement des responsabilité*, Thèse en Psychologie sociale, dirigée par Ewa Drozda-Senkowska, soutenue à l'Université Paris 5, 2002.

Williams Coscas Béatrice, *La victime d'agression sexuelle face à la procédure pénale israélienne*, Thèse en droit privé, dirigée par Edwige Rude-Antoine et Denis Berthiau, soutenue à Paris V, 2016.

Zoungrana Mamounata Agnès, *La place de la victime dans le procès pénal, étude de droit comparé : droit burkinabé sous l'éclairage du droit international*, Thèse en droit pénal et Sciences criminelles, dirigée par Yves Strickler, soutenue à l'Université de Strasbourg, 2012.

- Ouvrages[390]

Anthropologie

Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404.htm

Criminologie

Bauer Alain, Rizk Cyril, Soullez Christophe, *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2011.

Jaccoud Mylène (dir.), *Justice réparatrice et médiation pénale, Convergences ou divergences*, France, L'Harmattan, Sciences Criminelles, 2003.

Larguier Jean, *Criminologie et science pénitentiaire*, 9ème édition, France, Dalloz, juin 2001.

Montet Laurent, *Le Profilage criminel*, 1ère édition, Paris, PUF, février 2002

Picca Georges, *La Criminologie*, 6ème édition mise à jour, Paris, PUF, 2002.

Tzitzis Stamatios, Lopez Gérard, Bernard Guillaume (dir.), *Pratiques de la criminologie : Analyse comportementale, victimologie ; Médecine légale, expertise judiciaire ; pénologie carcérale*, PJJ, Paris, Sudyrama, Panorama du droit, 2010.

Droit, Sciences juridiques

Attias Dominique, Khaïat Lucette (dir.), *Le parcours judiciaire de l'enfant victime*, Paris, Erés, 2015.

Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1.htm

Boisson de Chazournes Laurence, Quéguiner Jean-François, Villalpando Santiago (dir.), *Crimes de l'histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice*, Bruxelles, Bruylant, Université de Bruxelles, 2004

Bonfils Philippe, *L'action civile. Essai sur la nature juridique d'une institution*, préface Sylvie Cimamonti, Presses Uniersitaires d'Aix-Marseille, 2000.

Bongrain Marcelle (dir.), *Le "tiers" : protecteur de l'enfant victime ?*, Toulouse, ERES, « Maison des droits des enfants et des jeunes », 2004, URL: http://www.cairn.info/le-tiers-protecteur-de-l-enfant-victime--978274920372.htm

Bongrain Marcelle, *Le placement de l'enfant victime*, Paris, L'Harmattan, 2004.

[390] La classification des ouvrages et des articles n'a pas été aisée dans le sens où la plupart des textes qui portent sur le sujet des victimes sont en réalité pluridisciplinaires. Pour réaliser cette classification il a fallu opérer des choix assez arbitraires entre la discipline classique de l'auteur.e, la dominante disciplinaire de l'article et éventuellement le parti pris disciplinaire. De manière délibérée, il n'y a pas eu de distinction entre les productions des chercheur.e.s et les écrits de praticien.ne.s. Dans le sens où de nombreux auteur.e.s ont une double casquette. La catégorie « divers » est constituée à la fois d'écrits non classifiables disciplinairement et d'écrits généralistes destinés au grand public.

Bottigliero Ilaria, *Redress for Victims of Crimes Under International Law* [: Towards a Comprehensive Regime], Leiden, Pays-Bas, Martinus Nijhoff Publishers, 2004

Crocq Jean-Chrisophe, *Le guide des infractions : crimes, délits, contraventions, poursuites pénales, droits des victimes*, 17e édition, Paris, Dalloz-Sirey, 2015.

Damiani Carole, Vaillant Caroline, *Etre victime, aides et recours*, Vuibert, 2003

Dang Vu Vincent, *L'indemnisation du préjudice corporel, Assurance de personnes, l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, l'indemnisation des victimes d'infractions*, 3e édition, Paris, l'Harmattan, 2010.

Doucet Ghislaine (dir.*), Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Dumery Alexandre, *La faute de la victime en droit de la responsabilité civile*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Eliacheff Caroline, Soulez-Larivière Daniel, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007.

Garapon Antoine, *Bien Juger : Essai sur le Rituel judiciaire*, 2ème édition, Paris, Odile Jacob, 2001.

Garapon Antoine, *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner : pour une justice internationale*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Garapon Antoine, Gros Frédéric, Pech Thierry, *Et ce sera Justice : Punir en Démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001

Garapon Antoine, *Peut-on réparer l'histoire ? : Colonisation, Esclavage, Shoah*, Paris, Odile Jacob, 2008.

Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008

Grondard Etienne, Meimon Nisenbaum Nicolas, Meimon Nisenbaum Catherine, *Guide de l'indemnisation juridique, médical, social, La victime: son avocat spécialisé et son médecin conseil de victimes*, 2e édition, Paris, L'Harmattan, 2011.

Heikkilä Mikaela, *International Criminal Tribunals and Victims of Crime : A Study of the Status of Victims before International Criminal Tribunals and of Factors affecting this Status*, Turku, Finlande : Åbo Akademi University, Institute for Human Rights, 2004

Holleaux Georges, Rudetzki Françoise, Mazars Jean, et al., *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Humbert Sylvie, Ludwiczak Franck (dir.), *Juste victime dans le procès pénal*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Jacobs Ann, Lauwaert Katrien, (dir.), *Le droit des victimes*, Liège, Anthemis, commission Université-Palais, 2010

Kaba Amadou Thidiane, *Pour une véritable indemnisation des victimes, la sauvegarde de la dignité humaine*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Mabanga Ghislain, *La victime devant la Cour Pénale Internationale, Partie ou participant?*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Marguénaud Jean-Pierre, Pauliat Hélène (dir.), *Les droits de l'Homme face à la guerre : D'Oradour à Srebrenitsa*, (soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 15-16 décembre 2008, Limoges, France, éditions Dalloz, 2009.

Mbarga Armand, *L'indemnisation publique des victimes d'Infractions, L'indemnisation par le Fonds de Garantie*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Osiel Mark, Garapon Antoine, Fidel Jean-Luc (dir.), *Juger les Crimes de Masse : La Mémoire collective et le Droit*, Paris, éditions du Seuil, 2006.

Pagé-Arpin Maude, *La place de la victime en droit pénal canadien : La difficile réconciliation de la vérité et de l'équité dans la procédure pénale en matière d'agression sexuelle*, Canada, Omniscriptum, Editions Universitaires, 2010.

Parein Loïc, *Victimes et procès pénal : je t'aime, moi non plus ?* , France, Editions de l'Hébe, La question, 2008.

Perrier Camille, *Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation ?,* France, Les éditions de l'Hébe, La question, 2011

Pignoux Nathalie, *La réparation des victimes d'infractions pénale*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Ribeyre Cédric, *La victime de l'infraction pénale*, 1ere édition, Paris, Dalloz, 2016.

Rosenczveig Jean-Pierre*, L'enfant victime d'infractions et la justice : un droit spécifique*, France, Wolters Kluwer, 2015.

Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Strickler Yves (dir.), *La place de la victime dans le procès pénal*, Bruxelles, Émile Bruylant, 2010.

Tzitzis Stamatios, *La personne : criminel et victime*, Québec, Canada, Les Presses de l'Université Laval, 2004

- Histoire

Benbassa Esther, *La souffrance comme identité*, Paris, Fayard, 2007

Dibwe dia Mwembu Donatien, *La violence des jeunes dans la ville de Lubumbashi, Mémoire des victimes et des bourreaux*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Garnot Benoit (dir.*), Les victimes, des oubliées de l'histoire*, actes du colloque de Dijon, octobre 1999, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000.

Hoareau-Dodinau Jacqueline, Métairie Guillaume, Texier Pascal (dir.), *La Victime : I. – Définitions et statut*, 3-5 octobre 2007, Université de Limoges, Limoges, PULIM, 2008.

Hoareau-Dodinau Jacqueline, Métairie Guillaume, Texier Pascal (dir.), *La Victime : II. – La réparation du dommage*, 1-3 octobre 2008, Université de Limoges, Limoges, PULIM, 2009.

Lacoste Charlotte, *Séductions du bourreau*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

- Psychologie, Psychosociologie, Psychiatrie, Psychanalyse

Crocq Louis (et al.), *Traumatismes psychiques : Prise en charge psychologique des victimes* ; Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson SAS, octobre 2007

Ferganut Mady, Govindama Yolande, Rosenblat Christiane (dir.*), Itinéraire des victimes d'agressions sexuelles*, Paris, L'Harmattan, 2011

Ginet Magali, *Les clés de l'entretien avec le témoin ou la victime*, Paris, La documentation française, La sécurité aujourd'hui, 2003.

Haesevoets Yves-Hiram L., *L'enfant victime d'inceste*, 2e éd., Bruxelles, De Boeck Supérieur, « Oxalis », 2003, URL : http://www.cairn.info/l-enfant-victime-d-inceste--9782804143701.htm

Hirigoyen Marie-France, *Le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien*, Paris, La découverte, 2016, p. 139-150.

Houel Annik, Mercader Patricia, Sobota Helga, *Crime passionnel, crime ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

More Caroline, *Les violences sexuelles sur mineurs, La justice peut-elle contribuer à la reconstruction des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Rebzani Mohammed, *L'aide aux victimes de la discrimination ethnique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

- Sociologie

Bogalska-Martin Ewa (dir.), *Victimes du présent, victimes du passé, Vers la sociologie des victimes,* Paris, L'Harmattan, 2004.

Bogalska-Martin Ewa, *Entre mémoire et oubli, Le destin croisé des héros et des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Chaumont Jean-Michel, *La Concurrence des Victimes : Génocide, Identité, Reconnaissance*, Cher, France : La Découverte / Poche, avril 2002.

Dumouchel Paul (dir.), *Comprendre pour Agir : Violences, Victimes et Vengeances*, 24-25 juin 2004, Université du Québec à Montréal, Canada, les Presses de l'Université de Laval, 2005

Erner Guillaume, *La société des victimes*, La Découverte, 2006

Fassin Didier, Rechtman Richard, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

Mathieu Lilian, Mainsant Gwénaëlle, Jaksic Milena, et al., *Prostitution: l'appropriation sécuritaire d'une cause victimaire*, Actes de la recherche en sciences sociales, 2013/3, n° 198, URL: https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-3.htm

Solans Henri (dir.), *Faire société sans faire souffrir, Les dispositifs vecteurs de cohésion sociale et leurs victimes*, Paris, L'Harmattan, 2006.

- Victimologie

Audet Jean, Katz Jean-François, *Précis de victimologie générale*, Paris, Dunod, 2000

Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 1, Le traumatisme sexuel et ses devenirs*, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2005

Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 2, L'agresseur sexuel, problématiques et prises en charge*, Actes du colloque de victimologie clinique de Montpellier, Faculté de Médecine, Juin 2001, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2002.

Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 3, Traumatisme et résilience, Lien psychique-lien social*, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2013.

Baccino Eric, Bessole Philippe (dir.), *Victime-agresseur, tome 4, Récidive, réitération, répétition Lien d'emprise et loi des séries*, Montpellier, Lecques, édition du champ social, 2004.

Baril Micheline*, L'envers du crime*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Bergier Bertrand, Gérard Jean-Jacques, *De chair et de sens, A la reconquête d'une parole mutilée, Paris*, L'Harmattan, 2004.

Bernard Alain, Cario Robert, (dir.), *Les politiques publiques interministérielles d'aide aux victimes, Paris,* L'Harmattan, 2001.

Bessoles Philippe, Mortmont Christian (dir.), *Victimologie et criminologie*, Paris, Champ social Editions, 2004

Boulay Alain (dir.), *Victimes…De l'image à la réalité*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cario Robert (dir.), *Les rencontres détenus-victimes, l'humanité retrouvée*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Cario Robert, Gaudreault Arlène, *L'aide aux victimes: 20 ans après, autour de l'œuvre de Micheline Baril*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cario Robert, *Introduction aux sciences criminelles : Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel*, 6ème édition, France, l'Harmattan, 2008.

Cario Robert, *Justice restauratrice. Principes et promesses*, 2e edition, Paris, L'Harmattan, 2010.

Cario Robert, Mbanzoulou Paul*, La justice restaurative une utopie qui marche?*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Cario Robert, Mbanzoulou Paul, *La victime est-elle coupable?, Autour de l'œuvre d'Ezzat Abdel Fattah*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Cario Robert, Ruiz-Vera Sylvie, *Droit(s) des victimes: de l'oubli à la reconnaissance*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001.

Cario Robert, *Victimes: du traumatisme à la restauration, Œuvre de justice et victimes,* volume 2, Paris, L'Harmattan, 2003

Cario Robert, *Victimologie : les textes essentiels*, volume 2, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cario Robert, *Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale*, 4e édition, Paris, L'Harmattan, 2012.

Courtois Dominique-Michel*, Accidents de la route : l'Envers du décor, les droits des victimes*, Paris, Jacques-Marie Laffont éditeur, 2004.

Gouraud Bernard, Mouhou Méhana, *Défendre ses droits de victime*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Lopez Gérard*, La victimologie*, 2e édition, Paris, Dalloz, Connaissance du droit, 2014.

Lopez Gérard, Portelli Serge, Clément Sophie (dir.), *Les droits des victimes : Droit, auditions, expertise*, *clinique*, 2e édition, Paris, Dalloz, 2007.

Payet Geneviève, Roche Jean-Loup, *La cause des victimes: approches transculturelles, Ile de La Réunion et Afrique du Sud, Paris*, L'Harmattan, 2006.

Wemmers Jo-Anne, *Introduction à la victimologie*, Montréal, PU Montréal, Paramètres, 2003.

- Divers

Cases Isabelle, *Quand se parlent juges, adolescents et victimes ou Réparer en parlant* (pour une spécificité de la mesure de réparation pénale), Lyon, Reel Editions, 2010

Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Kéita Naffet (dir.), *Esclavage au Mali, Des victimes témoignent*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Lemaire Marc (dir.), *De la menace terroriste au traitement des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Maupas Stéphanie, *Juges, bourreaux, victimes : voyage dans les prétoires de la justice internationale*, Paris, Autrement, 2008.

Normand Marcel, Bisbau Alain, *Plaidoyer pour les victimes*, Paris, Edition du Rocher, 2004.

- Revues

Dotti René Ariel, Doucet Ghislaine, et al., *Terrorisme et victimes*, Revue internationale de droit pénal, 2055/3-4, vol. 76, URL : http://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3.htm

Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Fuks P., Guedj N, Klarsfeld S., et al., *Etre victime…et après*, Imaginaire et Inconscient, L'esprit du temps, 2005/1, n°15, URL: http://www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1.htm

GISTI, *Victimes ou délinquants* ?, Plein droit 1/2002 (n° 52) , p. 1-2, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-1-page-1.htm

Hauteville (d') Anne, Lazergues C., Viney G. et al., *La problématique de la place de la victime dans le procès pénal*, Archives de politique criminelle, 2002/1, n°24, URL: https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1.htm#about

Landa Fabio, Lemler Daniel, Dupont Judith, et al., *Victimes…et après*, Le coq-héron, 2008/4, n°195, URL: https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4.htm

Lefranc Sandrine, Mathieu Lilian, Siméant Johanna, et al., *Les victimes écrivent leur histoire*, Raisons politiques, 2008/2, n°30, URL : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2.htm

Merckaert Jean, Blanc Alain, Boulay Alain, et al., *Quels pouvoirs ont les victimes*, Revue Projet, 2014/3, n°340, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3.htm

Ottenhof Reynald (dir.), *Victimes et terrorisme*, Revue Internationale de Droit Pénal, n°3/4, 2005, édition Erès, 2006.

- Articles

- Anthropologie, Ethnologie

Agier Michel, « Réflexions sur la peur, le pardon et le retour des réfugiés libériens », Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 24-27, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-24.htm.

Allen Tim, « Ouganda : la justice traditionnelle est-elle une alternative viable à la Cour pénale internationale ? », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 118-124, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-118.htm

Calzolaio Chiara, « Les féminicides de Ciudad Juarez : reconnaissance institutionnelle, enjeux politiques et moraux de la prise en charge des victimes », Problèmes d'Amérique latine, 2012/2, n°84, p. 61-76, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PAL_084_0061

Corbet Alice, « Quand l'humanitaire choisit ses victimes », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p.39-46, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-39.htm

Dray Dominique, « "On ne peut pas se laisser faire! " Les victimes des agressions ordinaires », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 198-207, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-198.htm

Dray Dominique, « Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois », Paris, LGDJ, Droit et Société, 1999.

Fainzang Sylvie, « La voix silencieuse des victimes dans le champ de la santé », Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 21-28, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-21.htm.

Flahaut François, « "J'anéantis ceux qui me haïssent" », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004,p. 43-55, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-43.htm

Iteanu André, « Violence et territoire en banlieue parisienne », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 93-103, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-93.htm

Jasanoff Sheila, « La science et la victime statistique. Moderniser la connaissance dans les litiges liés aux implants mammaires», Revue d'anthropologie des connaissances3/2012 (Vol. 6, n° 3) , p. 677-716, URL : www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2012-3-page-677.htm.

Magnin Paul, « La patience bouddhique, antidote de toute violence », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 56-67, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-56.htm

Meyran Régis, « Vers de nouvelles formes d'usages du passé ? », Matériaux pour l'histoire de notre temps 1/2007 (N° 85) , p. 5-9, URL : www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-1-page-5.htm.

Négrier-Dormont Lygia, Nossintchouk Ronald, « La victime devant les interdits de sa vengeance. A propos de quelques hypothèses et coutumes », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 185-197, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-185.htm

Paradis Annie, "Sachant tout, je pardonne tout, j'oublie tout" Mozart, la vengeance et le pardon, dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 73-81, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-73.htm

Salomon Christine, « « Mettre au tribunal », « claquer un procès » : les nouvelles ripostes des femmes kanakes en Nouvelle Calédonie », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 161-176, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-161.htm.

Sorg Henry, « Le massacre des prisonniers politiques de 1988 en Iran : une mobilisation forclose ? », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 59-87, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-59.htm.

Vanthuyne Karine, « Les contradictions d'une reconstruction démocratique « par le bas » . Le Guatemala dans l'après-conflit civil armé», Politix 4/2007 (nº 80) , p. 81-107, URL : www.cairn.info/revue-politix-2007-4-page-81.htm.

Verdier Raymond, « Cercles de violence, dette d'offense et ritualisation », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 87-91, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-87.htm

Verdier Raymond, « Du devoir à l'interdit dans les monothéismes méditerranéens », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004,p. 68-71, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-68.htm

Verdier Raymond, « Entre passion et raison, dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur* », Paris, Autrement, 2004, p. 25-27, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-18.htm

Verdier Raymond, « Histoire du monopole étatique de la vengeance en Occident », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 143-159, URL https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-143.htm

Verdier Raymond, « La justice vindicatoire: une justice citoyenne », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 181-183, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-181.htm

Verdier Raymond, « La vindicte publique, justice privée, justice d'Etat », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 141-143, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-141.htm

Verdier Raymond, « Une énergie vitale », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 8-17, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-p-8.htm

Zagnoli Nello, « S'arracher la haine », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur, Paris*, Autrement, 2004, p. 115-123, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-115.htm

Legoux Luc, « Accueillir, protéger ou écarter les réfugiés ? », Plein droit 3/2011 (n° 90) , p. 9-12, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2011-3-page-9.htm.

- Droit

Adenuga Michael, « Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et ses effets sur l'accord d'amnistie de Lomé », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 125-130, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-125.htm.

Adida-Canac Hugues, « Devoir de diligence, dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions* », *Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Agostinelli Xavier, « « Lorsque l'enfant paraît… » : la protection civile de l'image des enfants mineurs », Legicom, 2007/1, n° 37, p. 13-21, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LEGI_037_0013

Alaux Jean-Pierre, « L'asile dans le pot commun de l'immigration », Plein droit 1/2004 (n° 59-60) , p. 18-22, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2004-1-page-18.htm.

Al-Eifan Meshari, Alayash Mordhi, « Victime restitution in the kuwaiti legal system : a criminal or civil remedy ? Comparative analysis », Revue Internationale de Droit Pénal, 2014/3, vol. 85, p. 697-722, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDP_853_0697

Ancel Nathalie, Caby Pauline, « « Les victimes du fonctionnement de la justice judiciaire », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime* , Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Andreu-Guzman Federico, « Impunité et droit international. Quelques réflexions historico-juridiques sur la lutte contre l'impunité», Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 54-60, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-54.htm.

Ariel Dotti René, « Terrorism, due process of law, and the protection of victims », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 227-250, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-227.htm.

Arzoumanian Naïri, Pizzutelli Francesca, « Victimes et bourreaux : questions de responsabilité liées à la problématique des enfants-soldats en Afrique », Revue Internationale de la Croix Rouge, décembre 2003, volume 85, n° 852, p 827 à 856

Ascencio Hervé, « Les droits des victimes devant les juridictions pénales internationales », dans INSTITUT RENÉ CASSIN de STRASBOURG, *La protection internationale des droits de l'Homme et les droits des victimes*, Belgique : Bruylant, 2010, pages 77 à 109

Ayoun Patrick, Gouttenoire Adeline, « La prise en charge spécifique de la victime d'inceste : l'occasion manquée de la loi du 8 février 2010 », Politiques sociales et familiales, n°103, 2011, p. 99-103, URL : www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2011_num_103_1_2583

Bachrach Mickaël, « The Protection and Rights of Victims under International Criminal Law » ; The International Lawyer, printemps 2000, n° 1, volume 34, p 7 à 20.

Badinter Robert, « 20 ans après », dans Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Bassiouni Cherif, « Reconnaissance internationale des droits des victimes », dans Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Baudel Jules-Marc, « L'accès à la justice : la situation en France », Revue internationale de droit comparé, Vol. 58, n°2, 2006, p. 477-491, www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2006_num_58_2_19432

Baudet-Caille Véronique, « Etendue de la protection des victimes de la traite qui coopèrent avec la justice », Plein droit, 2013/1, n° 96, p. 1-8, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PLD_096_0020

Baumgartner Elisabeth, « Aspects de la participation des victimes à la procédure de la Cour pénale internationale », Revue Internationale de la Croix Rouge, juin 2008, n° 870 ; p 409 à 440.

Becheroui Doreid, « La place de la victime dans le procès pénal en droit libanais », Revue internationale de droit comparé, Vol. 59, n°4, 2007, p. 891-924, URL : www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2007_num_59_4_19553

Béco (de) Réginald, « Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent », dossiers d'actualité : *Et la victime dans tout ça*, Justice en ligne, URL : http://www.justice-en-ligne.be/article392.html

Bellivier Florence, Duvert Cyrille, « Regards pluridisciplinaires sur les victimes. Les victimes : définitions et enjeux», Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 3-10, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-3.htm.

Benillouche Mikaël, « Les victimes: les grandes oubliées de la lutte contre le terrorisme? », dans *Livre noir*, SOS Attentats, Paris, 2002, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/bennilouche.pdf.

Beresford Stuart, « Child Witnesses and the international criminal justice system – Does the International Criminal Court protect the most vulnerable ? », Journal of International Criminal Justice, mai 2005, numéro 3 ; p 721 à 748.

Bitti Gilbert, « La participation des victimes à la procédure », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, juillet 2007, n° 3, p 652 à 665.

Bitti Gilbert, « Les victimes devant la Cour pénale internationale. Les promesses faites à Rome ont-elles été tenues? », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, n° 2, 2011, p. 293-342.

Bitti Gilbert, « La participation des victimes à la procédure », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, juillet 2008, n° 3, p 721 à 730.

Bitti Gilbert, « La participation des victimes à la procédure devant la CPI [à propos des décisions préliminaires des 17 janvier et 31 mars 2006] », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, juillet-septembre 2006, n° 3 ; p 700 à 703.

Bitti Gilbert, « Quelques développements intéressants en ce qui concerne la participation des victimes à la procédure », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2009, n° 4, p 939.

Bitti Gilbert, Gonzalez Rivas Gabriela, « The Reparations Provisions for Victims under the Rome Statute of the International Criminal Court » dans *Redressing Injustices Through Mass Claims Processes : Innovative Responses to Unique Challenges*, New-York : Oxford University Press, 2006, p. 299 à 322.

Blanc Alain, « La victime contre le prévenu? », Revue Projet 3/2014 (N° 340) , p. 6-15, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-6.htm

Bolard Georges, Guinchard Serge, « Office du Juge : Le Juge dans la Cité [la tentation médiatique, la fonction juridictionnelle, la déontologie du juge] », JCP – la semaine juridique édition générale, 29 mai 2002, n° 22, p 977 à 985.

Bolard Goerges, « L'Arbitraire du Juge », dans Guinchard Serge, Pluyette Gérard (dir.), *Le Juge entre deux Millénaires : Mélanges offerts à Pierre Drai*, Paris, Dalloz, 2000, p. 225-241.

Bonnet Laetitia, « La protection des témoins par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) », Droits fondamentaux, janvier 2005, n° 5 ; p 1 à 41.

Bouchet Loîc, « Les chiffres de l'indemnisation », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Bourdon Willian, « Les victimes et les procédures pénales : leurs places et les moyens de faire valoir leurs droits », dans Pauliet Hélène, Gaboriau Simone, Massé Michel, Jorda Claude, *La Justice pénale internationale…*, France : PULIM, mars 2002 ; p 207 à 219.

Bonven (van) Théo, « The position of the victim in the statute of the International Criminal Court », dans *Reflections on the International Criminal Court : Essays in Honour of Adriaan Bos*, La Haye, TMC Asser Press, 1999, 211 p, p 77 à 89.

Brenes Varga Rodolfo, Poletti Adorno Alberto Manuel, La victime en Espagne : acteur privilégié du procés pénal, dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 86-103.

Brocard Lucie, Haouau Lamine, Gueguen Morgane, « Droit d'asile ou victimisation ? », Plein droit, 2007/4, n°75, p. 11-14, URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=PLD_075_0011&DocId=138645&hits=2984+

Brocard Lucie, Lamine Haoua, « Quand les politiques « protègent » les femmes », Plein droit 2/2006 (n° 69) , p. 23-26, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2006-2-page-23.htm.

Bukhary-de Pontual Sylvie, « Un appel à refaire la société », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 31-37, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-31.htm

Bullier Antoine J., « Humanité contre Souveraineté ou Droit d'Ingérence contre Génocide », Petites affiches, 23 mai 2000, n° 102, p. 4-5.

Bullier Antoine J., « Crime du Politique – Politique du Crime : le Génocide, Effet pervers de la Souveraineté », Petites affiches, 22 juin 2000, n° 124, p 10-11.

Caron-Déglise Anne, « L'indemnisation des personnes protégées victimes d'infractions », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Cartier Emmanuel, "La place de la victime dans le procès constitutionnel", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 9-15, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-9.htm.

Casorla Francis ; « La Justice pénale à l'épreuve du concept de "restorative justice" », RPDP, avril 2000, n° 1, p 31 à 38.

Cassuto Thomas, « Les solutions et orientations en Europe », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions,* Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Cathala Bruno, « La Cour pénale internationale et les victimes », Les cahiers de la justice, printemps 2006, # 1 ; p 219 à 229.

Cesoni Maria Luisa, Rechtman Richard, « La "réparation psychologique" de la victime : une nouvelle fonction de la peine ? », Revue de droit pénal et de criminologie, 2005, n° 158, p 158 à 178.

Chevallier Jean-Yves, « La Victime et la peine : le point de vue du juriste [la peine encourue, l'exécution de la peine prononcée] », RPDP, décembre 2004, n° 4, p 815 à 820.

Clerc Guillaume, « Devoir de loyauté », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Confalonieri Antonietta, « The Role of the Victim in Administrative and Judicial Proceedings », Revue internationale de droit pénal 3/2010 (Vol. 81) , p. 529-549, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-3-page-529.htm.

Courtois Gérard, « L'involontaire dans les coutumes subsahariennes », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 125-129, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-125.htm

Crémière Marine, "L'audition de l'enfant victime", dans Journal du droit des Jeunes, 2013/7, n° 327, p. 40-51, URL: http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=JDJ_327_0040&

Creze Violaine, Garreau Maryse, « Droit du travail et harcèlement sexuel », Revue juridique de l'Ouest, 2000-3, p. 295-326, www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_2000_num_13_3_2585

Daligand Liliane, Expertise et indemnisation, dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Dalmasso Raphaël, « Les formes modernes de travail indigne », Plein droit, 2013/1, n° 96, p. 3-6, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PLD_096_0003

Danet Jean, « La prescription de l'action publique, un enjeu de politique criminelle », Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 73-93, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-73.htm.

Decocq Georges, « Les victimes en droit européen des pratiques anticoncurrentielles », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Decramer Kris, Gyselaers Lore, « La victime dans la procédure pénale belge : victime de son succès ? », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 68-85.

Delmas-Marty Mireille, « Violence et massacres : entre droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », RSC, janvier 2009, n° 1, p 59 à 68

Dembour Marie-Bénédicte, Haslam Emily, « Silencing Hearings ? VictimWitnesses at War Crimes Trials », EJIL, 2004, numéro 1, volume 15, p 151 à 177.

Destrade Emilie, « Procès pénal et dignité des victimes », RCP, 2005, numéro 2, volume LVIII, p 163 à 172.

Dold Beat, Yarwood Lisa, « Victim Participation at the ICC : valid potentiality or vanguard pandering ? », African Yearbook of International Law, 2006, vol. 13, p 159 s.

Doucet Ghislaine, « Terrorisme : définition, juridiction pénale internationale et victimes », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 251-273, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-251.htm.

Drouvin Estelle, « Se libérer du traumatisme », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 51-55, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-51.htm

Dubois Christophe, « Restauration et détention en Belgique : genèse de la circulaire ministérielle du 4 octobre 2000 », Droit et société 2/2008 (n° 69-70) , p. 479-505, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2008-2-page-479.htm.

Dubois Christophe, Orianne Jean-François, « Les politiques publiques comme partitions à construire. L'introduction de la justice réparatrice dans les prisons belges», Gouvernement et action publique 2/2012 (n° 2) , p. 117-139, URL : www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2012-2-page-117.htm

Faussat Nathalie, « Aide au recouvrement et recours », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Fernandez Julian, « Variations sur la victime et la justice pénale internationale »,Amnis, 6 | 2006, URL : http://amnis.revues.org/890 ; DOI : 10.4000/amnis.890

Ferstman Carla, « The International Criminal Court's Trust Fund for Victims : Challenges and Opportunities », Yearbook of international humanitarian law, 2006, volume 6 ; p 424 à 434

Ferstman Carla, The Reparation Regime of the International Criminal Court : Practical Considerations », Leiden Journal of International Law, 2002, volume 15, n° 3 ; p 667 à 686

Feschotte-Desbois Olivia, Occhipinti Julien, « L'obligation pour la victime de minimiser son dommage », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Fischer Peter G., « The victims' trust fund of the International Criminal Court – Formation of a functional reparations scheme : Time heals all wounds, Time is money »; Emory International Law Review, spring 2003, volume 17, n°1 ; p 187 à 240.

Fontier Rémy, « Harcèlement moral et responsabilité de la victime », Journal du droit des jeunes 9/2008 (N° 279) , p. 23-24, URL : www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2008-9-page-23.htm.

Fortier Charles, "Les lois mémorielles, ou la victimisation institutionnelle", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 91-106, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-91.htm

Fortis Elisabeth, « Ambiguïtes de la place de la victime dans la procédure pénale », Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 41-48, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-41.htm.

Fossier Thierry, « La fabrique de la jurisprudence. L'exemple de l'action civile vue par la Chambre criminelle », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Fulli-Lemaire Samuel, « Affaire PIP : quelques réflexions sur les aspects de droit international privé », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, T. XXIX, p. 99-122, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0099

Garkawe Sam, « Victims and the International Criminal Court : Three major issues », International Criminal Law Review, 2003, n° 3, p 345 à 367.

Gamberini Giulietta, « Les politiques supranationales européennes ou l'âme ambiguë de l'harmonisation », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 159-178.

Garapon Antoine, Salas Denis, « La victime plutôt que le droit », Esprit, 2007/11, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ESPRI_0711_0074

Garapon Antoine, Verdier Raymond, « Nouvelles justices, nouvelles sanctions », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 223-228, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-223.htm

Garapon,Antoine, « Une Justice pour la victime », dans *Et ce sera Justice – Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001.

Gibert Sabine, Guinotte Laurent, Martin Dominique, « Analyse comparée des dispositifs publics d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux en Belgique et en France », Les Tribunes de la santé 2/2011 (n°31) , p. 85-104, URL : www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2011-2-page-85.htm.

Girard A.-L., "L'efflorescence de la notion de victime en droit administratif", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 17-35, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-17.htm.

Giudicelli-Delage Geneviève, « Victimes : de l'oubli à la faveur ? », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Glickman Steven, « Victims' Justice : legitimizing the sentencing regime of the International Criminal Court », Columbia Journal of Transnational Law, 2004, n° 1, volume 43, p 229 à 268.

Gozzi Marie-Hélène, Laborde Jean-Paul, « Les nations unies et le droit des victimes du terrorisme », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 275-298, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-275.htm.

Greco Gioa, « Victims' rights overview under the ICC legal framework : A jurisprudential analysis », International Criminal Law Review, 2007, n° 7, p 531 à 547.

Grellier Claude, « Devoir de prudence », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Grunvald Sylvie, « La diversification de la réponse pénale: approche du point de vue des victimes », Droit et société, 2014/3, n°88, p. 649-664, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DRS_088_0649&DocId=458682&hits=13+

Guedj Nicole, « Des droits pour les victimes ? », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 11-16, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-11.htm.

Guhr A.-H., « Victim Participation During the Pre-Trial Stage at the International Criminal Court », International Criminal Law Review, 2008, n° 1-2, p 109 à 140.

Guillaume Marc, « La réparation des dommages causés par les contingents français en ex-Yougoslavie », AFDI, 1997, XLIII , p 151 à 166.

Haas (de) Charles, « L'évaluation de l'indemnisation de la victime d'une contrefaçon, entre incohérences et approximations », Legicom, 2014/2, n°53, p. 69-82, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LEGI_053_0069

Haslam Emily, « Victim Participation at the International Criminal Court : a Triumph of Hope over Experience ? », dans Mcgoldrick Dominic, Rowe Peter, Donelly Eric, *The Permanent International Criminal Court : Legal and Policy Issues*, p 315 à 334.

Hauteville (d') Anne, « Les droits des victimes », Rev.Sc.Crim., 2001, p. 107 et s.

Hauteville (d') Anne, « Rapport introductif. La problématique de la place de la victime dans le procès pénal », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 7-13, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-7.htm.

Hazan Pierre, « Les dilemmes de la justice transitionnelle », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 41-47, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-41.htm

Hemptinne (de) Jérôme, Rindi Francesco, « ICC Pre-Trial Chamber Allows Victims to Participate in the Investigation Phase of Proceedings », Journal of International Criminal Justice, mai 2006, n° 2, volume 4, p 342 à 350.

Henrion Hervé, « Y a-t-il une place pour la victime en procédure pénale allemande ? », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 23-46.

Henrion Hervé, « La loi du 15 juin 2000 assure-telle l'équilibre nécessaire entre les droits et devoirs de l'Etat, de la personne mise en cause et de la victime ? », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 81-121, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-81.htm.

Huyette Michel, « La victime dans le procès pénal, Paroles de juge », le blog de Michel Huyette (et de quelques autres, 24/06/2011, URL : http://www.huyette.net/article-la-victime-dans-le-proces-penal-77679124.html

Jacquelin Mathieu, « De l'ombre à la lumière : l'intégration contrôlée des victimes au sein de la procédure pénale internationale », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 179-204.

Jacquot Stéphane, Charpenel Yves, « La justice réparatrice, quand victimes et coupables échangent pour limiter la récidive », Paris, L'Harmattan, 2012.

Jean Jean-Paul, « Le peuple accusateur », Histoire de la Justice, 2014/1, n°24, p. 39-48, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHJ_024_0039

Jesu Frédéric, « De l'audition à l'écoute : accompagner l'enfant victime », Journal du droit des jeunes 7/2004 (N° 237) , p. 43-46, URL : www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2004-7-page-43.htm.

Jezougo Yves, « La nature : nouvelle victime ? », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Joinet Louis, « Face aux dilemmes de l'instauration des processus de justice transitionnelle », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 48-53, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-48.htm.

Jongen François, « La victime et les médias » ; dans *La place de la victime dans le procès pénal* : actes du colloque organisé avec le soutien de la Fondation Bernheim, 28 octobre 2004, Maison des parlementaires à Bruxelles, Belgique, Bruylant, 2005, p 213 à 227.

Jorda Claude, « L'accès des victimes à la justice pénale internationale », dans Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Jourdain-Fortier Clotilde, « L'affaire PIP ou la difficile réparation en Europe des dommages corporels de masse causés par un dispositif médical défectueux », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, t. XXIX, p. 5-35, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0005

Kerchove (van de) M., « La justice restauratrice au cœur du conflit des paradigmes de la peine », dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 123-133, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-123.htm

Klarsfeld Serge, « La mémoire et la liberté », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 17-26, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-17.htm.

Koudé Roger Koussetogue, « Questionnements sur les "réparations" pour faits de crimes contre l'humanité : la Justice peut-elle être au service du travail de mémoire ? », Lyon, le 31 octobre 2005 ; RTDH, n° 66, 17ème année ; p 397 à 424

Kowalski Marc, « La Commission d'indemnisation des victimes d'infractions », Journal du droit des jeunes 7/2001 (N° 207) , p. 24-26, URL : www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2001-7-page-24.htm.

Kreb Claus, « Witnesses in Proceedings Before the ICC: An Analysis In the Light of Comparative Criminal Procedure », dans Ficher Horst, Kreb Claud, Rolf Lüder Sascha, *International and National Prosecution of Crimes Under International Law : Current Developments,* Berlin : Berlin Verlag Arno Spitz GmbH, 2001, p 309 à 383.

Lambert-Abdelgawad Elisabeth, « L'avis consultatif sur le Mur en Palestine : la CIJ et le droit à réparation des victimes individuelles de graves violations », RSC, janvier-mars 2005, n° 1, p 155 à 164.

Lanthiez Marie-Laure, « La clarification des fondements européens des droits des victimes », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 143-158.

Lazerges Christine, « Le renforcement de la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes : histoire d'une navette parlementaire », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2001, p. 7 et s. ; Archives de Politique Criminelle, n° 22, Pedone, 2000.

Lazerges Christine, « L'indemnisation n'est pas la réparation », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 228-246.

Lazerges Christine, « Le renforcement des droits des victimes par la loi n˚ 2000-516 du 15 juin 2000 », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 15-25, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-15.htm

Le Gall Elise, « L'opportunité des poursuites du procureur international : du pouvoir arbitraire au contrôle insuffisant », Revue Internationale de Droit Pénal, 2013/3, vol. 84, p. 495-514, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDP_843_0495

Le Gunehec Francis, « Loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 », Actualité, JCP, 2000, p. 1229 et s.

Le Tallec Yvon, " Pratique du parquet dans la protection de l'enfance : enfant en danger, enfant victime", dans *Le «tiers» : protecteur de l'enfant victime ?*, Toulouse, ERES, « Maison des droits des enfants et des jeunes », 2004, p. 109-126, URL: http://www.cairn.info/le-tiers-protecteur-de-l-enfant-victime--978274920372-p-109.htm

Lécuyer Guillaume, « La victime sous l'angle du droit de la presse », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Leigh Monroe, « The Yugoslav Tribunal : Use of Unnamed Witnesses Against Accused [Prosecutor v. Tadić, 10 août 1995, Decision on protective Measures requested by the Prosecutor] », AJIL, 1996, numéro 2, volume 90, p 235 à 238.

Lelièvre-Boucharat Martine, « Le régime québécois d'indemnisation des victimes d'accidents de la route est-il un exemple à suivre pour le droit français ? », Revue internationale de droit comparé, Vol. 55, N°1, Janvier-mars 2003, p. 177-195.

Lepage Corinne, « Les véritables lacunes du droit de l'environnement », Pouvoirs4/2008 (n° 127) , p. 123-133, URL : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2008-4-page-123.htm.

Liège (de) Marie-Pierre, « 20 ans au regard des politiques publiques d'aide aux victimes », dans Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Lienhard Claude, « 20 ans au regard du maillage institutionnel et partenarial », dans Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Liénhard Claude, « Les avocats », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Lip André, « Witnesses before the international criminal Tribunal for the former Yugoslavia », RIDP, 3ème et 4ème trim. 1996, vol. 67, p 267-295.

Liwerant O. Sara, « Représentations de la souffrance sur la scène du droit étatique… » , dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 205-227.

Lounici David, Scalia Damien, « Première décision de la cour pénale internationale relative aux victimes : état des lieux et interrogations », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 375-408, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-375.htm.

Luciani-Mien Dominique, « Conclusion et synthèse », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Maigné Stéphan, Les droits des victimes dans le procès pénal allemand, dans Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Maison Raphaëlle, « La place de la victime », dans Ascencio Hervé, Decaux Emmanuel et Pellet Alain (dir.), *Droit international pénal*, Paris, Pedone, 2000, p. 779-784.

Maison Rouge (de) Olivier, Lamaze (de) Ambroise, « De la difficulté d'établir la preuve de l'espionnage économique », Sécurité et stratégie, 2013/3, n° 14, p. 54-61, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SESTR_014_0054

Malmström Susanne, « Restitution of Property and Compensation to Victims », dans Essays on ICTY Procedure and Evidence in Honour of Gabrielle Kirk McDonald, La Haye : Kluwer Law International, 2001, p 373 à 384.

Martini Aurélien, La victime en Angleterre : « une formidable absence, partout présente », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 47-67.

Mayaud Yves, « L'évolution de la place de la victime dans le procès pénal », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Mayeur-Carpentier Coralie, "La reconnaissance de la victime par l'Union Européenne", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 37-49. URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-37.htm

Mazars Jean, « Le champ d'application du régime d'indemnisation des victimes d'infractions », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

McCracken Kelly, « Commentary on the Basic Principles and Guidelines on the Right to a Remedy and Reparation for Victims of Gross Violations of international human Rights Law and serious Violations of international humanitarian Law », RIDP, 1 er et 2ème trimestres 2005, 76ème année, p 77-79

Mechin Martin, « Le double visage de la victime en France, entre quête de reconnaissance et quête d'un véritable rôle procédural », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 104-122.

Mekjian Gerard J., Varughese Mathew C., « Hearing the Victim's Voice: Analysis of Victim's Advocate Participation in the Trial Proceeding of the International Criminal Court », Pace International Law Review, vol. 17, Eté 2005, p. 1-46.

Mettraux Guénaël, « Le viol en droit international à la lumière de la jurisprudence au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie: quelques aspects », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Michel Paul, « Politique pénale et aide aux victimes », dans Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 67-80.

Micklitz Hans-W., Reich Norbert, Boucon Léna, « L'action de la victime contre l'assureur du producteur », Revue Internationale de Droit Economique, 2015/1, p. 37-68, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIDE_291_0037

Mignard Jean-Pierre, « L'équité impose la participation active des victimes au procès pénal », Le Monde, 22/06/2010, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/06/22/l-equite-impose-la-participation-active-des-victimes-au-proces-penal_1377032_3232.html

Millan Stéphanie, « Construction du droit des personnes déplacées internes, victimes de catastrophes naturelles », dans Cournil Christel Vlassopoulos Chloé (dir.), *Mobilité humaine et environnement, Du global au global*, Prais, quae, 2015, p. 49-68, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=QUAE_COURN_2015_01_0049&DocId=461879&hits=8+

Montgolfier (de) Eric, « Quelle place pour la victime dans le procès pénal ? », Le point, 19/08/2013, URL : http://www.lepoint.fr/invites-du-point/eric-de-montgolfier/eric-de-montgolfier-quelle-place-pour-la-victime-dans-le-proces-penal-19-08-2013-1715165_1451.php

Mouhou Méhana, « Procès pénal : de nouveaux droits pour les victimes ? », Actualités juridiques du village, Droit pénal, 27/01/2014, URL : http://www.village-justice.com/articles/procEs-pEnal-nouveaux-droits-victimes,15972.html

Mumba Florence, « Ensuring a Fair Trial whilst Protecting Victims and Witnesses – Balancing of Interests ? », dans Essays on ICTY Procedure and Evidence in Honour of Gabrielle Kirk McDonald, La Haye : Kluwer Law International, 2001, p 359 à 371.

Nadaud Séverine, Marguénaud Jean-Pierre, « Chronique des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (2010-2011). Arrêts Ivan van Atanasov, Herrmann, Mangouras, Consorts Richet et Le Ber, Deés, Mileva, Dubetska, Florea et Elefteriadis», Revue juridique de l'environnement 4/2011 (Volume 36) , p. 563-584, URL : www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2011-4-page-563.htm.

Nanda Ved P., « Victims' Rights : Emerging Trends », dans Bassiouni Chérif, International Criminal Law : Quo Vadis ?, France, Érès, 2004, p 525 à 536.

Nsanzuwera François-Xavier, « Le Rwanda / génocide rwandais : une justice imparfaite », dans Pauliat Hélène, Gaboriau Simone, Massé Michel, Jorda Claude, *La Justice pénale internationale*, France : PULIM, mars 2002, p 229 à 233.

Nsanzuwera François-Xavier, « Droit à la souffrance, à la mémoire et à la justice pour toutes les victimes rwandaises », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Olasolo Héctor, Kiss Alejandro, « The role of victims in criminal proceedings before the International Criminal Court », Revue internationale de droit pénal 1/2010 (Vol. 81) , p. 125-163, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-1-page-125.htm.

Ottenhof Reynald, « Les Droits des victimes en droit pénal international », dans Bassiouni Chérif, *International Criminal Law : Quo Vadis ?*, France : Érès, 2004, p 519 à 523.

Ottolini Teresa, « La victime en Italie : histoire d'un difficile équilibre entre les intérêts privés et publics à la réponse au crime », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 123-141.

Page Jennifer M., « Many men are good judges in their own case : Restorative Justice ans the Nemo Judex Principle in anglo-american law », p.91-107, Raisons politiques, 2015/3, n° 59, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RAI_059_0091

Patoux-Guerber Catherine, « Les magistrats », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Patry Didier, « De Kigali à Arusha ou les Étapes de la Lutte contre la Faillite de l'Humanité », Gazette du Palais, 25-26 février 2004, recueil janvier-février 2004, p 305 et 306.

Patry Didier, « Les Victimes… au Cœur de la Cour pénale internationale », Gazette du Palais, 10-11 juin 2005, numéros 161 et 162, p 2 à 4.

Pavia Marie-Luce, « La place de la victime devant les tribunaux pénaux internationaux », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 61-79, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-61.htm.

Pellet Sophie, « Pourquoi la victime par ricochet est-elle punie pour une faute qu'elle n'a pas commise ? », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Pin Xavier, « Les victimes d'infractions définitions et enjeux », Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 49-72, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-49.htm.

Piragoff Donald K., « Procedural Justice Related to Crimes of Sexual Violence », dans Fischer Horst, Kreb Claus, Rolf Luder Sascha*, International and National Prosecution of Crimes Under International Law : Current Developments*, Berlin : Berlin Verlag Arno Spitz GmbH, 2001, p 385 à 421.

Porchy-Simon Stéphanie, « Réforme de 2004 et indemnisation transactionnelle », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Poulet-Gibot-Leclerc Nadine, « Les démarches de pardon : l'exemple de l'Afrique du Sud », dans Pauliat Hélène, Gaboriau Simone, Massé Michel, Jorda Claude, La Justice pénale internationale, 22 et 23 novembre 2001, Limoges, PULIM, mars 2002, p 243 à 256.

Prouvèze Rémy, " L'avènement juridique de la victime en droit international pénal : après le silence... beaucoup de bruit pour rien ?", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 51-62, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-51.htm

Rauschenbach Mina, Scalia Damien, « Victimes et justice internationale : perplexité ? », RICR, 2008, volume 90, n° 870, p 441 à 459.

Renteria Jaime Araujo, « Loi « Justice et Paix » et droit des victimes : l'expérience colombienne », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 88-94, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-88.htm.

Rongé Jean-Luc, « Une absence volontaire de protection : les mineurs isolés étrangers victimes de maltraitance institutionnelle », Journal du droit des Jeunes, 2012/1, n°311, p. 19-24, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=JDJ_311_0019

Saas Claire, « Victime en justice. la place de la victime dans le droit pénal français», Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 47-50, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-47.htm.

Salas Denis, "Victor Hugo ou le droit contre la loi", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 149-165, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-149.htm#page_header

Salas Denis, "Après les attentats, la saine colère des victimes", dans Esprit, 2016/3, p. 155-166, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ESPRI_1603_0156&DocId=478767&hits=8+

Salas Denis, « Les enfants d'Orphée. Anciennes et nouvelles victimes », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 209-221, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-209.htm

Salas Denis, Mingasson Lise, « Une transformation de l'économie pénale. Le poids de l'opinion publique et des médias», Informations sociales 7/2005 (n° 127) , p. 12-20, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-12.htm.

Salles Cavedon-Capdeville (de) Fernanda, « L'écologisation du Système Interaméricain des Droits de l'Homme (SIDH) : commentaire de la jurisprudence récente (2010-2013) », Revue Juridique de l'Environnement, 2014/3, p. 489-511, URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RJE_143_0489&DocId=438090&hits=11676+

Sampedro Arruba Julio Andrés, « Víctimas y procesos de paz una reflexión en torno al espacio judicial como escenario de encuentro victimas-victimarios hacia la reconciliación », Revue internationale de droit pénal 3/2005 (Vol. 76) , p. 299-317, URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-299.htm.

Sampedro Arrubla Julio Andrés, "Reflexion sobre la posición de las victimas del delito en el proceso penal", Revue Internationale de Droit Pénal, 3º e 4º trimestres 2000, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, 2001.

Scalia Damien, « La place des victimes devant la CPI » dans Kolb Robert (dir.) [et al.], Droit international pénal : précis, Suisse : Bâle Helbing Lichtenhahn, Bruxelles, Bruylant 2008, p 311 à 340.

Scalia Damien, « Le droit international pénal face aux victimes », dans Strickler Yves, (dir.) [et al.*], La place de la victime dans le procès pénal*, Bruxelles : Émile Bruylant, 26 janvier 2010, p 229 à 252.

Schabas William A., « The Place of Victims in International Criminal Law », dans Bassiouni Chérif, *International Criminal Law : Quo Vadis ?*, France : Érès, 2004, p 503 à 517.

Scomparin Laura, « La Victime du Crime et la Juridiction pénale internationale », dans Chiavario Mario, *La Justice pénale internationale entre passé et avenir*, p 335 à 352.

Sire-Marin Évelyne, « Jeunesse et justice, les classes d'âge dangereuses », Mouvements3/2009 (n° 59), p. 67-74, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2009-3-page-67.htm.

Souciet Christine, « Indemnisation judiciaire », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Soulez Larivière Daniel , « De la victimisation et de nombreuses autres causes », Pouvoirs 1/2009 (n° 128) , p. 27-41, URL : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-1-page-27.htm

Stahn Carsten, « Participation of Victims in Pre-Trial Proceedings of the ICC », Journal of International Criminal Justice, 2006, numéro 2, volume 4, p 219 à 238.

Steinlé-Feuerbach Marie-France, « Vers une objectivation de la responsabilité civile dans l'intérêt des victimes », dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 63-72, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-63.htm

Stoclet Mathieu, « La victime du Conseil constitutionnel », dans Farge Hélène, Lazerges Christine, Leveneur Laurent, et al., *La victime*, Justice et Cassation, 08/2016, URL : http://www.dalloz-revues.fr/revues/Justice_et_cassation-115.htm.

Sulzer Jeanne, « Le statut des victimes dans la justice pénale internationale émergente », Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 29-40, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-29.htm.

Taxil Bérangère, « À la confluence des droits : la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées », Annuaire français de droit international, volume 53, 2007, p. 129-156, www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_2007_num_53_1_3972

Terryn F., "Les catégories de victime en droit pénal français", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 73-89, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-73.htm

Thuau Marielle, « Présentation de l'enquête de suivi des victimes du ministère de la Justice », dans Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) (dir.), *Humanité et compétence dans l'aide aux victimes*, Paris, l'Harmattan, 2008.

Torres Eric, Couessurel Nicolas, « Reconnaissance et indemnisation des victimes » dans Lemaire Marc (dir.), *De la menace terroriste au traitement des victimes*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Tufo (del) Mariavaleria, « La Riparazione alle vittime e il fondo di garanzia », dans Lattanzi Giorgio, Monetti Vitto [et al.], La Corte penale internazionale : Organi, Competenza, Reati, Processo, Italie : Giuffre', 2006, p 875 à 900.

Tulkens Françoise, « Victimes et droits de l'homme dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 41-59, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-41.htm

Vernier Johanne, « Esclavage aux mille visages », Plein droit 1/2002 (n° 52) , p. 31-34, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-1-page-31.htm.

Vernier Johanne, « Les prostitués, victimes de l'obsession sécuritaire », Plein droit1/2004 (n° 59-60) , p. 31-34, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2004-1-page-31.htm.

Vernier Johanne, « Victimes de la traite : étrangères avant tout », Plein droit 4/2007 (n° 75), p. 19-22, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2007-4-page-19.htm.

Viney Geneviève, « Les différentes voies de droit proposées aux victimes », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 27-40, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-27.htm.

Wald Patricia M., Cardoso Maris, « Dealing with Witnesses in War Crimes Trials: lessons from Yugoslav Tribunal », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Walleyn Luc, « Victimes et témoins de crimes internationaux : du droit à une protection au droit à la parole », Revue internationale de la Croix-Rouge, vol. 84, n° 845, mars 2002, p. 51-77.

Zambo Zambo Dominique Junior, « Le nouveau Code de procédure pénale et la victime de l'infraction : À propos de l'enrichissement du « parent pauvre » du procès pénal camerounais », Revue internationale de droit comparé, Vol. 63, n°1, 2011, p. 69-108, URL : http://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2011_num_63_1_20133?q=victime%20p%C3%A9nal

- Economie

Chaussebourg Laure, Creusat Joël, Carrasco Valérie, « Les déterminants du dépôt de plainte : le type d'agression subie devance de loin les caractéristiques de la victime », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 107-127, URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9753

Dang-Vu Huong, Le Jeannic Thomas, « Femmes agressées au domicile ou à l'extérieur : une analyse des risques », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 129-157, www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9755

Harrant Valérie, « La détermination d'une compensation optimale en univers risqué le cas des victimes contaminées par le virus du sida par transfusion ou injection de produits sanguins en France », Revue d'économie politique 6/2005 (Vol. 115) , p. 801-816, URL : www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2005-6-page-801.htm.

Jaluzot Laurence, Picard Sébastien, Duée Michel, « La victimation : un sujet sensible qui nécessite des approches complémentaires », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 84-88, URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9750

Rodella Aude-Sophie, Sierra Leone, « les victimes demandent réparation », Alternatives Internationales, 2007/6, n°35, p.54, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AI_035_0054

- Histoire

Badel, « Les nobles victimes des proscriptions impériales », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Barillé Claire, Le Roux Thomas, « Thébaud-Sorger Marie, Grenelle 1794 : secourir =, indemniser et soigner les victimes d'une catastrophe industrielle à l'heure révolutionnaire », Le mouvement social, 2014/4, n°249, p. 41-71, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LMS_249_0041

Bayard Françoise, Porter plainte à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Bazan Inaki, « Quelques remarques sur les victimes du viol au Moyen-Age et au début de l'époque moderne », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Benavides Christine, « Les victimes des crimes et délits féminins à Madrid au XVIIIe siècle », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Benbassa Esther, « La concurrence des victimes », dans Blanchard Pascal, Bancel Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, 2006, p. 102-111, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTRE_BLANC_2006_01_0102

Béranger-Badel Agnès, « Les procès des gouverneurs sous le Haut Empire Romain/ Le rôle des provinciaux », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Bernard Alexis, « Les victimes de viols à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Billacois François, « Les possédés : victimes ou coupables ? Un aspect des procès de sorcellerie », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Cassagnes-Brouquet Sophie, « Un recours pour les victimes, la statue du Saint », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Chauvaud Frédéric, « Râles des moribonds et cris « post mortem » au XIXe siècle. La déposition des victimes de mort violente », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Clémens-Denys Catherine, Rousseaux Xavier, « Plaignants, victimes et coupables dans une société de transition : Namur », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Clément Christelle, « François Doucet, victime de la communauté de Frôlois (1772-1773) », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Collard Franck, « Des victimes désignées ? Profil des empoisonnés au Moyen-Age », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Cordier Pierre, « Le père, l'enfant, les coups et la mort à Rome », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Crouzet Denis, « Une mort qui fut une vengeance, Le connétable de Bourbon. Rome, mai 1527 », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 170-179, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-170.htm

Devance Louis, « Victimes d'un crime judiciaire. L'affaire Vaux et Petit (1851-1897) », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Dinges Martin, « L'art de se présenter comme victime auprès du commissaire de police à Paris au XVIIIe siècle. Un aspect des usages de la justice », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Dumas Hélène, « Histoire, justice et réconciliation : les juridictions gacaca au Rwanda », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 110-117, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-110.htm.

El Kenz David, « La victime catholique au temps des guerres de Religion, La sacralisation du prêtre », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Elyada Ouzi, « Mythes nationaux, mémoire et représentation de la guerre dans la presse israélienne (1948-1982) », Hermès, La Revue 3/2008 (n° 52) , p. 109-118, URL : www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2008-3-page-109.htm.

Farcy Jean-Claude, « Les sources sérielles de l'étude des victimes en histoire contemporaine », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Farré Sébastien, « Sauver l'enfance de la faim (1914-1923) L'internationalisation des pratiques philanthropiques », Relations Internationales, 2015/1, n° 161, p. 13-26, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RI_161_0013

Ferrer André, « Les victimes de malversations dans la vente du sel en France-Comté au XVIIIe siècle », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Foubert Régis, « Les victimes du vol à l'entôlage à Paris entre 1913 et 1920 d'après les répertoires… de commissariats », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Frank Robert, « Éditorial », Matériaux pour l'histoire de notre temps 1/2007 (N° 85) , p. 1-4, URL : www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-1-page-1.htm

Garnot Benoît, « Les victimes pendant l'Ancien Régime (XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles) », dans Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 59-66.

Garnot Benoit, Panlaléon Gougis, « une victime de la justice vue par elle-même (1758-1762) », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Gauvard Claude, « L'honneur blessé dans la société médiévale », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 160-169, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-160.htm

Gaveau Fabien, « De l'art d'être victime. Préjudice et rhétorique dans les campagnes de la France du Nord et de l'Est dans la première moitié du XIXe siècle », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Grondin Marie, « Les victimes de vols de vêtements de linge et de tissus à Lyon au XVIIIe siècle », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Hardouin-Fugier Élisabeth, « Quelques étapes du droit animalier : Pie V, Schœlcher et Clemenceau », Pouvoirs 4/2009 (n° 131) , p. 29-41, URL : www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-4-page-29.htm.

Hugoniot Christophe, « Evolution du système pénal au Bas Empire et imaginaire chrétien du martyre », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Ingrao Christian, « 20 millions de femmes : victimes et actrices », L'Histoire, 2014/9, n°403, p. 43, URL :

https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=news%C2%B720140901%C2%B7SHI%C2%B740304201&DocId=389521&hits=5+

Janin-Thivos Michèle, « Les prisonnières du Sein-Office portugais face à leurs gardes. Des victimes consentantes ? », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Lapalus Sylvie, « Du père immolé au tyran domestique. Les victimes de parricide au XIXe siècle », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Le Bot Florent, « Que rendre après l'irréparable ? Évaluations et restitutions des biens spoliés durant l'Occupation dans le cadre des procédures judiciaires de l'après-guerre », Le Mouvement Social 1/2008 (n° 222) , p. 111-128, URL : www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-1-page-111.htm.

Moine Nathalie, « Expérience de guerre, hiérarchie des victimes et justice sociale à la soviétique », Cahiers du monde russe 2/2008 (Vol 49) , p. 383-418, URL : www.cairn.info/revue-cahiers-du-monde-russe-2008-2-page-383.htm

Pliant Hervé, « Victime partie civile ou accusateur ? Quelques réflexions sur la notion de victime, particulièrement dans la justice de l'Ancien-Régime », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Porret Michel, « Victime du crime en son corps et en son âme. Les enjeux de la médecine judiciaire au siècle des lumières à Genêve », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Poton Didier, « Elie Merlat, pasteur de l'Eglise réformée de Saintes (1658-1680). Une victime consentante de la justice du roi ? », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Rojo Hernandez Severiano, « Le clergé basque et la guerre civile espagnole. Une identité fondée sur le concept de victime », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Rouquet François, « Les victimes de l'épuration, Mémoire et catharsis », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Saint-Denis Alain, « Les pauvres victimes de la répression (fin du XIIIe, début du XIVe siècle) », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Salvadori Philippe, « Victime de sa confiance. Claude Philibert des Bois contre Marc Antoine Chartraire de Montigny, ou du crédit d'un trésorier des Etats de Bourgogne », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Tanguy Jean-François, « Les victimes de violences conjugales en Bretagne au XIXe siècle », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Thénault Sylvie, « Victimes de la guerre d'indépendance algérienne : des victimes du présent ? », Vacarme 2/2004 (n° 27) , p. 40-42, URL : www.cairn.info/revue-vacarme-2004-2-page-40.htm.

Thomas Jack, « Les victimes accusées dans plusieurs causes célèbres à la fin de l'Ancien Régime », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Traverso Enzo, « L'Europe et ses mémoires. Trois perspectives croisées », Raisons politiques 4/2009 (n° 36) , p. 151-167, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2009-4-page-151.htm.

Vignaud Laurent-Henri, « Galilée : victime d'une erreur judiciaire ? Etat de l'historiographie du procès Galilée (1633) », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Wahnich Sophie, « Allemagne, Italie, France. Le devenir de la valeur « justice » dans la justice de transition en Europe occidentale », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 175-181, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-175.htm.

Wehler Hans-Ulrich, Guérout Jeanne, « Du peuple bourreau au culte de la victimisation ? L'histoire allemande et la rhétorique de la victimisation», Politique étrangère 4/2007 (Hiver) , p. 829-835, URL : www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-4-page-829.htm.

Wieviorka Annette, « Malaise dans l'histoire et troubles de la mémoire », Matériaux pour l'histoire de notre temps 1/2007 (N° 85) , p. 38-42, URL : www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-1-page-38.htm.

Sécail Claire, « De l'accusé à la victime. La trajectoire victimaire des chroniqueurs judiciaires de télévision (1958-2010) », Histoire de la justice, 2010/1, n°20, p. 167-179, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHJ_020_0167

Ambroise-Rendu Anne-Claude, « Les victimes dans les récits de faits divers », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

- Histoire du droit

Allinne Jean-Pierre, « Les victimes : des oubliées de l'histoire du droit ? », dans Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 25-58.

Bernabé Boris, "De l'homo sacer à la « victime vicaire", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 135-147, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-135.htm

Halpérin Jean-Louis, La défense de la victime en France aux XIXe et XXe siècles, dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Lault M.-C., "La prise en compte médiévale de la victime dans quelques traités criminels et statuts urbains", dans Bernabé Boris, *L'avènement juridique de la victime*, Association française pour l'histoire de la justice, 2015/1, n°25, p. 107-122, URL: http://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2015-1-page-107.htm

Leroy Jacques, « La place de la partie lésée dans le procès pénal révolutionnaire », Annales historiques de la Révolution française, n°328, 2002, p. 105-119, www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_2002_num_328_1_2582

Wenzel Eric, « Quelle place pour la victime dans l'ancien droit pénal », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Judet de La Combe Pierre, « La Médée d'Euripide: les raisonnements de la colère », dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 29-41, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-29.htm

Velcic-Canivez Mirna, « Les récits de témoignage : expérience indicible ou réception problématique », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

- Lettres, Littérature, Linguistique,

Alduy Cécile, Mots, mythes, médias. Mutations et invariants du discours frontiste, dans Crépon Sylvain, Dézé Alexandre, Mayer Nonna (dir.), Les faux semblants du front national, Presses de Sciences Po, Paris, 2015.

Germain Sylvie, « L'endroit et l'envers », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 37-41, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-37.htm.

Lamarre Christiane, « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Margerie (de) Diane, « Le viol », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 43-45, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-43.htm.

Navarro Marie-Christine, « La victime ou sortir du cercle de la vengeance », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 47-59, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-47.htm.

- Médecine

Béjui-Hugues Hélène, « Les médecins-experts », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Espinoza Pierre, « Les urgences, partenaires de la justice et de la police », Les Tribunes de la santé 4/2007 (n° 17), p. 55-63, URL : www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2007-4-page-55.htm.

- Philosophie

Cugno Alain, « Sacrées victimes ! », , Revue Projet 3/2014 (N° 340) , p. 22-30, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-22.htm

Delfour Jean-Jacques, « Idolâtries de la victime », Lignes 3/2001 (n° 6) , p. 275-290, URL : www.cairn.info/revue-lignes1-2001-3-page-275.htm.

Doron Claude-Olivier, « France. D'une victime à l'autre: le problème de la pédophilie de l'affaire Dutroux à l'affaire d'Outreau », dans Blanchard Véronique, Révenin Régis, Yvorel Jean-Jacques, *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Autrement, 2010, p. 265-279, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=AUTRE_BLANC_2010_01_0265&DocId=403747&hits=4+

Fabre Florence, « Justice ne sera pas faite », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 83-91, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-83.htm.

Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, « Réparer l'irréparable, Les réparations aux victimes devant la CPI », Paris, Presses Universitaires de France, 2009, URL: https://www.cairn.info/reparer-l-irreparable--9782130571797.htm

Marzano Michela, « Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon», Archives de politique criminelle 1/2006 (n° 28) , p. 11-20, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-11.htm.

Youf Dominique, « Enfance victime, enfance coupable; les métamorphoses de la protection de l'enfance », Le débat, 2004/5, n° 132, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEBA_132_0214

- Psychologie, Psychosociologie, Psychiatrie, Psychanalyse

Agrali Sibel, « Prendre soin des victimes de la torture », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 47-50, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-47.htm

Altounian Janine, « Comment hériter d'une douloureuse joie de vivre ? », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 69-81, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-69.htm.

Becker (de) Emmanuel, « Discussion des notions de victime et de traumatisme en lien aux situations de maltraitance d'enfants », Psychothérapies, 2016/2, vol. 36, p. 111-122, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PSYS_162_0111

Bénichou Jean, « « Je saurai, s'il le faut, victime obéissante... » », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 105-116, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-105.htm.

Bourhaba Samira, Stevens Yves, « L'enfant victime d'abus sexuel, l'adolescent auteur: un même besoin de réintégrer l'humanité », Thérapie familiale, 2015/1, n°36, p. 123-131, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TF_151_0123

Brabant Éva, « Penser le trauma, panser la victime », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195), p. 43-50, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-43.htm.

Bullens Quentin, Duchâteau Chantal, « Regard médiatisé sur la prise en charge des adultes ayant été victimes d'abus sexuel dans l'enfance. Festen de Thomas Vinterberg : une invitation à la réflexion», Psychothérapies 3/2010 (Vol. 30) , p. 147-158, URL : www.cairn.info/revue-psychotherapies-2010-3-page-147.htm.

Cacciali Jean-Luc, « La victime: un nouveau sujet », dans Lebrun Jean-Pierre (dir), *Les désarrois nouveaux du sujet*, Paris, Eres, 2005, p. 153-168, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ERES_LEBRU_2005_01_0153

Chatillon Norbert, « L'« être victime » », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 117-134, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-117.htm.

Chevalier Christophe, Grihom Marie-José, « Injonction de soins et populisme pénal. La tension entre mêmeté et altérité pour l'agresseur sexuel et sa victime », Topique, 2013/1, n° 122, p. 93-106, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TOP_122_0093

Coinçon Yvonne, « Les enjeux du secret dans la prise en charge des enfants victimes », Psychothérapies 3/2002 (Vol. 22) , p. 153-159, URL : www.cairn.info/revue-psychotherapies-2002-3-page-153.htm.

Damiani Carole, « Accompagnement psychologique durant le parcours judiciaire », dans Crocq Louis (et al.), *Traumatismes psychiques : Prise en charge psychologique des victimes* ; Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson SAS, octobre 2007 ; p 207 à 222.

Damiani Carole, « L'enfant victime », dans Bergès-Bounes Marika, Forget Jean-Marie, *Le corps, porte-parole de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, Eres, 2011, p. 345-354.

Deswaene Bruno, « Figure perverse de l'innocence : la victime », La lettre de l'enfance et de l'adolescence 1/2002 (no 47) , p. 35-42, URL : www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2002-1-page-35.htm.

Dupont Judith, « Qu'est-ce qu'une victime ? », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195), p. 25-31, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-25.htm.

Faundez Ximena, Cornejo Marcela, Brackelaire Jean-Luc, « Narration, silence. Transmission trangénérationnelle du trauma psychosocial chez des petits enfants de victimes de la dictature militaire chilienne », Cahiers de psychologie clinique, 2014/2, n°43, p. 173-204, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CPC_043_0173

Fleury Martine, « Être ou ne pas être victime... », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 135-144, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-135.htm.

Fognini Mireille, « Quelques notes en débat à propos de « l'après-victime » et de « l'après-bourreau » », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195) , p. 32-39, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-32.htm.

Genuit Philippe, « Mutualité de vulnérabilité(s) psychique(s): duplicité victimaire et réciprocité vulnéraire », dans Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Hurni Maurice, « La psychanalyse à la découverte de la violence », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 155-169, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-155.htm.

Jacobi Benjamin, « Être victime », Cliniques méditerranéennes 2/2010 (n° 82) , p. 199-205, URL : www.cairn.info/revue-cliniques-mediterraneennes-2010-2-page-199.htm.

Krauss François, « Violence du trauma sexuel, souffrance de la victime », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 171-188, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-171.htm.

Landa Fabio, « Sauver la « victime ». Le 8 août 1945 », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195), p. 9-19, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-9.htm.

Lemler Daniel, « Le survivant : de l'ennemi à la victime », Le Coq Héron, n° 187, Toulouse, érès 2006.

Lemler Daniel, « « N'être victime », un après-coup », Le Coq-héron 4/2008 (n° 195) , p. 20-24, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-20.htm.

Lemler Daniel, « N'être victime », Le Coq-héron 2/2008 (n° 193), p. 131-134, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-2-page-131.htm.

Letondal Jacques, « Le traumatisme de la naissance et l'état de victime », Le Coq-héron4/2008 (n° 195) , p. 40-42, URL : www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2008-4-page-40.htm.

Marie-Thérèse Neuilly, « Gestion et prévention de crise en situation post-catastrophe », Bruxelles, De Boeck Supérieur, « Crisis », 2008, p. 141-158.

Mingasson Lise, « La parole de l'enfant victime de violences. à l'unité d'accueil de Valence», Informations sociales 4/2007 (n° 140) , p. 104-110, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-4-page-104.htm.

Morganti Simona, « A l'écoute des "victimes": les défis de la protection des vidomègon au Bénin », Autrepart, 2014/4, n° 72, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTR_072_0077

Natanson Madeleine, « Les enfants des bourreaux sont aussi des victimes », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 201-208, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-201.htm.

Ogliastri Daniela, "L'adolescent victime d'abus sexuel", dans Ezembé Ferdinand*, Les adolescents noirs en France, Des jeunes en quête d'identité*, Paris, Karthala, 2013, p. 135-160, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=KART_EZEMB_2013_01_0135

Perpete Tiphany, « Psychothérapie d'enfants victimes de maltraitance au sein de la famille et travail du secret », Dialogue 3/2015 (n° 209), p. 109-120, URL : www.cairn.info/revue-dialogue-2015-3-page-109.htm.

Rojas Baeza Paz, « Chili : l'impunité et ses conséquences psychiatriques », Mouvements 1/2008 (n° 53), p. 84-87, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-84.htm.

Romano Hélène, "Entretien d'évaluation chez les enfants de moins de 4 ans supposés victimes d'abus sexuels", dans Afirem, *états des savoirs sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2007, p. 305-314, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=KART_AFIREM_2007_01_0305.

Waintrater Régine, "La transmission du traumatisme dans les groupes victimes de génocides", Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, 2015/2, n°65, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RPPG_065_0027&DocId=459691&hits=8+

- Science politique

Baudinière Caroline, « Une mobilisation de victimes illégitimes. Quand les épurés français de la Seconde Guerre mondiale s'engagent à l'extrême droite », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 21-39, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-21.htm.

Bayou Céline, Le Bourhis Eric, « Rendez-vous manqué entre histoire et mémoire. Le camp de concentration de Salaspils en Lettoniev », Le Courrier des pays de l'Est 6/2007 (n° 1064), p. 65-76, URL : www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2007-6-page-65.htm.

Blic (de) Damien, « De la Fédération des mutilés du travail à la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés. Une longue mobilisation pour une « juste et légitime réparation » des accidents du travail et des maladies professionnelles », Revue française des affaires sociales 2/2008 (n° 2-3) , p. 119-140, URL : www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2008-2-page-119.htm.

Botiveau Bernard, « Phénomènes vindicatoires dans la société palestinienne, La politique et le traitement de la violence » dans Verdier Raymond (dir.), *Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 104-113, URL: https://www.cairn.info/vengeance--9782746704404-page-104.htm

Braud Philippe, « Violence symbolique et mal-être identitaire », Raisons politiques1/2003 (no 9) , p. 33-47, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2003-1-page-33.htm.

Brisset-Foucault Florence, Gandais-Riollet Natalie, Lipietz Alain, Nicolaïdis Dimitri, « Vérité, justice, réconciliation ou comment concilier l'inconciliable », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 9-13, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-9.htm.

Brunel Sylvie, « L'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales », Revue internationale et stratégique 1/2001 (n° 41) , p. 93-110, URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2001-1-page-93.htm

Campana Aurélie, « La mobilisation des Tatars de Crimée pour leur réhabilitation : entre légalisme et rhétorique victimaire », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 89-105, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-89.htm

Colonomos Ariel, « De la réparation à la restitution : trajectoires philosophiques d'une histoire », Raisons politiques 1/2002 (no 5) , p. 157-169, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2002-1-page-157.htm.

Compagnon Olivier, Gaudichaud Franck, « Chili : un passé trop vite passé », Hermès, La Revue 3/2008 (n° 52) , p. 83-89, URL : www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2008-3-page-83.htm

Condé Pierre-Yves, « Quatre témoignages sur la justice pénale internationale : entre ordre public international et politiques de justice », Droit et société 3/2004 (n°58) , p. 567-594, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2004-3-page-567.htm.

Darley Mathilde, « Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes », Critique internationale 1/2006 (no 30) , p. 103-122, URL : www.cairn.info/revue-critique-internationale-2006-1-page-103.htm.

Fillion Emmanuelle, Torny Didier, « De la réparation individuelle à l'élaboration d'une cause collective, l'engagement judiciaire des victimes du distilbène », Revue Française de Science Politique, 2015/4, vol. 65, p. 583-607, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFSP_654_0583

Latté Stéphane, « Le choix des larmes. La commémoration comme mode de protestation », politix, 2015/2, n° 110, p. 7-34, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POX_110_0007

Latté Stéphane, Victime, dans Henry Emmanuel, Gilbert Claude, Jouzel Jean-Noël, Marichalar Pascal (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise ; Santé, travail, environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p.322-328.

Latté Stéphane, « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », Revue française de science politique 3/2012 (Vol. 62) , p. 409-432, URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-3-page-409.htm.

Lefranc Sandrine, « La justice de l'après-conflit politique : justice pour les victimes, justice sans tiers? », Négociations, 2015/2, n°24, p. 101-116, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=NEG_024_0101

Lefranc Sandrine, « La justice transitionnelle n'est pas un concept », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 61-69, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-61.htm.

Lefranc Sandrine, « La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle », Droit et société 3/2009 (n° 73), p. 561-589, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2009-3-page-561.htm.

Lefranc Sandrine, « Le mouvement pour la justice restauratrice : « an idea whose time has come » », Droit et société 2/2006 (n°63-64) , p. 393-409, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2006-2-page-393.htm.

Lefranc Sandrine, « Renoncer à l'ennemi ? Jeux de piste dans l'Argentine postdictatoriale », Raisons politiques 1/2002 (no 5) , p. 127-143, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2002-1-page-127.htm.

Lefranc Sandrine, Mathieu Lilian, Siméant Johanna, « Les victimes écrivent leur Histoire. Introduction», Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 5-19, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-5.htm.

Llorca Aurore, « La criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle », Raisons politiques 1/2005 (no 17) , p. 47-64, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2005-1-page-47.htm

Loyer Barbara, « Langue et nation en France », Hérodote 3/2007 (n° 126) , p. 87-114, URL : www.cairn.info/revue-herodote-2007-3-page-87.htm.

Maurin Louis, « L'inquiétude persistante des victimes », Alternatives économiques, 2006/11, n°252, p. 13, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AE_252_0013

Mohsen-Finan Khadija, « Mémoire et réconciliation nationale au Maroc », Politique étrangère 2/2007 (Été) , p. 327-338, URL : www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-2-page-327.htm.

N'Diaye Sidi, « Mauritanie : les amorces, les difficultés et les défis de la politique de réconciliation », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 137-143, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-137.htm.

Ostriitchouk Zazulya Olha, « Des victimes du stalinisme à la nation victime De la commémoration en Ukraine (1989-2007) », Le débat, 2009/3, n° 155, p. 141-151, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEBA_155_0141

Parizot Raphaële, « Vers une action pénale partagée? », dans Giudicelli-Delage Geneviève, Lazerges Christine (dir.), *La victime sur la scène pénale en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008, p. 247-263.

Pommerolle Marie-Emmanuelle, « Les mobilisations de victimes de violences coloniales : investigations historiques et judiciaires et débats politiques postcoloniaux au Kenya », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 107-129, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-107.htm.

Ragaru Nadège, « "On n'est jamais aussi bien que dans sa famille" Les "politiques du retour" des victimes de la traite des êtres humains en Bulgarie, Prostitution: l'appropriation sécuritaire d'une cause victimaire », Actes de la recherche en sciences sociales, 2013/3, n° 198, p. 51-58, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ARSS_198_0051

Savarese Éric, « Mobilisations politiques et posture victimaire chez les militants associatifs pieds-noirs », Raisons politiques 2/2008 (n° 30) , p. 41-57, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-2-page-41.htm.

Sémelin Jacques, « Les fondements imaginaires du massacre », Sciences humaines, avril 2006, n°170, p 30-31

Tappatá de Valdez Patricia, « Argentine : la recherche de la vérité et de la justice comme construction d'une logique démocratique », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 71-79, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-71.htm.

Umubyeyi Liliane, « Parler au nom des victimes de l'apartheid? Les enjeux de la représentation professionnalisée dans le procès », Droit et Société 2015/1, n°89, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DRS_089_0073

Vairel Frédéric, « Le Maroc des années de plomb : équité et réconciliation ? », Politique africaine 4/2004 (N° 96) , p. 181-195, URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-4-page-181.htm.

Valluy Jérôme, « La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », Cultures & Conflits, 2005/1, n° 57, p. 13-69, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CC_057_0002

Valluy Jérôme, « Genèse du « faux réfugié » », Plein droit 2/2006 (n° 69) , p. 19-22, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2006-2-page-19.htm.

Viktorovitch Clément, « Entre dialogisme et antagonisme : le Parlement comme espace de résolution des controverses », Raisons politiques 3/2012 (n° 47) , p. 57-82, URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-3-page-57.htm.

Zdrojewski David, « L'Ukraine. Un enjeu crucial dans la rivalité polono-russe », Cahier Sens Public, 2014/1, n°17-18, p. 125-142, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CSP_017_0125

- Sciences de l'information et de la communication

Hernandez Orellana Myriam, « Communication publique et violence intrafamiliale au Chili, de la femme victime à la femme empoderada », Mots. Les langages du politique, 2015/3, n° 109, p.67-82, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MOTS_109_0067

Huré Isabelle, "Le traitement de la récidive et des victimes dans la presse quotidienne nationale (1997-2008)", Politiques de communication, 2016/1, n°6, p. 167-197, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PDC_006_0167

Huré Isabelle, « Des magistrats sans autorité face aux victimes. Le cas des débats télévisés sur la récidive criminelle », Mots. Les langages du politique, 2015/1, n°107, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MOTS_107_0101&DocId=452683&hits=7+

- Sociologie

Barbot Janine, Dodier Nicolas, « Violence et démocratie au sein d'un collectif de victimes. Les rigueurs de l'entraide », Genèses 4/2010 (n° 81) , p. 84-103, URL : www.cairn.info/revue-geneses-2010-4-page-84.htm.

Barbot Janine, Dodier Nicolas, « Repenser la place des victimes au procès pénal, Le répertoire normatif des juristes en France et aux Etats-Unis », Revue Française de Science Politique, 2014/3, vol. 64, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFSP_643_0407

Barbot Janine, Dodier Nicolas, « Face à l'extension des indemnisations non judiciaires. Le cas d'un drame de santé publique », Droit et Société, 2015/1, n°89, p. 89-103, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DRS_089_0089&DocId=458699&hits=12+

Barbot Janine, Cailbault Isabelle, « Figures de victimes et réparation des violences faites aux corps. Quand la chirurgie esthétique se donne à voir », Politix 2/2010 (n° 90), p. 91-113, URL : www.cairn.info/revue-politix-2010-2-page-91.htm.

Bon David, Castelbajac (de) Matthieu, Robert Philippe, Zauberman Renée, Névanen Sophie, « Victimation et insécurité en Ile-de-France 2006-2007-2008, Analyse de la 5e enquête (2009) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF) », dossier du CESDIP, URL : http://www.cesdip.fr/110-victimation-et-insecurite-en-ile-de-france-2006-2007-2008/#

Bon David, Miceli Lisa, Robert Philippe, Zauberman Renée, Névanen Sophie, « Victimations et insécurité en Ile-de-France 2002-2003-2004, Analyse de la 3e enquête (2005) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF) », Rapport du CESDIP, URL : http://www.cesdip.fr/109-victimations-et-insecurite-en-ile-de-france-2002-2003-2004/

Bucaille Laetitia, « Israël face aux attentats-suicides : le nouvel ethos de la violence », Cultures & Conflits, 2006/3, n° 63, p. 83-99, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CC_063_0083

Bucaille Lætitia, « L'impossible stratégie palestinienne du martyre. Victimisation et attentat suicide », Critique internationale 3/2003 (no 20) , p. 117-134, URL : www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-3-page-117.htm.

Bumiller Kristin, Bereni Laure, Chappe Vincent-Arnaud, Lacalmontie Séverine,Corson Francis, « Victimes dans l'ombre de la loi. Une critique du modèle de la protection juridique », Politix 2/2011 (n° 94), p. 131-152, URL : www.cairn.info/revue-politix-2011-2-page-131.htm.

Chappe Vincent-Arnaud, « La qualification juridique est-elle soluble dans le militantisme ? Tensions et paradoxes au sein de la permanence juridique d'une association antiraciste », Droit et société 3/2010 (n° 76), p. 543-567, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2010-3-page-543.htm.

Debarbieux Éric, « Les enquêtes de victimation en milieu scolaire : leçons critiques et innovations méthodologiques », Déviance et Société 3/2004 (Vol. 28) , p. 317-333, URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2004-3-page-317.htm.

Fassin Didier, "Un conseil juridique aux victimes de violences", dans Des maux indicibles, Sociologie des lieux d'écoute, Paris, La découverte, 2004, p. 161-178, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DEC_FASSI_2004_01_0161&DocId=466637&hits=6+

Fortier Jean-François, « Les salariés sont-ils des victimes consentantes ? », Sciences humaines, 2010/3, n° 213, p. 7, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SH_213_0007

Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Jaspard Maryse, « Violences envers les femmes : démarches et recours des victimes. Les apports de l'enquête ENVEFF », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 123-146, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-123.htm.

Gorin Valérie, « « Le martyre des innocents » : Mises en scène visuelles et discursives de la mort de masse dans les crises humanitaires (1967-1994) », Questions de communication, 20 | 2011, URL : http://questionsdecommunication.revues.org/2011

Halluin (d') Estelle, « Comment produire un discours légitime ? », Plein droit 4/2004 (n° 63) , p. 30-33, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2004-4-page-30.htm.

Halluin (d') Estelle, Latté Stéphane, Fassin Didier, Rechtman Richard, « La deuxième vie du traumatisme psychique. Cellules médico-psychologiques et interventions psychiatriques humanitaires », Revue française des affaires sociales 1/2004 (n° 1) , p. 57-75, URL : www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2004-1-page-57.htm.

Henry Emmanuel, Jouzel Jean-Noël, « Les politiques de santé au travail au prisme de la sociologie de l'action publique », Santé Publique hs/2008 (Vol. 20) , p. 181-189, URL : www.cairn.info/revue-sante-publique-2008-hs-page-181.htm.

Jaksic Milena, « Tu peux être prostituée et victime de la traite », Plein droit, 2013/1, n°96, p. 19-22, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PLD_096_0019

Jaksic Milena, « Devenir victime de la traite », dans Prostitution : l'appropriation sécuritaire d'une cause victimaire, Actes de la recherche en sciences sociales, 2013/3, n° 198, p. 37-48, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ARSS_198_0037

Jaksic Milena, « Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victime idéale à la victime coupable », Cahiers internationaux de sociologie 1/2008 (n° 124) , p. 127-146, URL : www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2008-1-page-127.htm, URL : www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2008-1-page-127.htm,

Jobin Paul, « L'État, c'est personne ! », Quaderni [En ligne], 78 | Printemps 2012, URL : http://quaderni.revues.org/577

Jouhanneau Cécile, La "société civile" entre protestation et prestations. Organisations de victimes, compétition partisane et néo-corporatisme en Bosnie-Herzégovine, Politix, 2015/2, n°110, p. 85-110, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POX_110_0085

Jouhanneau Cécile, « « Si vous avez un problème que vous ne voulez pas régler, créez une Commission ». Les commissions d'enquête locales dans la Bosnie-Herzégovine d'après-guerre », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 166-174, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-166.htm.

Lagrange Hugues, Robert Philippe, Zauberman Renée, Pottier Marie-Lys, « Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison », Déviance et Société 3/2004 (Vol. 28) , p. 285-316, URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2004-3-page-285.htm.

Lascoumes Pierre, Nagels Carla, "Les victimes de la criminalité en col blanc", dans Sociologie des élites délinquantes, De la criminalité en col blanc à la corruption politique, Paris, Armand Colin, 2014, p. 207-218, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ARCO_LASCO_2014_01_0207&DocId=479872&hits=4+

Latté Stéphane, Rechtman Richard, « Enquête sur les usages sociaux du traumatisme à la suite de l'accident 1 de l'usine AZF à Toulouse », Politix 1/2006 (n° 73) , p. 159-184, URL : www.cairn.info/revue-politix-2006-1-page-159.htm.

Miceli Lisa, Névanen Sophie, Robert Philippe, Zauberman Renée, « De l'instantané au long métrage. L'enquête Cadre de Vie et Sécurité dans la série des données sur la victimation », Economie et statistique, n°426, 2009, p. 3-28, URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2009_num_426_1_8039

Milburn Philip, « La réparation pénale à l'égard des mineurs : éléments d'analyse sociologique d'une mesure de justice restaurative », Archives de politique criminelle 1/2002 (n° 24) , p. 147-160, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-147.htm

Mucchielli Laurent, « Criminel et victime : mythes et réalités », Les grands dossiers des sciences humaines, 2011/12, n°25, p. 5, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GDSH_025_0005

Mucchielli Laurent, « Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes. Une enquête sur un département de la région parisienne dans les années 1990 », Population, 59e année, n°2, 2004, p. 203-231, URL : www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_2004_num_59_2_7475

Pécoud Antoine, « La bonne gouvernance des frontières ? », Plein droit 4/2010 (n° 87) , p. 24-27, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2010-4-page-24.htm.

Pedrot Florian, « Etre ou devenir victime? Le cas des surirradiés », Politix, 2014/2, n° 106, p. 189-210, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POX_106_0189

Peyroux Olivier, « Délinquants et victimes – La traite des enfants d'Europe de l'Est en France », Journal du droit des jeunes, 2014/1, n° 331, p. 23-32, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=JDJ_331_0023

Pillayre Héloïse, « Les victimes confrontées à l'incertitude scientifique et à sa traduction juridique: le cas du vaccin contre l'hépatite B », Droit et société, 2014/1, n°86, p.33-53, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DRS_086_0033

Poli Alexandra, « Faire face au racisme en France et au Brésil : de la condamnation morale à l'aide aux victimes », Cultures et Conflits, 2005/3, n° 59, p. 11-45, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CC_059_0002

Rechtman Richard, Cesoni Maria-Luisa, « Le droit des victimes et la défiance envers l'amnistie aujourd'hui », dans Wahnich Sophie, *Une histoire politique de l'amnistie*, Paris, 2007, Presses Universitaires de France, p. 155-169, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PUF_WAHN_2007_01_0155

Robert Philippe, Pottier Marie-Lys, Zauberman Renée, « Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance », Bulletin de méthodologie sociologique, 80 | 2003, URL : http://bms.revues.org/272

Robert Philippe, Zauberman René, Pottier Marie-Lys, « La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance », Sociologie du travail, 2003, no 45, p. 343-359.

Robert Philippe, Zauberman Renée, « Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 79-83, URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9749

Rozenberg Danielle, « Mémoire, justice et... raison d'Etat dans la construction de l'Espagne démocratique », Histoire@Politique 2/2007 (n° 2) , p. 7-7, URL : www.cairn.info/revue-histoire-politique-2007-2-page-7.htm.

Sarthou-Lajus Nathalie, Rechtman Richard, « Enquête sur la condition de victime », Études 2/2011 (Tome 414) , p. 175-186, URL : www.cairn.info/revue-etudes-2011-2-page-175.htm.

Seroussi Julien, « L'affaire Hissène Habré. Une justice transitionnelle internationalisée », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 131-136, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-131.htm.

Sheria Nfundiko Justin, « Femmes du Sud-Kivu, victimes et actrices en situation de conflit et postconflit », Hérodote, 2015/3, n°158, p. 182-199, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=HER_158_0182&DocId=460975&hits=5+

Simon Sophie, « Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte », Les tribunes de la santé, 2014/3, n°44, p. 93-98, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SEVE_044_0093

Trigano Shmuel, « Les victimes des « victimes des victimes »... La concurrence des victimes au fondement du droit ?», Pardès 1/2003 (N° 34) , p. 377-399, URL : www.cairn.info/revue-pardes-2003-1-page-377.htm.

Truc Gérôme, « Aux victimes du terrorisme, l'Europe reconnaissante ? Portée et limites de la Journée européenne en mémoire des victimes du terrorisme », Politique européenne 2/2012 (n° 37) , p. 132-154, URL : www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2012-2-page-132.htm.

Truc Gérôme, « Le cosmopolitisme sous le coup de l'émotion. Une lecture sociologique des messages de solidarité en réaction aux attentats du 11 mars 2004 à Madrid», Hermès, La Revue 3/2006 (n° 46) , p. 189-199, URL : www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-3-page-189.htm

Vilain Jean-Paul, « Les victimes : entre disculpation de soi et accusation de l'État », Revue Justices Dalloz, 2000, numéro 2, p 103 à 117.

Welzer-Lang Daniel, « La victime, face cachée de la dépolitisation et de la psychologisation du social, dans Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Zauberman Renée, « Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime », dans Garnot Benoit (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Zauberman Renée, Robert Philippe, « Les enquêtes de victimation en Europe », Economie et statistique, n°448-449, 2011, p. 89-105, www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9752

Zauberman Renée, « Punir le délinquant ? La réponse des victimes. À partir des résultats d'enquêtes de victimisation», Informations sociales 7/2005 (n° 127) , p. 54-57, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-54.htm

- Criminologie, Victimologie

Boulay Alain, « Une juste reconnaissance », Revue Projet 3/2014 (N° 340) , p. 16-21, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-16.htm

Boulay Marie-José, « Le point de vue des victimes » dans Cario Robert, Gaudreault Arlène (dir.), *L'aide aux victimes : 20 ans après, autour de l'œuvre de Micheline Baril*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 76-83.

Cario Robert, « Les droits des victimes devant la Cour pénale internationale » ; Actualité juridique pénal, juin 2007, n° 6/2007, p 261 à 266.

Cario Robert, « La justice restaurative. De la double reconnaissance des victimes d'infraction et de leurs auteurs », dans Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Cario Robert, « La place de la victime dans l'exécution des peines », Recueil Dalloz, 2003, n° 3, p 145 à 151.

Cario Robert, « La prescription de l'action publique : Au-delà du victimaire et du sécuritaire, le souci de la restauration des personnes », Recueil Dalloz, 2007, n°26, p 1798-1799.

Cario Robert, « Les droits des victimes : état des lieux », Actualité juridique pénal, décembre 2004, n°12/2004, p 425 à 429.

Cario Robert, « Qui a peur des victimes ? », Actualité juridique pénal, décembre 2004, n°12/2004 ; p 434 à 437.

Cario Robert, « Victimisations reportées et victimisations cachées : Ce que les chiffrent racontent du crime », dans Psycho-criminologie : clinique, prise en charge, expertise, Paris, Dunod, 2008, p 13 à 20.

Cario Robert, « Approche criminologique des droits des victimes », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Cario Robert, « Les droits des victimes d'actes de terrorisme et d'infractions violentes », dans *Livre noir*, SOS Attentats, Paris, 2002.

Cario Robert, « Terrorisme et droits des victimes », dans Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Cario Robert, « Victimes et exécution des peines », dans Cario Robert, Gaudreault Arlène (dir.), *L'aide aux victimes : 20 ans après, autour de l'œuvre de Micheline Baril*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 73-75.

Cyr Mireille, « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime », Paris, Dunod, « Enfances », 2014, URL : http://www.cairn.info/recueillir-la-parole-de-l-enfant-temoin-ou-victime--9782100713103.htm

Donnard Gisèle, « Comment les victimes vivent-elles les procédures ? Le procès pénal contribue-t-il à restaurer leur dignité / identité blessée ? : Les femmes victimes de viols et de violences sexuelles », dans Pauliat Hélène, Gaboriau Simone, Massé Michel, Jorda Claude, *La Justice pénale internationale…*, France, PULIM, mars 2002, p 221 à 227.

Fattah Ezzat Abdel, « Gearing Justice Action to Victim Satisfaction – Contrasting Two Justice Philosophies : Retribution and Redress », dans Kaptein Hendrik, Malsch Marijke (dir.), *Crime, Victims and Justice : Essays of Principles and Practice*, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Ashgate Publishing, 2004, p 16 à 30.

Fattah Ezzat Abdel, « Victimology : Past, Present and Future », Criminologie, printemps 2000, volume 33, n° 1 ; p 17 à 46.

Gaudreault Arlène, « L'aide aux victimes d'actes criminels au Canada et au Québec: esquisse d'un parcours », dans Cario Robert, Salas Denis (dir.) *Œuvre de justice et victimes*, volume 1, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 109.

Harrati Sonia, Vavassori David, Mazoyer Valérie, « Souffrance et harcèlement au travail: Etude clinique du renversement de victimé à victimant, Le cas de Mme D. », dans Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Hutsebaut Franck, Peters Tony, « La justice restaurative et les victimes », dans Cario Robert, Gaudreault Arlène (dir.), *L'aide aux victimes : 20 ans après, autour de l'œuvre de Micheline Baril*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 97-114.

Legrand-Bogdan Emmanuelle, « La victime est-elle coupable dans le cadre des violences familiales », dans Cario Robert, Mbanzouolou Paul (dir.), *La victime est-elle coupable?, Autour de l'œuvre d'Ezzat Abdel Fattah*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 81-84.

Leman-Langlois Stéphane, « Le modèle "Vérité et réconciliation". Victimes, bourreaux et institutionnalisation du pardon», Informations sociales 7/2005 (n° 127) , p. 112-121, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-112.htm.

Lopez Gérard, "Quelle prise en charge sociale et judiciaire peut-on proposer aux enfants victimes de violences sexuelles », dans *Enfants violés et violentés, Le scandale ignoré*, Paris, Dunod, 2013, p. 169-198, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DUNOD_LOPEZ_2013_01_0169

Lopez Gérard, « Place des psychothérapies dynamiques dans le traitement des états limites post-traumatiques », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 189-199, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-189.htm.

Mbanzoulou Paul, « Les violences conjugales en médiation pénale: toute proportion gardée. Le point de vue du médiateur pénal », dans Cario Robert, Mbanzouolou Paul (dir.), *La victime est-elle coupable?, Autour de l'œuvre d'Ezzat Abdel Fattah*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 85-108.

Mbanzoulou Paul, « L'expérience des rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy: un nouvel espace d'évolution ? », dans Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Ocqueteau Frédéric, « Une machine à retraiter les outils de mesure du crime et de l'insécurité : l'Observatoire national de la délinquance », Droit et société 2/2012 (n° 81) , p. 447-471, URL : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2012-2-page-447.htm.

Oliveira Edmundo, « Nouvelle victimologie : le syndrome de Stockholm », Archives de politique criminelle 1/2005 (n° 27) , p. 167-171, URL : www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2005-1-page-167.htm.

Ottenhof Reynald, « Approche criminologique et victimologique du terrorisme », dans Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Pignol Pascal, « Eléments de psycho-victimologie », dans Harrati Sonia (dir.), *Et si la victime n'existait pas*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Rossi Catherine, « Les proches des victimes d'homicide : des victimes à double visage ? » [rôles de victime indirecte et de représentant ou garant de la mémoire de la personne disparue], RCP, 2006, numéro 1, volume LIX, p 21 à 39.

Wemmers Jo-Anne, « Une justice réparatrice pour les victimes [répondre aux besoins des victimes] », RCP, 2002, numéro 2, volume LV, p 156 à 164.

- Divers

Brisset Claire, « La place de l'enfant dans le système de protection. Bilan (2000-2006) et propositions de la Défenseure des enfants », Informations sociales 4/2007 (n° 140) , p. 120-129, URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-4-page-120.htm

Carrillo-Bessat Clarisa, « Paraguay/Argentine : le rôle de la diaspora dans la lutte contre le silence et l'impunité », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 80-83, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-80.htm.

Cassaigne Bertrand, « entendre la parole des victimes », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 59-63, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-59.htm

Ciurlizza Javier, « Pérou : la défaite juridique de l'amnistie et l'agenda politique en suspens », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 95-101, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-95.htm

Claise Michel, « La victime confrontée à l'auteur de l'infraction : quelle place pour quelle fonction du procès pénal », Dossier d'actualité : *Et la victime dans tout ça ?,* Justice en ligne, 16/06/2011, URL : http://www.justice-en-ligne.be/article322.html

Dubuc Damien, « Le difficile retour des victimes de la traite », Alternatives Internationales, 2008/9, n°40, p. 16, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AI_040_0016

Dutour Nasséra, « Algérie : de la Concorde civile à la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale : amnistie, amnésie, impunité », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 144-149, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-144.htm

Flautre Hélène, « La justice transitionnelle dans le prisme de l'Union européenne », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 26-30, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-26.htm.

Genté Régis, « Crise écologique sans frontières en Asie centrale », Le Courrier des pays de l'Est 5/2006 (no 1057) , p. 46-56, URL : www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2006-5-page-46.htm

Gérard Béatrice, « Les associations : Paris Aide aux Victimes (PAV) », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Gèze François, Mellah Salima, « Algérie : l'impossible justice pour les victimes des « années de sang » », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 150-157, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-150.htm

Hermeziu Cristina, « Roumanie : la dimension d'un drame national », Hermès, La Revue 3/2006 (n° 46) , p. 101-105, URL : www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-3-page-101.htm.

Iula Emanuele, « La médiation pour retisser les fils du temps », Revue Projet 3/2014 (N° 340), p. 55-58, URL: https://www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-55.htm

Kerckhove (de) Michèle, Bonin Hubert, « Les associations : l'Institut Nationale d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Kouchner Bernard, « À qui appartient le malheur des autres ? », Imaginaire & Inconscient 1/2005 (no 15) , p. 27-36, URL : www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-1-page-27.htm.

Lapeyroux Xavier, « Faux crimes, vraies victimes », Le monde diplomatique, 2011/7, n° 688, URL : https://www.cairn.info/magazine-le-monde-diplomatique-2011-7.htm

Lardanchet Guillaume, « Repérer et accompagner les mineurs victimes de la traite des êtres humains vers la protection », Journal du droit des jeunes, 2014/1, n°331, p. 33-38, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=JDJ_331_0033

Lemoine Maurice, « Coupables ou victimes, les paysans boliviens ? », Manière de voir, 2013/8, n° 130, URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=news%C2%B720130801%C2%B7MX%C2%B70015&DocId=401303&hits=3+

Lipietz Alain, « La Paix contre la Justice ? Un bilan personnel », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 31-39, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-31.htm

Mamère Noël, « L'impunité et le devoir de mémoire », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 20-25, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-20.htm.

Martin Hélène, « Émile Ellberger : La tragédie répétée. Hommage à toutes les femmes victimes de violences sexuelles en temps de guerre », Nouvelles Questions Féministes 3/2006 (Vol. 25) , p. 147-149, URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2006-3-page-147.htm

Markus Gabel, « Revendication des expulsés et réparations de guerre », Le courrier des pays de l'Est, 2005/3, n° 1049, p. 30-41, URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=CPE_053_0030&DocId=122952&hits=6949+6880+#anchor_citation

Merckaert Jean, « Faut-il canoniser les victimes ? », Revue Projet 3/2014 (N° 340) , p. 2-3, URL : www.cairn.info/revue-projet-2014-3-page-2.htm.

Morel Jacques, « L'inversion des rôles des tueurs et des victimes », Cités, 2014/1, n°57, p. 53-63, URL: https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=CITE_057_0053&DocId=432003&hits=9+

Organisation internationale de la francophonie, "Entendre et accompagner l'enfant victime de violences", dans Journal du droit des jeunes, 2015/10, n° 350, p. 38-39, URL: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=JDJ_350_0038

Peyrot Maurice, « La judiciarisation de la morale publique », La lettre de l'enfance et de l'adolescence 1/2002 (no 47) , p. 89-94, URL : www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2002-1-page-89.htm

Pinoteau Morgan, Khoma Fatoumata , « Le saturnisme : une maladie de pauvres », Plein droit 3/2010 (n° 86) , p. 17-19, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2010-3-page-17.htm.

Pizzolato Letizia, « Colette Fry et Michèle Gigandet : Victimes, procédure pénale, médias », Nouvelles Questions Féministes 2/2009 (Vol. 28) , p. 115-118, URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2009-2-page-115.htm.

Renaudin André, « La garantie des accidents de la vie », Les Tribunes de la santé 3/2009 (n° 24) , p. 41-45, URL : www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2009-3-page-41.htm.

Rojtman Suzy, « Quelle solidarité pour les victimes de viol ? », Nouvelles Questions Féministes 2/2002 (Vol. 21) , p. 134-136, URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2002-2-page-134.htm.

Rudetzki Françoise, « Etat de la législation en France: le rôle joué par S.O.S Attentats », dans Doucet Ghislaine (dir.), *Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale*, SOS Attentats, Paris, 2003, URL: http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm

Saint-Saëns Isabelle, « Des camps en Europe aux camps de l'Europe », Multitudes5/2004 (no 19) , p. 61-72, URL : www.cairn.info/revue-multitudes-2004-5-page-61.htm.

Sieffert Denis, Tubiana Michel, Semo Marc, « Les jalons d'un colloque. Amnésie… amnistie… impunité… justice transitionnelle », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 15-19, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-15.htm.

Taris Alain, "Protection et accompagnement de l'enfant victime : dix ans de pratique" dans *Le «tiers» : protecteur de l'enfant victime ?*, Toulouse, ERES, « Maison des droits des enfants et des jeunes », 2004, p. 93-107, URL: http://www.cairn.info/le-tiers-protecteur-de-l-enfant-victime--978274920372-p-93.htm

Tervonen Taina, « Belgique, réparer les jeunes victimes », Alternatives Internationales, 2005/11, n°29, URL : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AI_029_0036

Thiriez Pierre-Yves, « Les assureurs », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Ung Boun Hor Billon, « Les victimes du génocide des Khmers rouges: un cri contre l'oubli et pour la justice », dans Salas Denis (dir.), *Victimes de guerre en quête de justice, Faire entendre leur voix et les pérenniser dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Urvoas Jean-Jacques, « Placer la victime au cœur du procès pénal, une hérésie totale », Blog de Jean-Jacques Urvoas, député du finistère et président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, 3/3/2012, URL : http://www.urvoas.bzh/2012/03/03/placer-la-victime-au-coeur-du-proces-penal-une-heresie-totale/

Vally Hanif, « La paix avec la justice : l'amnistie en Afrique du Sud », Mouvements1/2008 (n° 53) , p. 102-109, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-102.htm.

Veyrinaud Cécile, « Eau et plomb à tous les étages », Plein droit 1/2001 (n° 47-48) , p. 61-63, URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2001-1-page-61.htm.

Villarejo Carlos Jimenez, « Espagne : la mémoire démocratique face au franquisme », Mouvements 1/2008 (n° 53) , p. 182-187, URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-182.htm.

Werner François, « Le FGTI », dans *20 ans d'indemnisation des victimes d'infractions*, Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions, Paris, L'Harmattan, 2013.

Table des matières

Etat de l'art sur la place des victimes en droit et dans le procès pénal 0
Principaux textes juridiques 1
Introduction : La bibliographie 4
Section 1: Le concept de victime, en droit 13
§1- Définition de la victime ou des victimes 13
§2- La délimitation subjective des victimes : qui est victime ? 15
§3- L'évolution de la place de la victime dans le procès pénal 16
§4- Les promoteurs de cette nouvelle place de la victime 18
§5- La victimologie 22
§6- Les enquêtes de victimation 24
§6- Droit comparé de la place de la victime en France 26
Section 2: Le droit positif de la place de la victime au sein du procès pénal 29
§1- Le droit national 29
§2- En droit international, les victimes des crimes de masse 39
Section 3: Les conséquences de cette nouvelle place de la victime dans le procès pénal 49
§1- L'ambiguïté du statut social de victime 49
§2- Les débats doctrinaux autour de la place de la victime dans le procès pénal 56
Section 4: L'avènement d'une nouvelle justice pénale, la justice restaurative ou justice restauratrice 68
§1- Le contexte 68
§2- La justice restauratrice 69
§3- Critiques de la justice restauratrice 73
Perspectives de recherche : 75
Bibliographie 77
- Thèses, Mémoires 77
- Ouvrages 82
  - Anthropologie 82
  - Criminologie 82
  - Droit, Sciences juridiques 82
  - Histoire 84
  - Psychologie, Psychosociologie, Psychiatrie, Psychanalyse 84
  - Sociologie 85
  - Victimologie 85
  - Divers 87
- Revues 87

- Articles 88
  - Anthropologie, Ethnologie 88
  - Droit 90
  - Economie 104
  - Histoire 104
  - Histoire du droit 108
  - Lettres, Littérature, Linguistique, ... 109
  - Médecine 109
  - Philosophie 109
  - Psychologie, Psychosociologie, Psychiatrie, Psychanalyse 110
  - Science politique 112
  - Sciences de l'information et de la communication 115
  - Sociologie 115
  - Criminologie, Victimologie 119
  - Divers 122